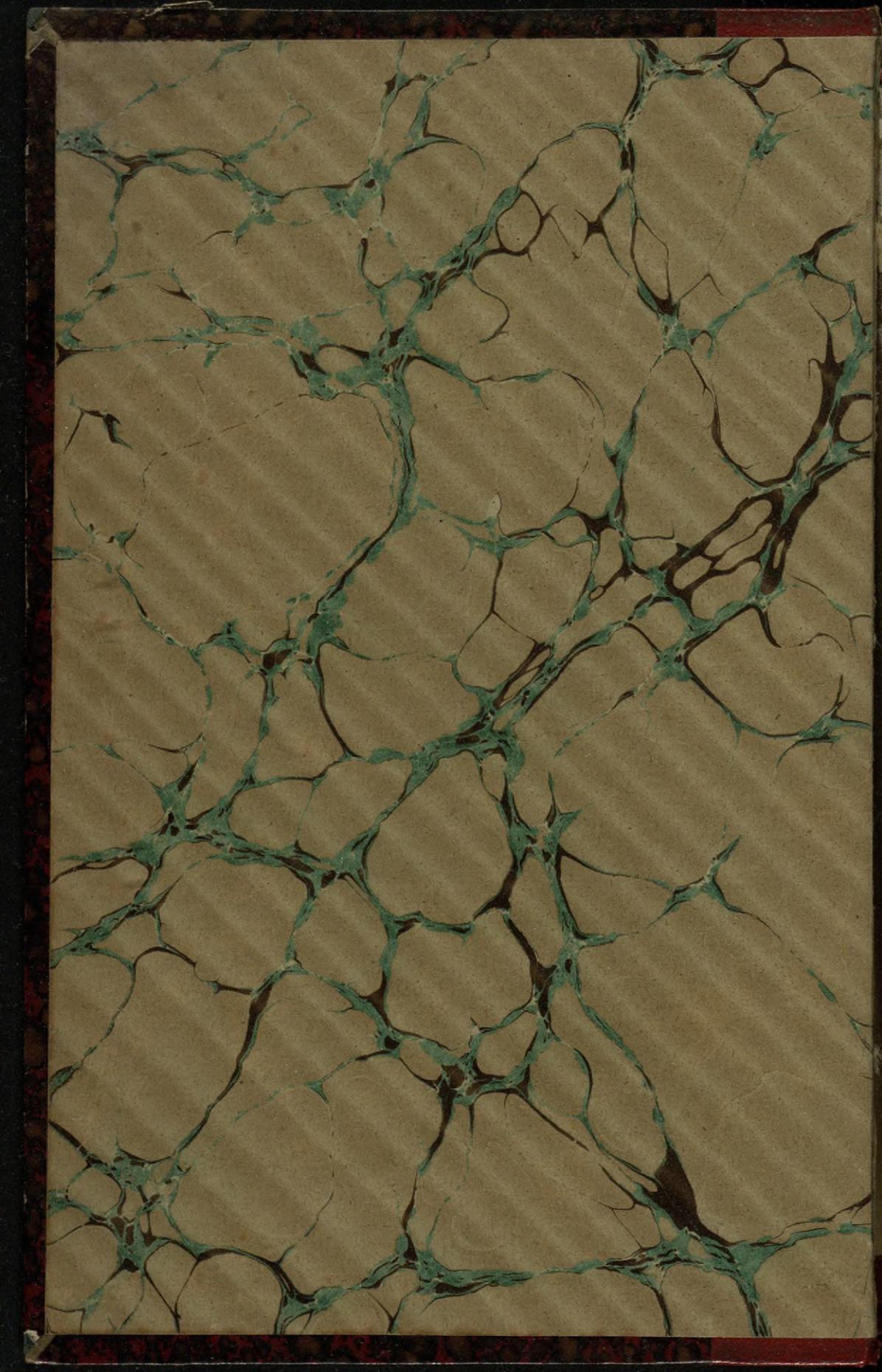
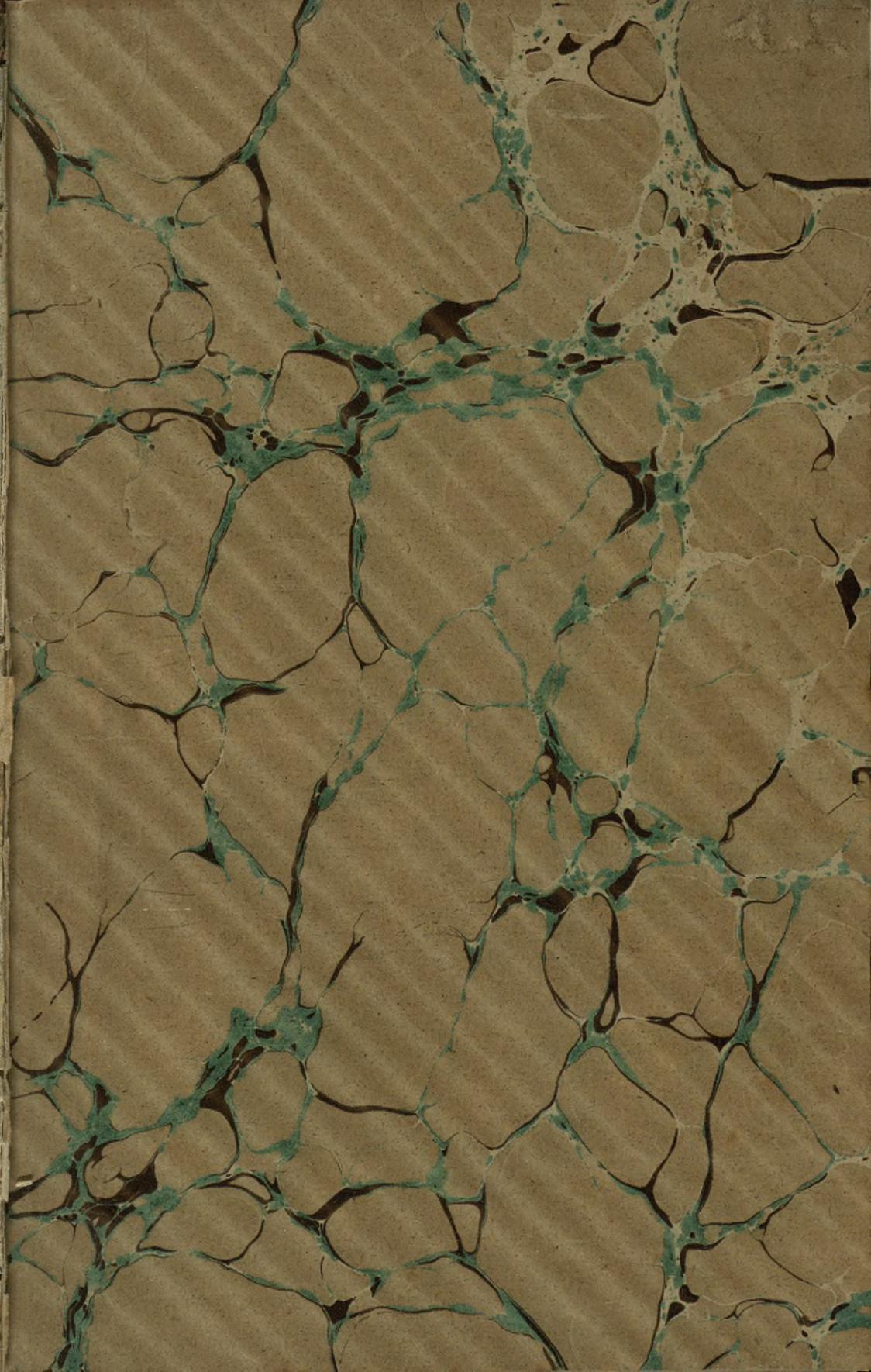
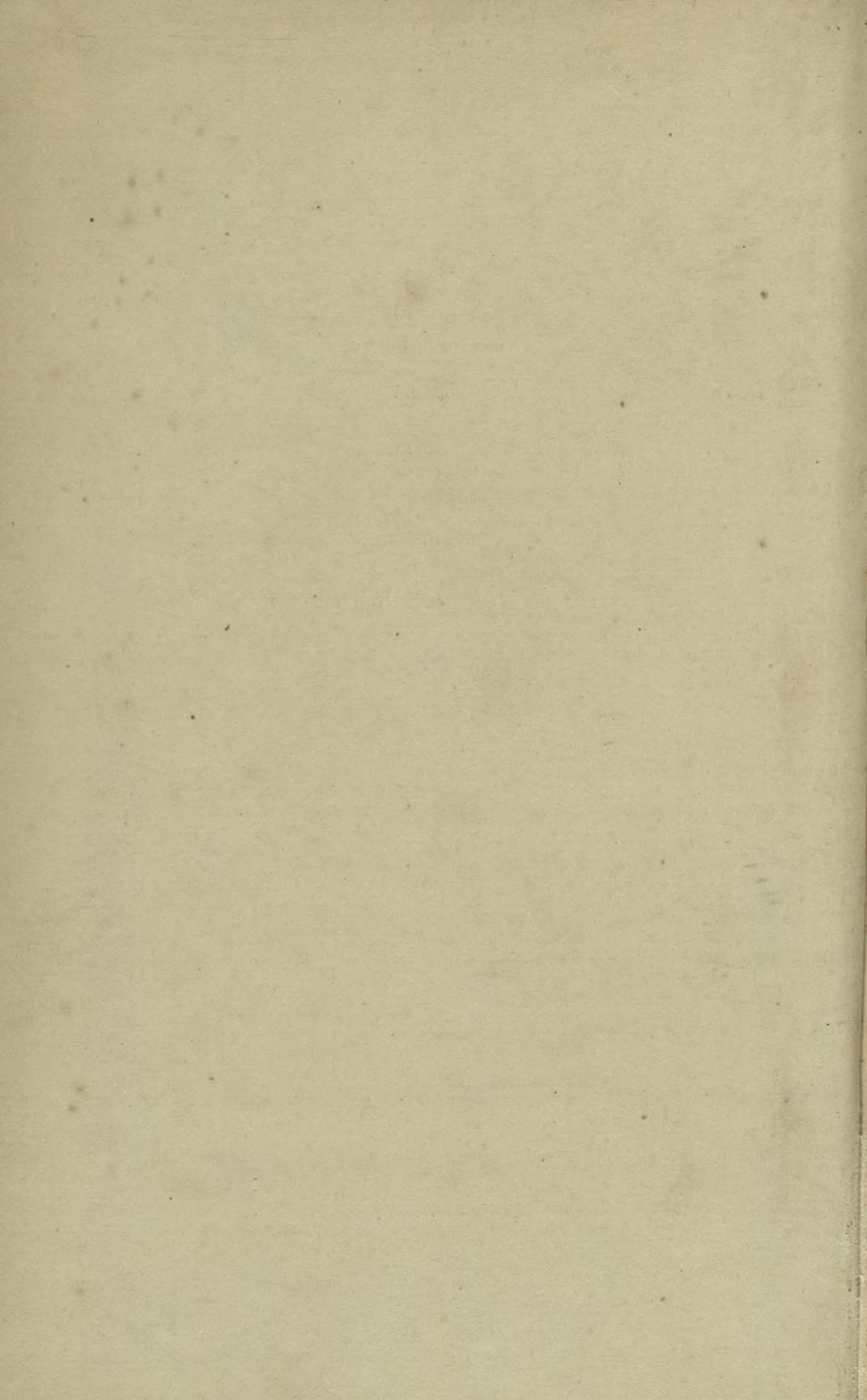


ONE  
HRE







Ce volume contient :

- I. les Institutions de l'Aquitaine avant la conquête des Romains br. in 8° Auch. 1886 15 pp.
- II. la charte d'Alaon & ses neuf confirmations  
br. in 8° Agen. 1891 10 pp.
- III. les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie br. in 8° Agen 1891 38 pp.
- IV. la Vasconie cis-pyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert 1<sup>er</sup> br. in 8° Le Puy. 1891 124 pp.
- V. l'Aquitaine & la Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert 1<sup>er</sup> jusqu'à l'époque du due Endes. br. in 8° Le Puy 1891 148 pp.
- VI. Endes, due d'Aquitaine br. 8° Toulouse, S. D. 53 pp.
- VII. Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine. br 8° Auch. 1891. 67 pp.
- VIII. Los Vascons españoles depuis les dernières années du VI<sup>me</sup> siècle jusqu'à l'origine du royaume de Navarre. pr. pot. in 8° Agen 1891. 96 pp.



LA

# VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

JUSQU'A

LA MORT DE DAGOBERT I<sup>ER</sup>

PAR

M. JEAN-FRANÇOIS BLADÉ

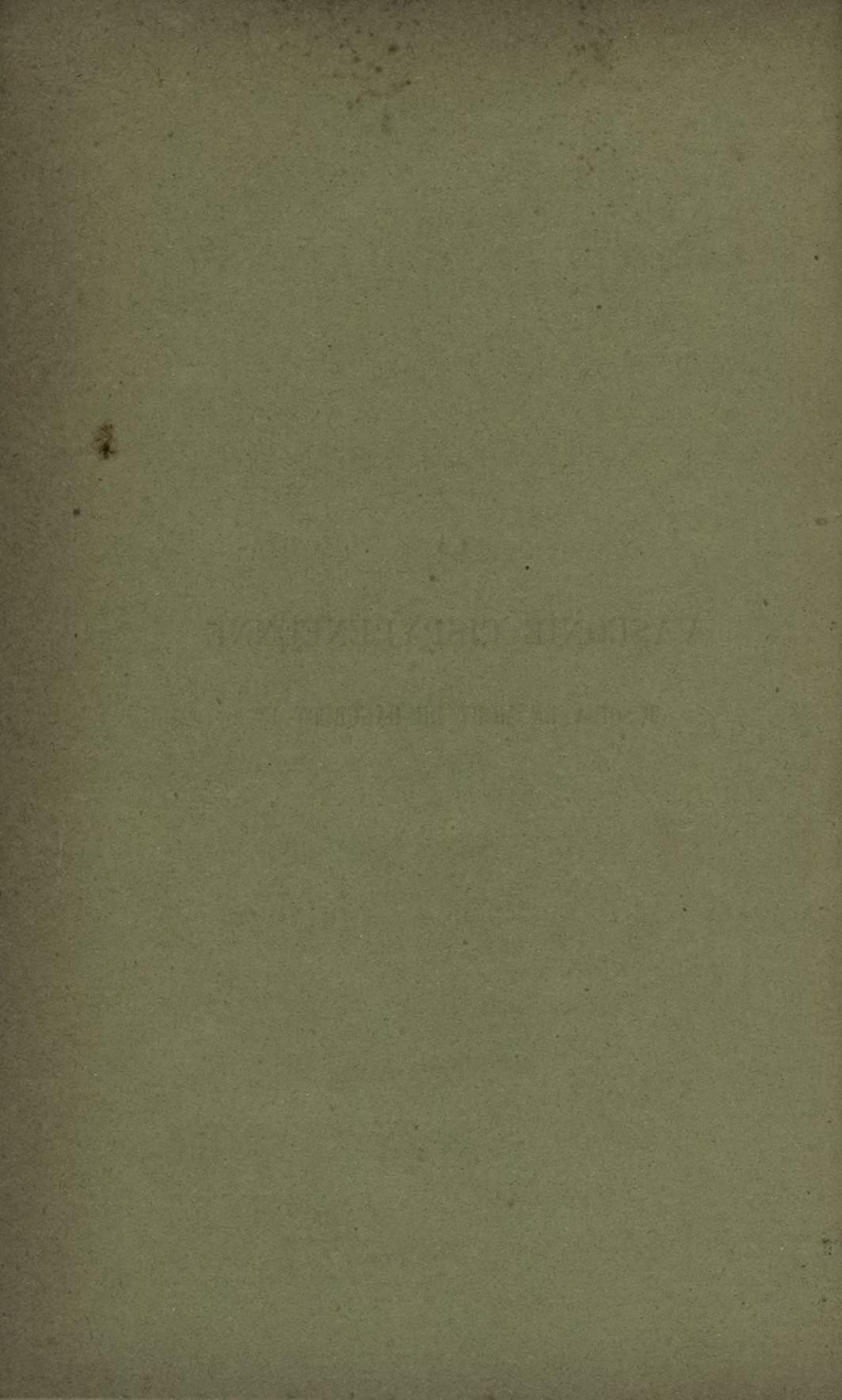


LE PUY

IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS

23, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23

—  
1891



*Auditeur Kany, Del'Institution  
des Obligés et Assurés,  
T.-R. Kany*

LA

# VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

JUSQU'A LA MORT DE DAGOBERT I<sup>ER</sup>

*Tiré à quarante exemplaires, dont aucun n'a été mis  
dans le commerce.*

N. 317780

325  
8008

LA

# VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

JUSQU'A

## LA MORT DE DAGOBERT I<sup>ER</sup>

PAR

M. JEAN-FRANÇOIS BLADÉ



LE PUY

IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS

23, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23

1891





# LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

JUSQU'A

LA MORT DE DAGOBERT I<sup>ER</sup>

---

J'ai déjà rédigé, en vue d'une publication très prochaine, deux mémoires englobant dans leur ensemble l'histoire détaillée de la Vasconie transpyrénéenne jusqu'au temps des premiers rois de Navarre. Ici, je voudrais étudier par le menu les destinées de la Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert I<sup>er</sup> (638), autrement dit jusqu'à l'origine du premier duché d'Aquitaine. Pour tâcher d'être clair dès le début, je dois même remonter un peu plus haut que l'établissement des Vascons espagnols en Novempopulanie, c'est-à-dire jusqu'en 580. Donc, à partir de cette date, je traiterai, suivant l'ordre chronologique, et en autant de paragraphes, forcément inégaux par l'importance et l'étendue, des événements de toute nature accomplis de 580 à 638.

§ I. LA NOVEMPOPULANIE VERS 580. — Au temps du Bas-Empire, la Novempopulanie comprenait la portion de la Gaule approximativement délimitée par l'Océan, la chaîne des Pyrénées et le cours de la Garonne. A dater de l'occupation visigothique, ce district cessa d'exister au point de vue officiel; mais après la venue des Vascons espagnols, son nom s'effaça lentement devant les appellations de Vasconie et de Gascogne.

Je n'ai pas à examiner ici en détail les destinées de la Novempopulanie et de l'Aquitaine au temps des Visigoths, ni durant les partages qu'elles subirent depuis la mort de Clovis I<sup>er</sup> (511) jusqu'en 580). Là-dessus je m'en rapporte, provisoirement du moins, à la doctrine exposée par M. Longnon dans sa *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*.

Pourtant, je dois constater sommairement certains faits, et tout d'abord le partage de la succession de Clotaire I<sup>er</sup> (561), dont les quatre fils se divisèrent ses États. Charibert I<sup>er</sup> obtint alors la Neustrie, Gontran la Bourgogne, Sigebert I<sup>er</sup> l'Austrasie et Chilpéric I<sup>er</sup> le royaume de Soissons. En Aquitaine et Novempopulanie, Charibert I<sup>er</sup> recueillit alors la Saintonge, le Bordelais, Albi, Conserans, Lapurdum ou Bayonne, et Aire-sur-l'Adour. Charibert I<sup>er</sup> étant mort en 567, ces trois dernières cités, de même que celles de Meaux, Sens, Avranches, Tours et Poitiers, furent attribuées à Sigebert I<sup>er</sup>, roi d'Austrasie; dans le partage de la succession de son frère <sup>1</sup>.

Ainsi, toute la Novempopulanie appartenait à Charibert I<sup>er</sup> en 561. Mais à sa mort, huit cités de ce pays passèrent, au dire de M. Longnon, dans le lot de Chilpéric I<sup>er</sup>, roi de Soissons. C'étaient Bazas, Dax, Oloron, Béarn, Bigorre, Comminges, Eauze, Auch et Lectoure. Ce prince obtint aussi Angers, qui sous la domination romaine, appartenait à la Troisième Lyonnaise, Limoges, Cahors et Bordeaux. Je tiens à signaler aussi Toulouse. Gontran, roi de Bourgogne, ne reçut alors rien au sud de la Garonne; mais on lui attribua en Aquitaine les cités d'Agen et de Périgueux <sup>2</sup>. Tenons donc pour certain qu'en 567, la Novempopulanie se partageait entre Chilpéric I<sup>er</sup>, roi de Soissons, et Sigebert I<sup>er</sup>, roi d'Austrasie.

L'an 571, et par suite d'événements qu'il serait trop long de rapporter, nous voyons l'Aquitaine partagée entre Gontran et Sigebert I<sup>er</sup>. En Novempopulanie, les cités d'Aire, Béarn et Conserans appartiennent à Sigebert I<sup>er</sup>, et le reste à Chilpéric I<sup>er</sup> <sup>3</sup>. Pour ce pays et l'Aquitaine, les cartes dressées par M. Longnon ne signalent pas de changements de 571 à 583 <sup>4</sup>. Mais nous verrons plus bas que dès 581 toute la Novempopulanie appartenait à Chilpéric I<sup>er</sup>.

§ II. LES VASCONS ESPAGNOLES EN 580. — Cette année-là, les Vascons étaient encore cantonnés au delà des Pyrénées occidentales, et ils ne devaient franchir qu'un peu plus tard cette chaîne de montagnes, pour occuper une portion de la Novem-

1. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 121, et *Atlas*, planches IV et V.

2. *Id. Ibid.* 125, et *Atlas*, planche V.

3. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, *Atlas*, planche VI.

4. *Id. Ibid.* *Atlas*, planche VII.

populanie. En effet, le poète Fortunat, célébrant les louanges du roi Chilpéric I<sup>er</sup> (580), nous montre les Vascons et d'autres peuples tremblant devant la puissance de ce prince <sup>1</sup>. C'est peut-être une flatterie. En tout cas, voici le premier texte d'origine franque faisant mention des Vascons, qui sans doute devaient être alors en guerre avec Chilpéric I<sup>er</sup>.

§ III. RÉVOLTE EN AQUITAINe CONTRE CHILDEBERT I<sup>er</sup> (580). — Cette année-là, dit Grégoire de Tours, « le roi Chilpéric fit faire dans son royaume des rôles d'impositions nouvelles et très pesantes, ce qui fut cause que beaucoup quittèrent leurs cités, abandonnèrent leurs propriétés, et se réfugièrent dans d'autres royaumes, aimant mieux se transporter ailleurs que de demeurer exposés à pareil danger; car il avait été ordonné que chaque propriétaire de terre paierait une amphore de vin par demi-arpent. On avait imposé, tant sur les autres terres que sur les esclaves, beaucoup d'autres contributions ou prestations qu'il était impossible de supporter. Le peuple du Limousin, se voyant accablé de telles charges, se rassembla dans les premiers jours de mars, et voulut tuer Marc, le référendaire chargé de ces impositions; et il n'y aurait pas manqué si l'évêque Ferréol ne l'eût délivré du péril qui le menaçait. La multitude s'empara des rôles. On les livra aux flammes. Le roi, extrêmement irrité, envoya des gens de sa maison chargés d'infliger au peuple de grands châtiments. On effraya par des tourments, on punit des gens de mort. On rapporte même que des abbés et des prêtres furent attachés à des poteaux, et livrés à divers tourments sur les calomnies des envoyés du roi, qui les accusaient de s'être mêlés à la sédition où on avait brûlé les registres. On mit ensuite des impositions encore plus accablantes qu'auparavant <sup>2</sup>. »

1. Quem Geta Vasco tremunt, Danus, Esthio, Saxo, Britannus.

FORTUNAT, *Ad Chilperic. reg. I. IV*, carm. 73.

T. IV, I Pars. J'ai sous les yeux l'édition de M. Frédéric Léo dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. IV (en deux parties), Berlin, 1881-1885.

Les Vascons sont encore nommés trois fois par le même poète :

Cantaber ut timeat, Vasco vagus arma pauescat,

*Ad Galactor. comit. I. X, xix, carm. 11, t. IV, I Pars.*

Unde sunt continguae gentes in testimonium, Hispanus, Scottus, Vasco, Saxo, Burgundio.

*Vit. S. Germani, II Pars, 26-29.*

Le mot « Vasco » se trouve encore *Append. II, 30, 84.*

2. GREGOR. TURON. *Hist. Franc. I. V, c. 33.* J'ai sous les yeux, et je continuerai à utiliser le texte donné par M. Arndt, dans le *Monumenta Germaniae historica*.

C'est ainsi que Chilpéric I<sup>er</sup> pressurait la portion de l'Aquitaine soumise à son autorité. Il est donc à croire qu'il ne traita pas alors plus favorablement les cités d'Aire, de Béarn et de Conserans, qu'il possédait alors en Novempopulanie.

§. IV. CALAMITÉS DANS LE MIDI DE LA GAULE (580). — « La cinquième année du roi Childebert, dit Grégoire de Tours, le pays d'Auvergne fut accablé d'un grand déluge d'eau, tellement que la pluie ne cessa de tomber pendant douze jours, et celui de Limoges fut inondé de telle sorte que beaucoup de gens furent dans l'impossibilité de semer. Les rivières de Loire et de Flavaris, qu'ils appellent l'Allier, ainsi que d'autres cours d'eau qui viennent s'y jeter, se gonflèrent à ce point qu'elles sortirent des limites qu'elles n'avaient jamais franchies; ce qui causa la perte de beaucoup de troupeaux, un grand dommage à l'agriculture, et renversa beaucoup d'édifices. Le Rhône qui se joint à la Saône, sortit même de ses rivages, et renversa en partie les murs de la ville de Lyon. Mais les pluies ayant cessé, les arbres refleurirent une seconde fois, quoiqu'on fût alors au mois de septembre. A Tours, cette même année, on vit un matin, avant la naissance du jour, un feu qui parcourut le ciel et disparut à l'horizon oriental, et on entendit dans le pays un bruit semblable à celui d'un arbre qui tombe. Mais ce ne pouvait être celui d'un arbre, car il se fit entendre dans un espace de cinquante milles ou davantage. Cette même année la ville de Bordeaux (*urbs Burdegalensis*, var. *Burdigalensem*) fut violemment ébranlée par un tremblement de terre. Les murs de la ville (*moeniaque civitatis*) furent en danger de tomber; tout le peuple, redoutant la mort, crut que s'il ne prenait la fuite il allait être englouti avec la ville, de sorte que beaucoup passèrent en d'autres cités. La commotion se fit sentir dans les pays voisins, et atteignit jusqu'en Espagne, mais non pas aussi forte. Cependant des pierres immenses se détachèrent des monts Pyrénées (*de Pirinaeis montibus*, var. *Pyrineis*, *Pereneis*, *Pirinensis*, *Pyreneis*) et écrasèrent des troupeaux et des hommes. La main de Dieu alluma dans les bourgs du territoire de Bordeaux (*vicus Burdegalensis*) un incendie qui, embrasant soudainement les maisons et les champs, dévora toutes les récoltes, sans que le feu eût été suscité en aucune manière. Un cruel incendie ravagea aussi la ville d'Orléans. — Dans le territoire de Chartres, du vrai

sang coula du pain rompu à l'autel, et la ville de Bourges fut frappée d'une grêle<sup>1</sup>. » Ces prodiges furent suivis d'une cruelle contagion<sup>2</sup>.

§ V. GRÉGOIRE DE TOURS ET BERTRAMN, ÉVÈQUE DE BORDEAUX, ACCUSÉS DE CALOMNIES CONTRE FRÉDÉGONDE, FEMME DU ROI CHILPÉRIC I<sup>er</sup> (580). — Cette accusation avait été portée par Leudaste, comte de Tours. En conséquence, un synode fut convoqué à Braine, et les évêques y furent réunis dans la même maison. « Le roi, dit Grégoire de Tours, étant venu leur donner à tous le salut, et ayant reçu la bénédiction, s'assit avec eux. Alors, l'évêque Bertramn, évêque de la ville de Bordeaux (*Burdegalensis civitatis episcopus*), impliqué dans l'accusation portée contre la reine, exposa l'affaire et m'interolla disant que j'avais porté une accusation contre lui et la reine. Je niai en toute vérité avoir dit ces choses, ajoutant que je ne savais point que d'autres les eussent entendues. Le peuple était autour de la maison, faisant un grand bruit et disant : « Pourquoi le roi poursuit-il une telle affaire ? Un évêque aurait-il jamais pu dire de telles choses, même d'un esclave ? Hélas, hélas ! Seigneur Dieu, prête ton secours à ton serviteur. » Le roi disait : « Cependant l'accusation portée contre ma femme est un opprobre. Si vous jugez à propos qu'on produise des témoins contre un évêque, les voilà ici ; mais s'il vous paraît que cela ne doive pas se faire, et qu'il faille s'en remettre à la foi de l'évêque, dites, et je me conformerai à ce que vous ordonnerez. » En conséquence Grégoire, ayant dit des messes sur trois autels, se purgea par serment des paroles qu'on lui imputait. Dans cette affaire, Rigonthe, fille de Chilpéric I<sup>er</sup> et de Frédégonde, avait publiquement pris parti pour Grégoire. Bref, Leudaste, condamné comme semeur de mensonges et calomniateur de la reine, pris la fuite, et se réfugia dans la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers<sup>3</sup>.

§ VI. EXPÉDITION DU DUC DIDIER EN AQUITAIN (581). — « Le roi Chilpéric, dit Grégoire de Tours, voyant la discorde élevée entre son frère et son neveu, appela à lui le duc Didier, et lui ordonna de faire quelque méchanceté à son frère. Didier fit marcher une armée, mit en fuite le duc Ragnovald,

1. GREGOR TURON. *Hist. Franc.* I. V, c. 33 ?

2. *Id. Ibid.* I. V, c. 34.

3. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* I. V, c. 49,

prit Périgueux, et après s'être fait prêter serment marcha sur Agen (*Aguinum*, var. *Aginnum*). La femme de Ragnovald ayant appris que son mari avait été mis en fuite, se retira dans la basilique du saint martyr Caprais (*Caprasi*, var. *Caprasii*), mais elle en fut tirée et dépouillée de tout ce qu'elle possédait, privée du secours de ses serviteurs, et envoyée à Toulouse après avoir donné caution. Didier s'empara ensuite de toutes les villes qui dans ces cantons obéissaient au roi Gontran, et les soumit à la puissance de Chilpéric. Le duc Bérolphe ayant appris que les habitants de Bourges parlaient tout bas entre eux de faire une irruption dans le territoire de Tours, fit marcher une armée et s'établit sur ce territoire. Alors, les bourgs d'Isure et de Baron, appartenant à la ville, furent rudement ravagés, et l'on punit ensuite cruellement ceux qui n'avaient point participé à cette révolte<sup>1</sup>. »

§ VII. EXPÉDITION DU DUC BAUDASTES CONTRE LES VASCONS ESPAGNOLES (581). — Aussitôt après avoir raconté l'expédition de Didier en Aquitaine, Grégoire de Tours ajoute que le duc Baudastes « partit pour la Vasconie, et y perdit la plus grande partie de son armée<sup>2</sup> ». Nous verrons tout à l'heure reparaître ce personnage, auquel je conserverai la même forme anomartique.

La plupart des érudits, et notamment les français, se sont prévalu de ce passage de Grégoire de Tours pour affirmer que dès 581, les Vascons avaient déjà franchi les Pyrénées, et occupaient une partie du versant nord de cette chaîne de montagnes. Dom Bouquet, le P. Risco<sup>3</sup>, s'élèvent à bon droit contre cette erreur, que j'ai professée jadis comme bien d'autres. Dans le glossaire géographique de Grégoire de Tours, le nom de *Vasconia* ne s'applique encore qu'à la Vasconie espagnole. Celui de *Novempopulanae* continue à désigner le territoire de l'ancienne province romaine de Novempopulanie<sup>4</sup>.

L'expédition de Baudastes contre les Vascons espagnols l'obligeait à traverser préalablement la Novempopulanie du

1. GREGOR. TURON. *Historia Francorum*, I. VI, c. 42.

2. Baudastes (var. Blaudastis, Blandastis, Baudastis) vero dux in Vasconiam (var. Vasconia, Viasconiam) abit maximamque partem exercitus amisit. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* I. VI, c. 42.

3. *Script. Rer. Gall.* II, 274, note ; Risco, *La Vasconia*, 316.

4. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* I. II, c. 23.

nord au sud. Il est donc naturel d'attribuer dès cette époque, 581, tout ce pays à Chilpéric I<sup>er</sup>. M. Longnon ne la lui donne pourtant qu'en 583, avec une très large part de l'Aquitaine, dont le reste se divise entre Gontran et Childebert II<sup>1</sup>.

§ VIII. PAPPOLÈNE ET SA FEMME (582). — Nous lisons dans Grégoire de Tours que Félix, évêque de la cité de Nantes, mourut de la peste en 582. Alors, un certain Pappolène reprit sa nièce dont il avait été séparé. « Il lui avait été fiancé autrefois. Mais l'évêque Félix reculant à accomplir ce mariage, Pappolène était venu, avec une grosse troupe, avait enlevé la jeune fille de son oratoire, et s'était réfugié dans la basilique de Saint-Albin. Alors l'évêque Félix, ému de colère, était parvenu, à force d'artifices, à séparer la jeune fille de son mari, et lui ayant fait prendre l'habit dans la ville de Bazas (*apud Vasatensem urbem*, var. *Vastensim*, *Vasaten-sim*), il la mit dans un monastère. Mais elle envoya secrètement des messages à son mari pour qu'il vînt la reprendre, en l'enlevant secrètement du lieu où elle était renfermée. Celui-ci, qui le voulait bien, la retira du monastère, et s'étant muni des ordres du roi, cessa de redouter les menaces de ses parents<sup>2</sup> ».

§ IX. PRODIGES EN AQUITAIN ET NOVEMPOPULANIE (582). — « Cette année, dit Grégoire de Tours, il parut encore de nouveaux signes. Il y eut une éclipse de lune. Dans le territoire de Tours, à l'effraction du pain, on en vit couler du vrai sang. Les murs de la ville de Soissons furent renversés. Près d'Angers, la terre trembla, et des loups entrés dans la ville de Bordeaux (*Burdegalensis oppidi*, var. *Burdicalensis*, *Burdegal-en-ses*, *Buldegalensis*) y mangèrent des chiens sans marquer aucune crainte des hommes. On vit des feux parcourir le ciel. La ville de Bazas (*Vasatensis civitas*, var. *Vasanensis*, *Vasatenensis*) fut consumée par un incendie qui dévasta l'église et la maison épiscopale (*domus ecclesiasticae*). Nous apprîmes aussi qu'on y avait enlevé tout ce qui appartenait au service de l'autel<sup>3</sup> ».

§ X. RIGONTHE, FILLE DE CHILPÉRIC I<sup>er</sup> A TOULOUSE (584). — Chilpéric I<sup>er</sup> vivait en fort bonne intelligence avec Léovigilde, roi des Visigoths. Le mariage prochain de Récarède,

1. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle. Atlas planche VII*.

2. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* I. VI, c. 15 et 16.

3. GREG. TURON. *Hist. Franc.*, I. VI, c. 21.

fils de Léovigilde, avec Rigonthe, fille de Chilpéric I<sup>er</sup>, dût fortifier l'union entre ces deux princes. Après bien des hésitations, la fiancée célébra ses noces à Paris, et partit avec les ambassadeurs du roi des Visigoths, au commencement de septembre 584. Sa mère Frédégonde lui composa un magnifique cortège, et lui fit présent de tant de bijoux, de meubles et d'argenterie, que cinquante chariots suffirent à peine à les transporter. Suivant l'usage, tous les seigneurs de Neustrie s'empressèrent de faire des présents (*donativum*) à Chilpéric I<sup>er</sup> et à Frédégonde. Quatre mille hommes escortaient Rigonthe. Mais elle fut volée par les gens mêmes de sa suite qui, pour assurer leur larcin, passèrent dans les États du roi Childebert. Enfin la fiancée de Récarède arriva à Toulouse, sise alors à la limite de la Gaule franque, comprise dans le domaine de Chilpéric I<sup>er</sup>. Rigonthe s'arrêta dans cette ville pour s'y reposer, et faire réparer ses équipages avant de poursuivre sa route. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la mort de Chilpéric I<sup>er</sup>. Alors commençait, dans le midi de la Gaule franque, la grande révolte de Gondovald, que je raconterai plus bas en détail. Informé du décès du roi de Neustrie, Didier, duc de Toulouse, s'était aussitôt déclaré pour Gondovald. C'est pourquoi il fit aussitôt arrêter Rigonthe, qui n'était encore informée de rien, et qui, sous prétexte de réparer ses équipages, différait le plus possible son départ pour le pays des Visigoths, où elle n'allait qu'à regret. À la tête de bon nombre d'hommes déterminés, Didier entra dans Toulouse, se rendit au palais de Rigonthe, dépouilla cette princesse de ses effets et de ses bijoux, les fit transporter en lieu sûr sous bonne garde, et y fit apposer les scellés. Cela réglé, le duc ordonna de garder étroitement sa captive, lui assigna pour son entretien une somme fort modique, et partit pour Avignon, où se trouvait alors le rebelle Gondovald<sup>2</sup>. Mais Rigonthe, craignant sans doute des traitements encore plus cruels, se réfugia, vers la fin du mois d'octobre 584, dans l'église de la Daurade (*in basilica sancte Mariae Tholosae*)<sup>3</sup>. C'est de là que nous la verrons bientôt arrachée par ordre de Gondovald.

1. GREGOR. TURON., *Hist Franc.*, I. VI, c. 45.

2. *Id.*, *Ibid.*, I. VII, c. 9.

3. *Id.*, *Ibid.*, I. VII, c. 10.

A propos de ce récit, se pose la question de savoir par où Rigonthe comptait pénétrer en Espagne. Toute la Novempopulanie, et une grande partie de l'Aquitaine, appartenaient alors à Chilpéric I<sup>er</sup>, père de cette princesse, de même que le Toulousain, qui s'étendait alors vers le Sud jusqu'aux Pyrénées par la vallée de l'Ariège. Les Visigoths possédaient en Gaule Albi, Nîmes, Carcassonne, Narbonne Maguelone et Elne. Rigonthe pouvait d'abord, semble-t-il, se rendre en Espagne en passant par les États de son père, pour franchir soit les ports des Pyrénées occidentales, soit ceux de la partie centrale de cette chaîne de montagnes. Elle pouvait aussi passer de Toulouse sur la partie visigothique de la Gaule, et pénétrer ensuite dans la Péninsule à travers un des défilés des Pyrénées orientales. L'arrivée de la fille de Chilpéric I<sup>er</sup> à Toulouse semble bien indiquer qu'elle ne songea jamais à franchir le col d'Altabisçar ou tout autre port voisin, pour gagner la vallée de Roncevaux<sup>1</sup>. A la rigueur, on pourrait se prévaloir de cela, pour supposer que les Vascons étaient établis déjà sur une partie du versant nord des Pyrénées novempopulaniennes. Mais cette hypothèse ne résiste pas à l'examen. La princesse partant de Paris, sa route naturelle n'était pas vers les Pyrénées occidentales, outre qu'il aurait probablement fallu compter avec les Vascons du versant méridional de la chaîne. Écartons donc Roncevaux de la pensée de Rigonthe. Toujours sans sortir des États de son père, elle aurait pu prendre aussi par les Pyrénées centrales, autrement dit par le port de Vénasque, incontestablement fréquenté dès l'époque romaine. Mais la chose est bien peu probable, car aujourd'hui même la route muletière qui conduit à ce port n'est pas sans difficultés. Tout porte donc à croire que Rigonthe voulait passer de la Gaule franque dans la Gaule visigothique, ce qui lui assurait tout à la fois plus de sécurité pour ses trésors, et un passage plus facile en Espagne, soit par le col de Puigmorent, soit par tout autre col des Pyrénées orientales.

§ XI. MORT DE CHILPÉRIC I<sup>er</sup> (584). — On sait que Rigonthe, fille de ce prince, apprit à Toulouse la mort de son père. Chilpéric I<sup>er</sup> pérît assassiné par ordre de sa troisième femme

1. LONGNON, *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle, Atlas, planche VII.*

Frédégonde. De tous ses enfants, il ne laissa, de son mariage avec Frédégonde, qu'une fille, Rigonthe, dont j'ai déjà parlé, et un fils, Clotaire II, âgé seulement de quatre mois. Son oncle, Gontran, roi de Bourgogne, profita de l'occasion pour entrer dans Paris, avec le projet avoué de placer sous son autorité tout le royaume du défunt, dont les grands lui jurèrent fidélité. Dans cette entreprise, Gontran trouva d'ailleurs des facilités exceptionnelles, grâce à la qualité de tuteur de Clotaire II, dont il avait été investi par Frédégonde. Ainsi recouvra-t-il sans effort toutes les cités qu'il avait perdues en 575, et s'empara-t-il « des villes du royaume de Paris qui, après la mort de Charibert, étaient passées à Sigebert. Quant aux cités que le partage de 567 avait attribuées à Chilpéric, peu importait à Gontran de s'en saisir officiellement, puisqu'il en avait l'administration, comme tuteur du jeune roi de Soissons<sup>1</sup>. » Ce fut ainsi qu'après la mort de Chilpéric I<sup>er</sup>, la Neustrie perdit au sud de la Loire toutes ses possessions, qui passèrent à Gontran<sup>2</sup>. C'est là un fait considérable sur lequel M. Perroud a raison d'insister, car à partir de 585 les Neustriens affaiblis ne repassèrent plus le fleuve<sup>3</sup>.

Voilà comment, en 585, le roi Gontran possédait, sans préjudice d'autres territoires très importants, toute la Novempopulanie, et la majeure partie de l'Aquitaine, dont le surplus appartenait à Childebert II, roi d'Austrasie<sup>4</sup>.

§ XIII. SAIUS SUCCÈDE À FAUSTE COMME ÉVÈQUE D'AUCH (585). — En ce temps-là, dit Grégoire de Tours, « le prêtre Saius (*Saius*, var. *Savis*, *Sabius*) fut nommé évêque d'Auch à la place de Fauste, évêque d'Auch (*Fausti Auscencis epis copi*)<sup>5</sup> ».

Le personnage ici désigné sous le nom de Saius est appelé Fabius dans les éditions courantes de Grégoire de Tours, adoptées par tous les auteurs et notamment ceux du *Gallia christiana*<sup>6</sup>.

§ XIV. ORIGINE DE LA RÉVOLTE DE GONDOVALD (585). — Cette insurrection éprouva non seulement la Novempopulanie, mais aussi d'autres parties de la Gaule franque sises au sud

1. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 143.

2. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, *Atlas*, planche VIII.

3. PERROUD, *Les origines du premier duché d'Aquitaine*, 24.

4. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, *Atlas*, planche VIII.

5. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.*, I. VIII, c. 22.

6. *Gall. christ.* I, 975.

de la Loire. Je suis donc forcé cette fois, qui ne sera pas la dernière, de sortir du domaine historique où je voudrais pouvoir toujours me restreindre.

Bon nombre d'auteurs modernes ont présenté la conquête du midi de la Gaule par Clovis I<sup>er</sup> (506) comme une véritable délivrance des populations gallo-romaines de ce pays, opprimées pendant près d'un siècle par les Visigoths ariens. Cette doctrine n'est pas à l'abri de sérieuses objections; mais je ne saurais les produire ici. C'est pourquoi je me borne à constater que, dans tous les partages de la Gaule franque faits en 511 et 561, les contrées sises au sud de la Loire, et surtout l'Aquitaine et la Novempopulanie furent exploitées comme un véritable domaine, ou plutôt rançonnées à l'égal d'un pays conquis. En ce temps-là notre sud-ouest demerait en dehors des quatre royaumes mérovingiens. Les chefs de ces États entendaient en avoir chacun sa part. Alors, nous voyons aussi les églises rançonnées, et les protégés des souverains investis trop souvent du pouvoir épiscopal au mépris des lois canoniques et des services rendus. De là, contre les Francs du nord, cette haine des populations et du clergé du midi qui se traduit notamment par une insurrection de l'Auvergne (554-532), par la révolte de Chromne (558), et l'émeute de Limoges (580) que j'ai racontée déjà dans le § III. Faut-il voir dans ces faits autant de signes d'un véritable esprit national? J'estime que ce serait aller beaucoup trop loin. Les gens du midi cherchaient surtout à rendre leur condition moins détestable, tantôt en changeant de maître, tantôt en cherchant à constituer un royaume distinct dans la Gaule mérovingienne, tantôt en s'insurgeant partiellement.

Parmi ces révoltes, celle dont Gondovald fut le chef est de beaucoup la plus grave.

Gondovald passait pour être le fils du roi Clotaire I<sup>er</sup>, roi de Neustrie, et de la femme d'un cardeur ou d'un meûnier<sup>1</sup>. Il semble que son père présumé l'ait traité d'abord avec affection. élevé d'une façon distinguée, il fut instruit dans les lettres<sup>2</sup>. On lui permit comme aux enfants du sang royal, de laisser croître sa chevelure, et de la porter flottante sur ses épaules. Le bâtard de Clotaire I<sup>er</sup> put donc se croire appelé,

1. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* I. VII, c. 14.

2. *Id. Ibid.* I. VI, c. 25.

avec ses frères Gontran, Caribert, Chilpéric et Sigebert, à recueillir quelque jour une part dans l'héritage de son père. Mais celui-ci se défait. Il prit Gondovald en aversion, et le bâtard dut chercher refuge auprès du vieux Childebert, roi d'Austrasie. Ce dernier, qui n'avait pas d'enfants, fit bon accueil au fugitif, et le logea dans son palais. Mais Clotaire I<sup>er</sup> insista de tout son pouvoir pour se faire remettre celui qu'il désignait sous le nom de Ballomer ou de Faux prince. Gondovald fut donc livré à Clotaire I<sup>er</sup>. « Il n'est pas né de moi », dit-il en le voyant. Par son ordre, Gondovald fut tondu<sup>1</sup>.

Quatre ou cinq ans plus tard, Clotaire I<sup>er</sup> mourut (562), et ses quatre fils légitimes se partagèrent ses États, sans que Gondovald fit alors la moindre réclamation. Mais les copartageants ne tardèrent pas à se quereller. L'un d'eux, Charibert, roi de Neustrie, jugea bon de faire venir auprès de lui son frère naturel. Mais Sigebert, roi d'Austrasie, sut attirer Gondovald, et le reléguà à Cologne. Là, le bâtard vécut sous le nom de Ballomer, gagnant péniblement son pain à barbouiller tout le long du jour les parvis des voûtes et des oratoires<sup>2</sup>. Ce fut alors qu'il gagna la bienveillance d'Aegidius, évêque de Reims<sup>3</sup>. Quand ses cheveux eurent repoussé, Gondovald se hâta de quitter l'Austrasie et passa en Italie, dans l'exarchat de Ravenne, alors gouverné par l'eunuque Narsès au nom de Justinien.

On a dit avec raison que celui-ci et son exarque comptaient beaucoup sur Gondovald pour soumettre la Gaule franque à l'autorité des empereurs byzantins. Mais Justinien mourut en 565, et son successeur Justinien II remplaça Narsès par Longinus, comme exarque de Ravenne.

Cependant Gondovald avait quitté l'Italie pour se rendre à Constantinople. Grégoire de Tours fixe la date de ce voyage, sous l'empire de Maurice Tibère, c'est-à-dire après 582<sup>4</sup>. Peut-être le bâtard de Clotaire I<sup>er</sup> ne se sentait-il pas en sûreté dans la Péninsule italienne, où les Francs faisaient de fréquentes incursions. L'autorité des empereurs byzantins s'était alors raffermie dans ce pays. Maurice Tibère devait

1. *Id. Ibid.* l. VI, c. 25, et l. VII, c. 36.

2. *Id. Ibid.* l. VIII, c. 36.

3. *Id. Ibid.* l. VII, c. 44.

4. *Id. Ibid.* l. VII, c. 36,

être tenté de profiter de l'affaiblissement des Francs, divisés plus que jamais par la jalousie de Frédégonde et de Brunehilde.

Pour intervenir dans la Gaule méridionale, les circonstances étaient très visiblement favorables. Dans ce pays de Provence sans cesse pressuré par les rois francs, vivait un haut fonctionnaire enrichi par le pillage, Mummolus, que Gontran, roi de Bourgogne, avait fait patrice, et qui, après avoir battu les Lombards à Embrun, les avait forcés de repasser les Alpes. Mummolus s'était mis, avec ses trésors, hors de l'atteinte des rois francs. Il vivait abrité par des remparts formidables, et des fossés remplis d'eau. Sa maison était gardée par un charpentier, géant haut de sept pieds, qui semble avoir eu la pleine confiance du maître<sup>1</sup>. Mummolus préparait sa rébellion de longue main, correspondant avec Agricola, évêque de Châlons, Syagrius, évêque d'Autun, Théodore, évêque de Marseille, lassés tous trois de la domination des Francs. Il ne négligeait pas non plus Salonius et Sagittaire, évêques déchus d'Embrun et de Gap<sup>2</sup>. L'évêque Théodore était lui-même en relations avec Epiphane, évêque de Pavie, qui pouvait, grâce à l'exarque, renseigner l'empereur sur les progrès et les chances de la conspiration<sup>3</sup>. Par l'intermédiaire d'Aegidius, évêque de Reims, Mummolus s'unit au duc Gontran Boson, ennemi de Chilpéric et agent de Frédégonde en Neustrie, traître à Gontran, roi de Bourgogne, et qui trouvait encore moyen de faire de l'Austrasie un ardent foyer de discordes<sup>4</sup>. Dans ce pays, Mummolus était lié avec Aegidius, et avec un seigneur franc nommé Raukning, célèbre par ses cruautés.

Boson, d'accord avec Mummolus et muni de lettres des plus hauts personnages du royaume de Childebert I<sup>er</sup><sup>5</sup>, partit pour Marseille, où il fit visite à l'évêque Théodore. Puis il partit pour Constantinople, où il fut reçu par l'empereur. Il

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* I. VII, c. 24 et 26.

2. GREGOR. TURON., *Epitomé*, 89. V. pour Salonius et Sagittaire, *Hist. Franc.* I. IV, V, VII, *passim*.

3. Sur Théodore et Epiphane, v. GREG. TURON., *Hist. Franc.* I. VI, c. 11, 24; VII, 36; VIII, 12, 20; IX, 22.

4. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* I. V, c. 14, 19, 25; VII, 14, VI, 26; VII, 32, 36, 38; VIII, 21; IX, 8, 10. Consulter aussi DRAPEYRON, *Mémoire sur la reine Brunehilde*, Paris, 1860. V. aussi le travail du même auteur, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie*, dont j'ai tiré partie pour montrer les relations de Gondovald avec les empereurs d'Orient.

5. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* I. VI, c. 24.

y vit aussi Gondovald, lui prêta serment de fidélité dans douze églises, et fut assez habile pour l'engager à se confier à lui avec tous ses trésors. Cela fait, ils partirent ensemble pour la Provence.

§ XV. RÉVOLTE DE GONDOVALD (585). — Boson, dit Grégoire de Tours, donnait à tous sa foi, et ne tenait jamais sa promesse. Aussi s'empessa-t-il de dépouiller Gondovald de ses trésors, et de mettre ce butin en lieu sûr. Le bâtard de Clotaire I<sup>er</sup> dut s'estimer heureux de pouvoir gagner en toute hâte une des îles de Lerins<sup>1</sup>.

A cette nouvelle, Mummolus se répandit en invectives contre Boson. Déjà le roi Gontran avait exilé les évêques Théodore et Épiphane, comme « ayant voulu soumettre le royaume des Francs à l'administration impériale<sup>2</sup> ». Quantité d'Austrasiens étaient alors gagnés à la conspiration. Gontran fit arrêter Boson, et l'interrogea sévèrement. Mais le traître rejeta tout sur Mummolus, promettant de le livrer au roi de Bourgogne, et remettant à ce prince son jeune fils comme otage. Boson rassembla donc une troupe d'hommes de Clermont et du Puy, et prit la route d'Avignon pour s'y saisir de Mummolus. Mais celui-ci était sur ses gardes. Durant le siège de la ville, bon nombre des soldats de Boson furent tués ou noyés. Lui-même faillit être submergé sous le poids de son armure. Mais Childebert s'irritait de voir son sujet Boson faire la guerre pour le compte du roi Gontran. C'est pourquoi il envoya Gondulf, l'un de ses ducs, au secours de Mummolus, et le siège d'Avignon fut levé<sup>3</sup>.

Très visiblement, les affaires de la Gaule se compliquaient. L'empereur Maurice en profita pour réclamer à Childebert les sommes prêtées à ce prince pour combattre sans succès les Lombards<sup>4</sup>. Nous voyons alors le césar byzantin s'immiscer aussi dans la politique des Visigoths, et soutenir l'orthodoxe Hermenegilde, révolté contre son père Léovigilde, qui tenait pour l'arianisme<sup>5</sup>. Mais Childebert I<sup>er</sup> refusa de rendre l'argent prêté. Léovigilde battit l'armée d'Hermenegilde, et demanda pour son second fils Récared la main

1. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 36.

2. *Id. Ibid.*, l. VI, c. 24.

3. *Id. Ibid.*, l. VI, c. 26.

4. *Id. Ibid.*, l. V, c. 42.

5. *Id. Ibid.*, l. V, c. 30.

de Rigonthe dont j'ai déjà conté les tristes aventures, avant et immédiatement après la mort de son père.

J'ai dit aussi qu'après avoir mis sous séquestre les trésors de cette princesse, le duc Didier partit pour Avignon, où se trouvaient Gondovald et Mummolus. Didier<sup>1</sup> proposa à celui-ci de réunir leurs forces, et de partir contre les rois Gontran et Childebert. En conséquence, l'armée des rebelles gravit les montagnes de l'Auvergne, et marcha sur le Limousin, où Gondovald fut élevé sur le pavois à Brive-la-Gaillarde, ville où reposaient les reliques d'un bienheureux nommé Martin, et disciple de saint Martin de Tours.

Gondovald parut alors devant son armée avec un baudrier d'or constellé de pierreries, où pendait le glaive de Mummolus. Mais un triste présage vint troubler la joie des rebelles. Au troisième tour, Gondovald tomba du pavois et manqua se blesser. A son départ, l'église de Brive fut incendiée. Le bâtard de Clotaire I<sup>er</sup> se dirigeait sur Paris. Jusqu'à Limoges, les choses marchèrent passablement. Mais alors, il fallut bien reconnaître que Poitiers, Tours et Bourges étaient fortement gardés<sup>2</sup>. Les évêques Grégoire, Mérovée et Sulpicius, cherchaient à contenir les guerriers de leurs diocèses, pourtant venaient en grand nombre renforcer l'armée de Gondovald, qui prit alors la route d'Angoulême, où le chef de la révolte trouva bon accueil chez l'évêque Nicasius. Mais le prélat de Périgueux, Charterius, demeura fidèle à son prince légitime. En réalité, Gondovald ne se trouva sur son véritable terrain qu'après avoir franchi la Dordogne. Dans les villes qui appartenaient autrefois à Sigebert I<sup>er</sup>, il se faisait jurer fidélité au nom du roi Childebert I<sup>er</sup>, mais c'était en son propre nom qu'il recevait les serments, quand il s'agissait de cités à la fois réclamées par Chilpéric I<sup>er</sup> et Gontran<sup>3</sup>. Ainsi cherchait-il à diviser ses deux ennemis. Gontran surtout se montrait inquiet, comme le montre assez la violente altercation qu'il eut alors avec Boson<sup>2</sup>. Les Aquitains ralliaient en foule l'armée de Gondovald, qui arriva ainsi à Toulouse, où se trouvait toujours la princesse Rigonthe. Magnulf, évêque de cette ville, était d'origine franque. En

1. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 10.

2. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 26.

3. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 26.

apprenant la trahison de Didier et de Mummolus, il osa dire publiquement : « Que Gondovald serve d'exemple pour tous, et qu'aucun étranger n'ose violer le royaume des Francs<sup>1</sup>. » Forcé de recevoir le chef des rebelles dans sa cité et à sa table, le prélat lui dit en face : « Il est donc vrai qu'il n'est resté personne de la race des Francs, si tu parviens à réaliser ce que tu dis<sup>2</sup>. » Alors, Mummole souffleta le prélat. Le duc Didier survint, qui le frappa de coups de poing, de coups de pied et de sa lance. Finalement Magnulf, lié de cordes, fut envoyé en exil. On fit main basse sur ses biens et ceux de son église. Waddon, qui avait été intendant de la maison de Rigonthe se joignit aux pillards, et tous les gens dévoués à l'évêque prirent la fuite.

« Cependant, l'armée de Gontran quitta Poitiers et se mit à la poursuite de Gondovald. Force Tourangeaux avaient suivi ce dernier, attirés par l'appât du butin ; mais dans les combats que livrèrent les Poitevins, quelques-uns furent tués, et la plupart revinrent chez eux tout dépoillés. L'armée étant arrivée à la Dordogne (*Dornoniam*), commença à savoir quelque chose sur Gondovald. A lui s'étaient joints, comme nous l'avons vu plus haut, Didier, Baudastes (*Bladastis*, var. *Blaudastis*) et Waddon, intendant de la reine Rigonthe. Ses premiers partisans étaient l'évêque Sagittaire et Mummolus. Sagittaire avait déjà reçu la promesse de l'évêché de Toulouse<sup>3</sup>.

Dans son arrogance, Gondovald annonçait qu'il reprentrait bientôt le chemin de Paris<sup>4</sup>. La plus grande partie du clergé de la Gaule méridionale s'était déclarée pour lui. Un abbé de Cahors (*abba Caturcinae urbis*), en compagnie d'un autre prêtre, avait accepté du chef des rebelles une mission périlleuse. Mais ils furent pris et amenés devant le roi Gontran, qui les fit battre cruellement.

Gondovald, qui demeurait alors à Bordeaux (*in urbe Burdegalensi*, var. *Burdigalinse*), avait acquis l'affection de l'évêque Berthramn. « Comme il cherchait de tous côtés des secours, quelqu'un, dit Grégoire de Tours, lui annonça qu'un certain roi d'Orient, ayant enlevé le pouce du martyr saint

1. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 27.

2. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 27.

3. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 21.

4. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 27.

Serge, l'avait implanté dans son bras droit, et que, lorsqu'il était dans la nécessité de repousser ses ennemis, aussitôt que, plein de confiance en ce secours, il élevait le bras droit, l'armée ennemie, comme accablée par la puissance du martyr, se mettait en déroute. A ces paroles, Gondovald s'informa avec empressement s'il y avait quelqu'un en cet endroit qui eût été digne de recevoir quelques reliques de saint Serge. L'évêque Berthramm forma alors le projet de lui livrer un certain négociant nommé Euphronius, qu'il haïssait parce qu'avide de ses biens il l'avait fait raser autrefois, et malgré lui, pour le faire clerc ; ce que voyant, Euphronius passa dans une autre ville, et ne revint que lorsque ses cheveux eurent repoussé. L'évêque dit donc : « Il y a ici un certain Syrien (*Sirus*), nommé Euphronius, qui, ayant transformé sa maison en une église, y a placé les reliques de ce saint, et, par le pouvoir du martyr, il a vu s'opérer plusieurs miracles ; car, dans le temps où la ville de Bordeaux était en proie à un violent incendie, cette maison entourée de flammes en fut préservée. » Aussitôt Mummolus courut promptement avec l'évêque Berthramm à la maison du Syrien ; l'ayant entourée, il lui ordonna de montrer les saintes reliques. Euphronius s'y refusa ; mais, pensant qu'on lui tendait des embûches par méchanceté, il dit : « Ne tourmente pas un vieillard, et ne commets pas d'outrages envers un saint. Reçois ces cent pièces d'or, et retire-toi. » Mummolus insistant pour voir les saintes reliques, Euphronius lui offrit deux cents pièces d'or ; mais il n'obtint pas qu'à ce prix ils se retirassent sans avoir vu les reliques. Alors Mummolus fit dresser une échelle contre le mur (car les reliques étaient cachées dans une châsse au haut du mur), et ordonna à son diacre d'y monter. Celui-ci étant donc monté au moyen de l'échelle, fut saisi d'un tel tremblement lorsqu'il prit la châsse, qu'on crut qu'il ne pourrait descendre vivant. Cependant, ayant pris la châsse attachée au mur, il l'emporta. Mummolus l'ayant examinée, y trouva l'os du doigt du saint, et ne craignit pas de le frapper d'un couteau. Il avait placé un couteau sur la relique, et frappait dessus avec le dos d'un autre. Après bien des coups qui eurent grand'peine à le briser, l'os, coupé en trois parties, disparut soudainement. Je crois qu'il n'était pas agréable au martyr qu'on touchât de la sorte aux restes de son corps. Alors Euphronius s'étant mis à pleurer amèrement, ils se prosternèrent tous en oraison,

priant Dieu de leur montrer ce qui avait été soustrait aux regards humains. Après cette oraison, on retrouva les fragments. Mummolus en ayant pris un, se retira, mais, je crois, sans la faveur du martyr, comme la suite le fit voir.

« Pendant qu'ils demeuraient dans cette ville, ils firent ordonner le prêtre Faustianus (*Faustianum*, var. *Fausticianum*) évêque de la ville de Dax (*Aquinsi urbi*, var. *Aquense*). L'évêque de cette ville était mort récemment, et Nicecius (*Nicecius*, var. *Nicedius*), comte du lieu (*comes loci illius*), frère de Rusticus (*Rustici*, var. *Rupti*, *Ructici*), évêque d'Aire (*Iuliensis episcopi*, var. *Iulensis*), avait obtenu de Chilpéric pour se faire instituer évêque de cette cité (*civitati*), car il était tonsuré. Mais Gondovald voulant détruire les ordonnances de Chilpéric, ordonna à l'assemblée des évêques de bénir Faustianus. L'évêque Berthramn, qui était le métropolitain (*qui erat metropolitanus*), prenant des précautions pour l'avenir, fit faire cette bénédiction par Pallade, évêque de Saintes : dans ce moment, d'ailleurs, il avait les yeux fort malades de la chassie. Orestis (*Orestis*), évêque de Bazas (*Vasatensis episcopus*, var. *Vasatensis*, *Varatensis*), assista à cette ordination ; mais il le nia ensuite en présence du roi <sup>1.</sup> »

Berthramn, l'évêque de Bordeaux, était d'origine franque. Ce fut lui, sans doute, qui conseilla au chef de la rébellion de ne pas rompre avec les habitudes des conquérants de la Gaule. En conséquence, Gondovald envoya au roi Gontran deux hérauts francs, Zotan et Zabulf, munis de verges consacrées <sup>2</sup>, et qui furent livrés à la torture pour avoir transmis ce message de l'usurpateur. Devant l'imminence du danger, les rois Gontran et Childebert se réconcilièrent. Gontran déclara que Childebert serait son héritier <sup>3</sup>. Tous ceux qui devaient le service militaire, et même les gens d'église, reçurent ordre d'avoir à marcher contre Gondovald, sous les ordres du duc Leudegesile. Mais les gens d'église s'y refusèrent en général, et notamment dans le territoire de Tours.

Gondovald, instruit de l'approche de l'armée et abandonné

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* I. VII, c. 31.

2. Id. *Ibid.* I. VII, c. 32.

3. Id. *Ibid.* I. VII, c. 34.

par le duc Didier « passa la Garonne (*Garonnam*, var. *Garonnam*), avec l'évêque Sagittaire, le duc Baudastes<sup>1</sup> (*Bladasti*, var. *Bladaste*) et Waddon, et se dirigea vers Comminges (*Convenas*). « Cette ville dit Grégoire de Tours est située sur le sommet d'une montagne séparée de toutes les autres. Au pied de cette montagne coule une source abondante environnée d'un rempart très fort. On y descend de la ville par un canal, et on y puise de l'eau à l'abri de tout danger. Gondovald étant entré dans cette ville (*urbem*) au commencement du carême, parla ainsi aux citoyens (*civibus*) : « Sachez que j'ai été élu roi par ceux qui sont dans le royaume de Childebert, et que j'ai avec moi des forces considérables. Mais, comme mon frère Gontran a fait marcher contre moi une armée immense, il faut renfermer dans nos murs des vivres et toutes choses nécessaires, afin que vous ne périssiez pas par la disette, jusqu'à ce que la clémence de Dieu augmente encore nos forces. » Les habitants crurent à ces paroles, et après avoir renfermé dans la ville tout ce qu'ils purent rassembler, ils se préparèrent à la résistance. Dans ce temps, le roi Gontran envoya à Gondovald, au nom de la reine Brunehaut, une lettre où on lui écrivait de congédier son armée, d'ordonner à chacun de retourner dans son pays, et d'aller passer ses quartiers d'hiver à Bordeaux. Cette lettre était une ruse, pour savoir à fond ce que faisait Gondovald.

« Étant demeuré dans la ville de Comminges (*urbem Convenas*), Gondovald parla aux habitants (*incolis*), disant : « Voilà que l'armée approche. Sortons pour lui résister. » Quand ils furent sortis, les soldats de Gondovald s'étant emparés des portes et les ayant fermées, chassèrent aussi le peuple, et, de concert avec l'évêque du lieu (*episcopo loci*), s'emparèrent des vivres et de tout ce qu'ils purent trouver dans la ville. Il y avait une si grande quantité de vivres et de vin que, s'ils avaient fait une défense courageuse, ils auraient pu se soutenir pendant un grand nombre d'années sans manquer d'aliments<sup>2</sup>.

« Les généraux de Gontran avaient entendu dire que Gondovald était arrêté au delà de la Garonne (*Garonnam*, var. *Garonna*) avec une nombreuse troupe, et qu'il gardait avec

<sup>1</sup>. *Id. Ibid.*

<sup>2</sup>. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* l. VII, c. 34.

lui les trésors qu'il avait enlevés à Rigonthe. Alors ils se précipitèrent à la nage avec leurs chevaux dans la Garonne (*Garonnam*, var. *Garonna*), et quelques soldats de leur armée se noyèrent. Arrivés au bord et cherchant Gondovald, ils trouvèrent des chameaux (*camellos*, var. *camelos*, *camellus*) chargés de beaucoup d'or et d'argent, et des chevaux fatigués qu'il avait laissés par les chemins. Instruits qu'il demeurait enfermé dans la ville de Comminges (*urbis Convenicae*, var. *Convenice*, *Conven:::ice*), et laissant là leurs chariots et leurs bagages, les plus braves guerriers, après avoir franchi la Garonne (*Garonnam*), se préparèrent à poursuivre Gondovald.

« S'étant hâtés, ils arrivèrent à la basilique de Saint Vincent (*basilicam Sancti Vincenti*, var. *Vincentii*), située près de la frontière de l'Agenais (*infra terminum Agennensis urbis*, var. *Agenensis*, *Agennensis*), où on dit que ce martyr consomma son sacrifice pour le nom de Jésus-Christ. Ils la trouvèrent remplie des trésors des habitants qui espéraient que des chrétiens ne violeraient pas la basilique d'un si grand martyr. On en avait fermé les portes avec grand soin. L'armée s'approcha promptement. Ne pouvant ouvrir les portes du temple, on y mit le feu. Lorsque les portes furent consumées, ils pillèrent toutes les richesses et tous les meubles qu'ils purent trouver, aussi bien que les ornements sacrés. Mais la vengeance divine effraya un grand nombre de soldats; car, par la volonté de Dieu, plusieurs eurent les mains brûlées, et il en sortait une épaisse fumée comme d'un incendie. Quelques-uns, possédés du démon, couraient comme des furieux, invectivant contre le martyr. Plusieurs, éloignés de leurs compagnons, se percèrent de leurs propres lances. Le reste continua sa marche, non sans une grande crainte. Que dirai-je? On arriva à Comminges (*Convenas*), et toute l'armée s'établit dans la campagne environnante. Ayant dressé leurs abris, les soldats demeurèrent en cet endroit. Ils ravagèrent tout le pays d'alentour. Lorsque quelques soldats, pressés par l'aiguillon de l'avidité, s'écartaient loin des autres, ils étaient égorgés par les habitants.

« Un grand nombre montaient sur la colline, et parlaient souvent avec Gondovald, lui prodiguant des injures et lui disant : « Es-tu ce peintre qui, du temps du roi Clotaire, bar-  
« bouillait les oratoires, les parvis et les voûtes? Es-tu celui

« que les habitants des Gaules appellent souvent du nom de « Ballomer? <sup>1</sup> » Et les questions insultantes continuaient. Mais Gondovald s'approchait, et répondait du haut de la porte : « Que mon père Clotaire m'ait eu en aversion, c'est ce que « nul n'ignore. Que j'aie été tondu par lui, et ensuite par mes « frères, c'est ce qui est connu de tous. Voilà pourquoi je me « réfugiai en Italie auprès du préfet Narsès. Là, j'ai pris une « femme, et j'ai engendré deux fils. Ma femme étant morte, je « pris avec moi mes enfants, et partis pour Constantinople, « où je vécus jusqu'à ces derniers temps accueilli par les « empereurs avec une grande bienveillance. » Et Gondovald poursuivait, racontant la visite de Gontran Boson, et les serments à lui prêtés par ce traître en douze lieux saints. Il parlait aussi de sa venue à Marseille, de l'accueil que Mummolus lui avait fait à Avignon, de la perfidie de Gontran, qui lui avait pris ses trésors. Il demandait à être conduit vers ce prince. « Si vous ne voulez pas même cela, disait le chef « bâtard de Clotaire, qu'il me soit permis de m'en retourner « là d'où je suis venu. Je m'en irai sans faire injure à per- « sonne. Pour que vous sachiez que je vous dis vrai, inter- « rogez Radegonde de Poitiers et Ingiltrude de Tours. Elles « vous affirmeront la vérité de mes paroles. » Pendant qu'il parlait ainsi, un grand nombre accueillait son discours avec des injures et des reproches <sup>2</sup>.

« Le quinzième jour avait brillé sur ce siège, et Leudégésile préparait de nouvelles machines pour détruire la ville. Les chariots étaient chargés de bâliers, de claies, de planches à couvert desquelles l'armée s'avancait pour renverser les remparts. Mais en approchant, ils étaient accablés de tant de pierres, que tous ceux qui approchaient des murs suc- combaient bientôt. On jetait sur eux des marmites pleines de poix et de graisse enflammée, et d'autres remplies de pierres. La nuit étant venue mettre fin au combat, les assié- geants s'en retournèrent dans leur camp. Gondovald avait avec lui Chariulf (*Chariulfus*, var. *Gariulfo*, *Chariulfos*), homme riche et puissant, des magasins et des celliers duquel la ville était remplie, et qui, par ses biens, nourrissait presque tous les habitants. Baudastes voyant tout ce qui se

1. *Id. Ibid.* l. VII, c. 36.

2. *Id. Ibid.* l. VII, c. 36.

passait, et craignant que Leudégésile, après avoir remporté la victoire, ne les livrât à la mort, mit le feu à la maison épiscopale (*ecclesiæ domo*). Tandis que les assiégés accourraient tous pour éteindre l'incendie, il s'échappa par la fuite. Le lendemain matin, l'armée se prépara de nouveau au combat. Les assiégeants firent des fagots de broussailles, pour combler le fossé profond qui s'étend du côté de l'Orient; mais cette invention ne fit aucun mal. L'évêque Sagittaire faisait souvent, tout armé, le tour des remparts, et souvent du haut du mur il jetait des pierres de sa propre main contre les assiégeants<sup>1</sup>.

« Ceux-ci voyant que rien ne pouvait réussir, envoyèrent secrètement des députés à Mummolus, disant : « Reconnais « ton seigneur, et renonce enfin à cette perversité. Quelle « est en effet ta folie, de te soumettre à un homme inconnu? « Ta femme et tes enfants ont été déjà mis en captivité. Tes « fils, à ce que nous croyons, ont été déjà tués. Où cours-tu? « Qu'attends-tu, sinon ta ruine? » Ayant reçu ces avis, Mummodus dit : « Je vois que déjà notre règne touche à sa « fin, et que notre puissance est tombée. Il reste une seule « chose à faire. Si j'obtiens sûreté pour ma vie, je pourrai « vous épargner un grand labeur. » Les députés s'étant retirés, l'évêque Sagittaire, Mummolus, Chariulf et Waddon se rendirent à l'église, où ils se jurèrent mutuellement que, s'ils avaient pour leur vie de plus sûres garanties, ils abandonneraient l'amitié de Gondovald, et le livreraient lui-même. Les députés, revenus une seconde fois, leur promirent la vie sauve, et Mummolus leur dit : « Faites seulement cela, et je « remettrai Gondovald entre vos mains; et reconnaissant « mon seigneur et roi, je me rendrai promptement vers lui. » Alors ils lui promirent que s'il accomplissait ces choses, ils le recevraient en amitié; et que, s'ils ne pouvaient obtenir sa grâce du roi, ils le mettraient dans une église, pour qu'il ne le punît pas de mort. Après avoir accompagné ces promesses de serments, ils se retirèrent. Mummolus, l'évêque Sagittaire et Waddon s'étant rendus auprès de Gondovald, lui dirent : « Tu sais quels serments « de fidélité nous t'avons prêtés. Écoute à présent un con- « seil salutaire. Eloigne-toi de cette ville, et présente-toi à

1. *Id. Ibid.*, I. VII, c. 37.

« ton frère comme tu l'as souvent demandé. Nous avons déjà parlé avec ces hommes, et ils ont dit que le roi ne voulait pas perdre ton appui, parce qu'il est resté peu d'hommes de votre race. » Mais Gondovald, comprenant leur artifice, leur dit tout baigné de larmes : « C'est sur votre invitation que je suis venu dans les Gaules : Gontran Boson m'a enlevé une partie de mes trésors qui contiennent des sommes immenses d'or et d'argent et différents objets ; et le reste est dans la ville d'Avignon. Quant à moi, plaçant, après le secours de Dieu, tout mon espoir en vous, je me suis fié à vos conseils, et j'ai toujours souhaité de régner par vous. Maintenant, si vous m'avez trompé, répondez-en auprès de Dieu, et qu'il juge lui-même ma cause. » A ces paroles, Mummole répondit : « Nous ne te disons rien de mensonger, mais voilà des hommes très braves qui attendent ton arrivée à la porte. Défais maintenant mon baudrier d'or dont tu es ceint, pour ne pas paraître marcher avec orgueil. Prends ce glaive, et rends-moi le mien. » Gondovald lui dit : « Je ne vois dans ces paroles autre chose que la perte de ce que j'ai reçu et porté par amitié pour toi. » Mais Mummolus affirmait avec serment qu'on ne lui ferait aucun mal. Étant donc sortis de la porte, Gondovald fut reçu par Ollon, comte de Bourges, et par Boson. Mummolus étant rentré dans la ville avec ses satellites, ferma la porte très solidement. Se voyant livré à ses ennemis, Gondovald leva les mains et les yeux au ciel et dit : « Juge éternel, véritable Seigneur des innocents, Dieu de qui toute justice procède, à qui le mensonge déplaît, en qui ne réside aucune ruse ni aucune méchanceté, je te confie ma cause, te priant de me venger promptement de ceux qui ont livré un innocent entre les mains de ses ennemis. » Cela dit, il fit le signe de la croix, et s'en alla avec les hommes ci-dessus nommés. Quand ils se furent éloignés de la porte, comme la vallée sise au-dessous de la ville descend rapidement, Ollon l'ayant poussé le fit tomber, en s'écriant : « Voilà votre Ballomer, qui se dit frère et fils de roi. » Ayant lancé son javelot, il voulut l'en percer ; mais l'arme repoussée par la cuirasse ne lui fit aucun mal. Comme Gondovald s'était relevé et s'efforçait de remonter vers la hauteur, Boson lui brisa la tête avec une pierre. Il tomba aussitôt et mourut. Tous les soldats accoururent, et l'ayant percé de

leurs lances, ils lui lièrent les pieds avec une corde, et le traînèrent autour du camp. Lui ayant arraché les cheveux et la barbe, ils le laissèrent sans sépulture dans l'endroit où ils l'avaient tué. La nuit suivante, les principaux enlevèrent secrètement tous les trésors qu'ils purent trouver dans la ville, ainsi que les ornements de l'église. Le lendemain les portes ayant été ouvertes, l'armée entra et égorgea tous les assiégés, massacrant au pied même des autels les pontifes et les prêtres du Seigneur. Après avoir tué tous les habitants de telle sorte qu'il n'en resta pas un seul, ils mirent le feu à toute la ville, aux églises et aux autres édifices, si bien qu'il n'en resta pas un seul<sup>1</sup>.

« Leudégésile, étant retourné au camp avec Mummolus, Sagittaire, Chariulf et Waddon, envoya secrètement des messagers au roi, pour lui demander ce qu'il voulait faire de ces hommes. Gontran ordonna de les faire mourir. Alors Waddon et Chariulf ayant laissé leurs fils pour otages, s'éloignèrent. La nouvelle de leur mort ayant été répandue, Mummolus en fut instruit. Il s'arma, et se rendit chez Leudégésile, qui dit en le voyant : « Pourquoi viens-tu comme un fugitif ? » Mummolus répondit : « Je m'aperçois qu'on n'observe en rien la foi promise, car je me vois placé au bord de ma perte. » Leudégésile lui dit : « Je vais aller dehors, et j'apaiserai tout. » Étant sorti, il ordonna d'entourer aussitôt la tente, pour y tuer Mummolus. Celui-ci, après avoir longtemps résisté aux combattants, vint à la porte. Comme il sortait, deux soldats le percèrent avec leur lance de chaque côté. Aussitôt il tomba et mourut. A cette vue, l'évêque fut frappé de crainte et de consternation. Quelqu'un des assistants lui dit : « Vois de tes propres yeux ce qui se passe, évêque. Couvre-toi la tête pour ne pas être reconnu, et gagne la forêt pour t'y cacher quelque temps, et t'échapper quand leur fureur sera apaisée. » L'évêque ayant accepté ce conseil, essayait de s'enfuir la tête couverte, lorsque quelqu'un, ayant tiré son épée, lui trancha la tête avec son capuchon. Ensuite, s'en retournant chacun dans son pays, ils se livrèrent, chemin faisant, au pillage et au meurtre<sup>2</sup>. »

Pendant ce temps-là, Frédégonde envoyait Cuppan à Tou-

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* I. VII, c. 38.

2. *Id. Ibid.*, I. VII, c. 39.

louse, pour en arracher Rigonthe à tout prix. On disait que Cuppan avait ordre, s'il trouvait Gondovald vivant, de l'attirer par des promesses, et de le conduire à Frédégonde. Mais n'ayant pu accomplir ce dessein, il ramena de Toulouse la reine Rigonthe, qui avait essuyé bien des humiliations et des outrages<sup>1</sup>.

Ainsi finit la révolte de Gondovald. Pas plus que les mouvements antérieurs, celui-ci ne mérite, malgré son extrême importance, d'être compté comme le résultat d'un antagonisme des races du Midi et du Nord, comme le signe d'une aspiration nationale chez les populations établies au sud de la Loire. Novempopulaniens, Aquitains et Provençaux cherchaient surtout à se soustraire à l'exploitation sans merci de souverains éloignés, en se donnant un maître chez eux. Rien ne permet de croire que si l'entreprise de Gondovald avait abouti, le sud-ouest de la Gaule eût échappé à la domination des Francs. Au lieu de quatre royaumes : Paris, Neustrie, Bourgogne et Austrasie, il y en aurait eu cinq, et ce dernier plus particulièrement imprégné des habitudes romaines.

§ XVI. ÉTAT DU SUD-OUEST DE LA GAULE, ET SPÉCIALEMENT DE LA NOVEMPOPULANIE, LORS DE LA RÉVOLTE DE GONDOVALD (585). — Parmi les faits qui se rattachent à l'insurrection de la Gaule méridionale en 585, le plus important est à coup sûr la faveur que trouva Gondovald auprès de plusieurs évêques de cette région. D'autres prélats, au contraire, se montrèrent fort hostiles. Mais les notions que j'ai déjà fournies à ce sujet ne sont pas complètes, et de plus elles se trouvent mêlées au récit d'autres événements. Voilà pourquoi je crois devoir présenter ici une vue d'ensemble sur la situation de l'épiscopat de la partie de la Gaule franque sise au midi de la Loire, lors de l'entreprise malheureuse du bâtard de Clotaire I<sup>er</sup>. Cela fait, je m'inquièterai d'autres questions intéressant spécialement la région qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées.

En ce qui concerne l'exposé de la situation de l'épiscopat du sud-ouest de la Gaule en 585, je trouve ma besogne amplement facilitée, grâce aux recherches déjà faites là-dessus par M. Drapeyron, dont je vais ici m'approprier généralement la doctrine, sauf à noter quelques dissidences<sup>2</sup>.

1. *Id. Ibid.*, l. VII, c. 89.

2. DRAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie*, 19-23.

Aidé du texte de Grégoire de Tours et des séries épiscopales des diocèses du Sud-Ouest dressées par les auteurs du *Gallia christiana*, M. Drapeyron fournit, en effet, dans la mesure du possible, des renseignements presque toujours précis sur les dispositions favorables ou hostiles des prélats relativement à Gondovald.

Passons rapidement sur la Troisième Lyonnaise, dont Tours était la métropole. Ce siège était alors occupé par l'évêque Grégoire. Tous les suffragants de ce prélat avaient leurs diocèses au nord de la Loire. Ainsi, malgré son origine sénatoriale, ce métropolitain ne pouvait guère partager les passions déchaînées en Aquitaine<sup>1</sup>.

Dans la Première Aquitaine, le siège de Bourges appartenait à Sulpice, un des plus considérables sénateurs de la Gaule, à la fois rhéteur et poète, élu métropolitain avec l'agrément du roi Gontran. Voilà pourquoi l'ordre se maintint dans cette province ecclésiastique. Dans les évêchés suffragants nous trouvons : 1<sup>o</sup> en Auvergne, Avitus, un pieux évêque, mais sacré à Metz, contre le prescrit des canons, sur l'expresse volonté du roi ; 2<sup>o</sup> à Limoges, Ferréol, au temps duquel eut lieu dans ce pays la révolte de 580 racontée plus haut ; 3<sup>o</sup> au Puy, Avitus, qui eut à combattre un imposteur<sup>2</sup> ; 4<sup>o</sup> à Cahors, Ursicinus, ancien référendaire de la reine Ultrogothe, et comme nous l'avons vu, partisan de Gondovald ; 5<sup>o</sup> à Rodez, Innocent<sup>3</sup>, comte de Javoulx, et puis évêque ; 6<sup>o</sup> à Mende, Parthénius, en lutte avec Palladius, comte de Javoulx, sous Sigebert<sup>4</sup> ; 7<sup>o</sup> à Albi, Salvius<sup>5</sup>, ancien moine, un saint personnage, qui avait fait contre le roi Chilpéric I<sup>er</sup> de sinistres prédictions<sup>6</sup>.

On sait que Bordeaux était la métropole de la Seconde Aquitaine. Nous avons vu que Berthramn, Franc d'origine, y exerçait alors l'autorité épiscopale. C'était pourtant un partisan zélé de Gondovald. Voici pour les diocèses suffragants : 1<sup>o</sup> à Poitiers, Marovée, prélat de race franque, et peut-être

1. DRAPEYRON, *Essai sur les causes de la lutte de l'Aquitaine et de l'Australie*, 20.

2. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, I. X, c. 25.

3. Id. *Ibid.*, I. VI, c. 37, 38; X, c. 8.

4. Id. *Ibid.*, I. IV, c. 40.

5. Id. *Ibid.*, I. V, c. 45; I. VIII, c. 22.

6. DRAPEYRON, *Essai sur les causes de la lutte de l'Aquit. et de l'Australie*,

allié de la famille royale<sup>1</sup>; 2° à Angoulême, Nicasius, que nous avons vu soutenir la cause de Gondovald; 3° à Périgueux, Chartérius, dénoncé par Nonnichius, comte de Limoges, comme hostile à Chilpéric, mais ayant refusé de recevoir Gondovald<sup>2</sup>; 4° à Agen, Antidius, dont le dévouement à Gondovald est certain.

Dans la Narbonnaise Première, autrement dit la province ecclésiastique dont la métropole était Narbonne, un seul diocèse se rattachait à la domination franque, lors de la grande révolte de 585. C'était Toulouse<sup>3</sup>, dont l'évêque Magnulf était probablement d'origine germanique. Autrefois, il avait eu à lutter contre un prétendant nommé Sigulf<sup>4</sup>. Le prélat toulousain résista, comme on sait, à Gondovald, qui le maltraita fort, et qui avait promis son siège à Sagittaire, ancien évêque de Gap.

Reste à m'expliquer sur la Novempopulanie, ou province ecclésiastique d'Eauze. Grégoire de Tours était évidemment mal renseigné sur cette circonscription, puisque nous le voyons faire de Berthramin, métropolitain de Bordeaux, le supérieur ecclésiastique de Faustianus, partisan de Gondovald, et ordonné évêque de Dax, en présence dudit Berthramn, par Palladius, évêque de Saintes, et Orestes, évêque de Bazas.

Il est, en effet, très amplement prouvé que l'évêché de Dax dépendait de la province ecclésiastique d'Eauze, alors soumise au métropolitain Laban. Mais là n'est pas le plus curieux du passage de Grégoire de Tours. Ce qu'il importe avant tout de remarquer, c'est que le métropolitain de Bordeaux, Berthramn, profitait de l'occasion pour tâcher d'étendre son autorité dans la province ecclésiastique d'Eauze. La suprématie de Laban devait donc être méconnue, non seulement de Faustianus, imposé par Gondovald comme évêque de Dax, mais aussi d'Orestes, évêque de Bazas, qui prit part à son ordination.

Il faut conclure de là que Laban avait refusé d'ordonner Faustianus, et que celui-ci, aussi bien qu'Orestes de Bazas, repoussait son autorité. Ainsi nous devons compter le métropolitain d'Eauze comme favorable au roi Gontran, de même que

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. VII, c. 24.

2. *Id. Ibid.*, l. VI, c. 22.

3. *Gall. Christ.*, XIII, 7-8.

4. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. VII, c. 27.

l'évêque de Comminges, Rufin, que nous avons vu chassé de son siège par l'armée de Gondovald. Aire avait alors pour prélat Rusticus, frère de Nicetius, comte de ce district, et dont l'élection était entachée de simonie, comme je l'ai déjà montré plus haut. Quant à Faustus d'Auch, Savinus de Béarn, Lucerius d'Oloron, Amelius de Bigorre, et Quintianus de Conserans, nous ne sommes pas expressément certifiés de leurs dispositions vis-à-vis de Gondovald. Mais, comme aucune accusation n'est portée contre eux par Grégoire de Tours, nous devons en inférer que tous tenaient pour le roi Gontran. Le nom du prélat qui occupait alors le siège de Lectoure ne figurant pas dans la liste des évêques qui assistèrent au second concile de Mâcon, M. Drapeyron croit devoir pouvoir conclure de là, et de la vaste lacune commençant alors dans la série des prélates de Lectoure, que ce diocèse n'existe plus probablement en 585<sup>1</sup>. Mais c'est là une erreur manifeste, prouvée non seulement par des raisons générales que je donnerai plus bas, mais aussi par la souscription de Bosolenus, évêque de Lectoure au concile de *Modogarnomo ou modo Garnomo castro*<sup>2</sup>, tenu dans le diocèse de Bordeaux entre 670 et 673. D'autres auteurs se sont prévalu du passage où Grégoire de Tours atteste qu'en 585 la ville de Comminges fut complètement ruinée, pour affirmer que le Comminges cessa alors d'être un diocèse.

Telle était, en somme, la situation de l'épiscopat du sud-ouest de la Gaule, lors de la révolte de Gondovald. Mais j'ai déjà dit que le récit de Grégoire de Tours soulève en outre d'autres questions moins complexes, car elles intéressent uniquement la région qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées.

La première de ces questions a trait à la basilique de Saint-Vincent, sise sur la frontière de la cité d'Agen (*juxta terminum Agennensis urbis*) et ruinée par l'armée de Gontran. Grégoire fait ailleurs mention du même édifice<sup>3</sup>, auquel Fortunat a consacré aussi une pièce : *De basilica sancti Vincentii ultra Garonnam*<sup>4</sup>. On a beaucoup discuté, au sujet de l'emplacement de cette basilique<sup>5</sup>, mais ce n'est pas le moment de

1. DRAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Australie*, 22.

2. *Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), II, Preuves, 40-42.

3. GREGOR. TURON., *De glor. martyrum*, c. 103.

4. FORTUNAT., I, VIII.

5. TILLEMONT, *Hist. eccl.*, IV, 547; BOLLAND., t. II, jun. 168; COINT., *Annal. eccles. Franc.*, II, 14; *Extraits des Essais histor. d'Argenton sur l'Agenais*,

donner mon opinion personnelle. Tout ce qu'il m'importe de constater, c'est que Grégoire de Tours atteste que la basilique de Saint-Vincent était sise en Agenais, et sur la rive gauche de la Garonne. L'Agenais s'étendait donc alors des deux côtés du fleuve, comme il est prouvé d'ailleurs par d'autres textes moins anciens, mais tous antérieurs à 1317. On sait qu'à cette date la partie du diocèse d'Agen sise au sud de la Garonne, en fut détachée par le pape Jean XXII, et forma le diocèse de Condom, qui dura jusqu'à la Révolution.

Une autre question intéressante est celle qui concerne l'emplacement de la cité de Comminges, assiégée et détruite par l'armée de Gontran en 585. La description qu'en donne Grégoire, dont j'ai étudié le texte sur le lieu même, s'adapte, sans aucun doute à l'emplacement actuel de Saint-Bertrand-de-Commignes, chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), et bâti sur une montagne sise à 521 mètres au-dessus du niveau de la mer. La Garonne coule au bas<sup>1</sup>.

Reste encore un point à traiter. Il s'agit de la prétendue destruction de l'évêché de Comminges en 585. Certes, le texte de Grégoire ne permet pas de douter que le chef-lieu de la cité n'ait alors été complètement détruit. Mais est-il légitime de se prévaloir de ce passage pour affirmer, comme l'ont fait MM. Morel<sup>2</sup> et Fiancette d'Agos, que l'évêché de Comminges disparut alors, pour ne renaître qu'au VIII<sup>e</sup> siècle? Sans s'exprimer en termes aussi formels, M. Longnon me semble pourtant croire que la série des évêques de Comminges fut longtemps interrompue à dater de 585.

« *Convenae* dit-il, ne fut pas relevée de ses ruines avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle; mais il ne paraît pas que le siège épiscopal ait été transféré dans une autre localité pendant les cinq siècles intermédiaires<sup>4</sup>. » Et à l'appui de son dire, l'auteur montre, vers 1073, les Commingeois allant chercher à Toulouse l'archidiacre Bertrand de l'Isle, qu'ils avaient choisi pour évêque, et le conduisant *ad civitatem Convenarum*,

par Joseph LABRUNIE, publiés par Ad. Magen, 38; abbé BARRÈRE, *Hist. du dioc. d'Agen*, I, 137; LE BLANT, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, I, 387-88.

1. *Carte du Dépôt de la guerre*, n° 241, Saint-Gaudens.

2. MOREL, *Essais historique et pittoresque sur Saint-Gaudens*, 43.

3. FLANCETTE D'AGOS, *Vie et miracles de saint Bertrand*, 167.

4. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 591.

c'est-à-dire dans la ville des *Convenæ*<sup>1</sup>. Ce fut ensuite dans l'église de cette ville (*ecclesia suae civitatis*) que Bertrand « vint célébrer le service divin après qu'il eut été sacré<sup>2</sup>. » Le nouveau prélat s'attacha à rendre cet édifice, fort modeste alors, digne du titre épiscopal : il le décora richement. L'ancienne ville des *Convenæ* était déserte depuis longtemps, mais le mérite de Bertrand y attira une nouvelle population, et elle fut bientôt réédifiée<sup>3</sup>.

Ainsi parle M. Longnon, sans se prononcer sur les destinées du diocèse de Comminges entre la révolte de Gondovald et l'épiscopat de saint Bertrand. Il semble donc bien qu'entre ces deux dates, le savant géographe tient pour la suppression de l'évêché. C'est pourtant le contraire qui est vrai, et je ne suis pas embarrassé de le démontrer.

Nous verrons plus bas, en effet, que l'année même de la révolte de Gondovald, et après la destruction de la cité de Comminges, Rusticus, évêque de ce diocèse, assista au second concile de Mâcon, convoqué par le roi Gontran. Il est prouvé d'autre part, qu'un autre évêque du même siège, Sesemundus, souscrivit au Concile de *Modogarnomo ou de modo Garnero castro*, réuni entre 670 et 673 dans le diocèse de Bordeaux<sup>4</sup>.

§ XVII. MÉDIATION DE GRÉGOIRE DE TOURS ENTRE GONTRAN, ROI DE BOURGOGNE, ET L'ÉPISCOPAT D'AQUITAIN ET DE NOVEMPOLANIE, APRÈS LA RÉVOLTE DE GONDOVALD (585). — Au lendemain du châtiment de Gondovald, de Mummolus et de Sagittaire, la terreur était grande parmi les prélats du midi de la Gaule. On disait que Gontran avait fait tout-à-coup un évêque de l'un de ses officiers, le franc Cariatto, qui le premier avait annoncé au roi la mort du chef de la rébellion<sup>5</sup>, et que ce prince avait traité très rigoureusement Théodore, évêque de Marseille. Il s'agissait donc de flétrir un souverain égoïste et irascible, mais naturellement porté à ménager l'épiscopat.

1. *Vita sancti Bertrandi*, § vi. *Act. SS.*, t. vii, *Octobris*, p. 1173-1184. Cette vie fut écrite vers 1170, par Vidal, clerc du diocèse d'Auch.

2. Post cujus consecrationis solemnitatem, cum vir sanctus ad sua civitatis ecclesiam rediisset, divinum ibidem celebraturus mysterium, factus est de more venientium ingens concursus, gaudium in clero, et erat laetitia magna in populo. *Vit. Sancti Bertrandi*, § viii. p. 1174.

3. LONGNON, *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, p. 592.

4. *Hist. génér. de Languedoc* (édition Privat), II, Preuves, 42.

5. GREGOR. TURON., *Épitom*, 89.

Gontran devait se rendre à Paris, pour le baptême du fils de Chilpéric I<sup>er</sup>. Poussés sans doute par Grégoire de Tours, les prélates résolurent de venir le trouver, et d'implorer sa clémence. Il se réunirent, en effet, à Orléans, où Gontran était arrivé le jour de la fête de saint Martin. Une foule immense de peuple s'était portée à la rencontre du roi, avec des enseignes et des drapeaux, chantant ses louanges. « Elles retentissaient de diverses manières, en langue syriaque, en langue latine, et même en langue juive. Tous disaient : « Vive le roi ! Que durant des années innombrables sa domination s'étende sur les peuples divers. » Les juifs nourrissaient alors l'espoir de reconstruire aux frais du Trésor leurs synagogues récemment détruites<sup>1</sup>.

Les choses menaçaient de mal tourner. Après avoir entendu la messe, le roi dit, durant son repas : « Malheur à cette nation juive méchante et perfide, toujours fourbe par caractère. » Et Gontran demanda la bénédiction des prêtres présents. Grégoire de Tours, témoin de cette scène, reçut le visite du roi dans la basilique du saint abbé Avitus, et lui offrit les eulogies de saint Martin. Gontran « entra avec bonté, dit Grégoire, but un coup, nous invita à dîner, et s'en retourna gaîment<sup>2</sup>. » Au jour fixé, l'évêque de Tours amena avec lui ses « ombres », c'est-à-dire les quatre prélates aquitains gravement compromis dans la révolte de Gondovald. Berthramm évêque de Bordeaux (*Burdegalensis episcopus*, var. *Burdegalensis*), et Palladius, évêque de Saintes, étaient particulièrement « tombés dans le déplaisir du roi pour avoir reçu Gondovald. » La colère de Gontran « contre Palladius était d'autant plus grande que celui-ci avait souvent usé de tromperie à son égard. Ces prélates avaient été, peu de temps auparavant, interrogés par les autres évêques et les grands de la cour du roi, sur ce qu'ils avaient reçu Gondovald, et avaient très imprudemment sacré Faustianus, évêque de Dax (*Aquis episcopum*) Mais l'évêque Palladius fit retomber sur lui-même le fait de cette ordination, dont il délivra son métropolitain en disant : « Mon métropolitain souffrait d'un très grand mal d'yeux, et moi, dépourvu, insulté, je fus malgré moi emmené à sa place. Je ne pouvais faire autrement que

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. viii, c. 4.

2. Id. *Ibid.*, l. viii, c. 2.

d'accomplir ce qui m'était ordonné par celui qui se prétendait le maître de toutes les Gaules. » Ces choses ayant été annoncées au roi, il en fut très irrité, tellement qu'on put obtenir avec peine qu'il les invitât à sa table, ne les ayant pas vus auparavant. Berthramn étant entré, le roi demanda : « Quel est celui-ci ? » car il y avait longtemps qu'il ne l'avait vu. On lui répondit : « C'est Berthramn, évêque de la ville de Bordeaux (*Burdegalensis urbis episcopus*, var. *Burdegalensis*). — Nous te rendons grâces, lui dit-il, de la façon dont tu a gardé la fidélité à ta famille. Tu devais savoir, Père très cher, que tu étais notre parent par notre mère, et tu n'aurais pas dû attirer sur ta race une peste étrangère. » Après avoir obligé Berthramn d'entendre plusieurs choses de cette sorte, il se tourna vers Palladius et lui dit : « Je n'ai pas non plus, ô évêque Palladius, beaucoup de grâces à te rendre ; car, ce qui est bien dur à dire d'un évêque, tu m'as trompé trois fois, en m'envoyant des avis remplis de mensonges. Tu t'excusais auprès de moi par tes lettres, et par d'autres écrits tu appelais mon frère. Dieu a prononcé en ma cause, car je me suis appliqué à vous prévenir comme des Pères de l'Eglise, et vous avez toujours agi frauduleusement à mon égard. » Il dit aussi aux évêques Nicasius et Antidius<sup>1</sup> : « Publiez ici, ô très saints Pères, ce que vous avez fait pour le bien du pays et l'avantage de notre royaume. » Ceux-ci ne répondirent pas, et le roi s'étant lavé les mains, et ayant reçu la bénédiction des évêques, s'assit à table avec un visage gai et une contenance joyeuse, comme s'il n'avait pas été question des affronts qu'il avait reçus<sup>2</sup>. » Pourtant, vers la fin du repas, Gontran dit aux évêques : « Voici l'argenterie du parjure Mummolus. Elle a, grâce à Dieu, passé en notre puissance. Quinze plats, semblables à celui que vous voyez-là, ont été brisés par mes ordres. Je n'ai gardé que celui-là, et un autre de cent soixante-dix livres. Le reste sera appliqué aux besoins des pauvres et des églises<sup>3</sup>. » Puis, il proféra des menaces contre Théodore, évêque de Marseille, l'accusant d'avoir fait périr Chilpéric<sup>4</sup>. Mais Grégoire de Tours prit la défense de Théodore.

1. Évêques d'Angoulême et d'Agen.

2. *Id. Ibid.*, I. VIII, c. 2.

3. *Id. Ibid.*, I. VIII, c. 3.

4. *Id. Ibid.*, I. VIII, c. 5.

Peu de temps avant la ruine de Comminges, Garachaïre (*Garacharius*, var. *Gracharius*), comte de Bordeaux (*comes Burdigalensis*, var. *Burdegalensis*, *Burdigalensis*) et Baudastes (*Bladastis*, var. *Blaudastis*), s'étaient réfugiés, sous la protection de Grégoire, dans la basilique de saint Martin. Ce prélat les fit venir secrètement, et osa les présenter au roi Gontran, qui les traita de « rusés renards », leur reprocha leurs perfidies, et finalement leur rendit ses bonnes grâces, en leur faisant restituer ce dont il les avait privés<sup>1</sup>.

Mais un jour, le roi étant allé entendre la messe à la cathédrale, s'emporta à la vue de l'officiant, l'évêque Palladius, si gravement compromis dans la révolte de Gondovald. « Quoi, dit-il, c'est ce traître qui prêchera devant moi la parole sainte ! Je sors à l'instant pour ne pas entendre prêcher mon ennemi.<sup>2</sup> » Palladius averti se réfugia dans la sacristie. Pourtant, les autres évêques parvinrent à calmer le roi, et la messe continua. Durant le repas qui la suivit, et où figuraient Palladius et Berthramn, ces deux prélats s'irritèrent l'un contre l'autre. « Ils se reprochèrent mutuellement beaucoup d'adultères et de fornications, ainsi que plusieurs parjures. Beaucoup en riaient; mais d'autres, qui étaient d'une sagesse plus clairvoyante, s'affligeaient de voir les diables semer une telle zizanie parmi les prêtres du Seigneur. En quittant le roi, ils donnèrent des gages et cautions qu'ils se représenteraient au synode, le vingt-et-un septembre suivant<sup>3</sup>. ».

§ XVIII. SECOND CONCILE DE MACON (585). — Comme l'a fort bien dit Auteserre, cette assemblée fut convoquée par le roi Gontran contre les évêques d'Aquitaine<sup>4</sup>. Les prélates s'asséblerent le 23 octobre 585, sous la présidence de Priscus, évêque de Lyon, que les actes alors rédigés qualifient de patriarche. Quarante-six évêques furent présents à Mâcon, et vingt autres s'y firent représenter.

Conformément au désir du roi Gontran, on commença par instruire le procès des évêques qui avaient suivi le parti de Gondovald<sup>5</sup>. On déposa Faustianus, qui avait été ordonné

1. *Id. ibid.*, l. VIII, c. 6.

2. *Id. ibid.*, l. VIII, c. 7.

3. *Id. ibid.*, l. VIII, c. 7.

4. ALTESSERRA, *Rerum Aquitanicarum*, lib. VI, c. 43.

5. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* l. VIII, c. 20.

évêque de Dax, sur la désignation du chef de la rébellion. Berthramn de Bordeaux, Orestes (*Orestes*, var. *Orestis*) de Bazas et Palladius de Saintes qui avaient ordonné, Faustianus évêque de Dax (*Aquinsi urbi episcopus*, var. *Aquensi*, *Aquensis urbis*), furent condamnés à le nourrir tout le reste de sa vie, et à lui payer pour cela tour à tour cent sols d'or. A la place de Faustianus, on choisit pour évêque de Dax Nicetius qui, bien que laïque, avait été nommé par Chilpérie I<sup>er</sup> à cet évêché. Nicetius était comte de Dax, et frère de Rusticus, évêque d'Aire, qui assista à ce concile.

Ursicinus de Cahors fut traité plus sévèrement, pour avoir confessé publiquement qu'il avait reçu Gondovald. On lui imposa pour trois ans une pénitence durant laquelle il lui était interdit de couper sa barbe et ses cheveux, de manger de la viande, de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, et même de donner des eulogies. Néanmoins, Ursicinus garda l'administration de son diocèse.

Théodore de Marseille se justifia, et aucune peine ne fut prononcée contre lui, malgré la colère du roi Gontran.

Le concile s'occupa aussi de quelques autres affaires, et il édicta vingt canons, relatifs à divers points de discipline ecclésiastique.

Sept prélates de la province ecclésiastique d'Eauze assistèrent à cette assemblée, savoir : Faustus d'Auch, Orestes de Bazas, Rusticus d'Aire, Savin de Béarn, Rufin de Comminges, Lucerius d'Oloron, Amelius de Bigorre. Le métropolitain Laban s'y fit représenter par un délégué<sup>1</sup>.

**S XIX. QUESTION DU MONNAYAGE EN GAULE AU NOM DE L'EMPEREUR MAURICE TIBÈRE.** — Des monnaies d'or au nom de l'empereur Maurice Tibère, frappées en Gaule, ont provoqué de sérieuses discussions historiques. Ces pièces, a-t-on dit, constateraient deux tentatives de restauration du pouvoir impérial dans le sud-est des États mérovingiens, c'est-à-dire d'abord

1. *Faustus ecclesiæ Ausciorum subscripti.* — *Orestes episcopus ecclesiæ Vasaticæ subscripti.* — *Rusticus episcopus ecclesiæ Vicojuliensis subscripti.* — *Savinus episcopus ecclesiæ Benarnensis subscripti.* — *Rufinus episcopus ecclesiæ Convenicæ subscripti.* — *Lucerius episcopus ecclesiæ Eloronensis subscripti.* — *Amelius episcopus ecclesiæ Bigorritane subscripti.* MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, IX, 957-58. — A la suite des souscriptions des évêques présents, se trouve la liste des *missi episcoporum qui in eo Synodo subscripterunt*, parmi lesquels celui de « *Laban episcopi ab Elusa.* » Le nom de ce délégué nous est inconnu, comme ceux de tous les autres.

l'expédition dirigée contre la Provence par Gondovald, présenté comme un agent de l'empereur de Constantinople, et un peu plus tard (587), une insurrection fomentée contre le roi Gontran par un certain Syagrius, ambassadeur de ce prince à Constantinople. Dès 1746, l'académicien Bonamy déclarait ces monnaies fabriquées par ordre de Gondovald<sup>1</sup>. De son côté, l'abbé Dubos remarquant, sur un tiers de sou d'or de Vienne, au nom de Maurice Tibère, une sorte de S couchée, en avait conclu que ce signe était l'initiale du nom de Syagrius, et constatait l'intervention de ce personnage dans une nouvelle insurrection contre les Mérovingiens<sup>2</sup>. De Saulcy<sup>3</sup>, Charles Lenormant<sup>4</sup>, François Lenormant<sup>5</sup>, Keary<sup>6</sup>, et Charles Robert<sup>7</sup>, ont adopté l'explication de Bonamy.

En 1883, M. Maximin Deloche a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres deux travaux importants, et relatifs à la même question. Parlons d'abord du premier, qui a pour titre *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en sifflante S*. Au point de vue de la numismatique et de l'histoire, M. Deloche partage à peu près l'opinion de Bonamy. Il n'admet pas, avec l'abbé Dubos et Charles Lenormant, que Syagrius ait mis son initiale sur les monnaies de Vienne. Mais, comme eux, il induit d'un passage de Frédégaire que l'ambassadeur de Gontran, qui avait trahi son maître, a dû nouer dans la Province des intrigues contre le roi, et en faveur de Maurice Tibère. Il semblait donc naturel de trouver dans la présence de monnaies frappées à Marseille, Arles, Vienne, au nom de cet empereur, la preuve que ces villes avaient été placées sous son autorité. Charles Robert soutint pourtant la thèse opposée, contre M. Deloche, dans un travail également présenté en 1883 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Provence et sur les monnaies qui en seraient la preuve*. Aucun

1. *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, 1746, p. 189.

2. *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, 1746, p. 20.

3. *Revue numismatique*, 1836, t. I, p. 92, note 1.

4. *Lettres à M. de Saulcy sur la numismatique*, 1854, p. 305 et s.

5. *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 436.

6. *The coinages of western Europe*, p. 228 et s. (*The numismatic chronicle*, 1878).

7. *Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), t. VII. 355.

texte, dit l'auteur, ne démontre que l'empereur de Constantinople ait patroné les entreprises de Gondovald et de Syagrius. Il se demande également si le premier de ces personnages, ou ses partisans, ont bien réellement occupé les cités riveraines du Rhône où ont été frappées les monnaies au nom de Maurice Tibère. Il pose enfin la question de savoir s'il y a eu interruption du monnayage en Gaule au nom de l'empereur régnant à Constantinople, interruption partielle sous Justin II, complète sous Tibère Constantin, et reprise sous Maurice.

A ces objections, M. Deloche a répliqué par un *Deuxième mémoire sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère*, aussi présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1883. M. Deloche y défend son premier travail par des arguments nouveaux, et tirés principalement de l'histoire. Si cette thèse était fondée, certains pourraient peut-être s'en prévaloir pour affirmer que, par Gondovald, l'empereur Maurice Tibère étendait indirectement son autorité sur les cités qui avaient pris parti pour ce rebelle, et notamment, en Novempopulanie, sur celles de Dax, de Bazas et de Comminges. Mais il importe de distinguer ici la question historique de la question numismatique. Sur la première, aucun doute n'est permis. Dans sa révolte, le bâtard de Clotaire I<sup>er</sup> trouva encouragement et appui chez les empereurs de Constantinople. Ce que j'en ai déjà dit ici suffit à le prouver amplement. Mais Gondovald fit-il, dans le midi de la Gaule franque, frapper des monnaies portant l'effigie de Maurice Tibère, à raison du patronage que lui accordait cet empereur byzantin? Là est l'unique, la véritable question, et, elle ne tardera pas, je suppose, à être complètement élucidée par un maître en numismatique, M. Anatole de Barthélémy, membre de l'Institut. M. de Barthélémy, prépare, en effet, un mémoire dont la conclusion sera que les monnaies frappées en Gaule à l'effigie de Maurice Tibère ne se rattachent en rien à l'insurrection de Gondovald. C'était encore l'usage, à cette époque, de mettre sur les monnaies de notre Midi l'image des Césars byzantins. Ainsi a-t-on fait pour Maurice Tibère, comme pour d'autres, sans qu'il y ait lieu pour cela d'en tirer des conséquences particulières. M. de Barthélémy, à qui j'ai soumis la fin de ce paragraphe, m'autorise à dire que j'ai reproduit exactement sa pensée.

§ XX. DIDIER SUCCÈDE A LABAN COMME MÉTROPOLITAIN D'EAUZE (585). — « Laban (*Laban*, var. *Caban*), évêque d'Eauze (*Helosensis episcopus*, var. *Helosensis*) mourut cette année-là, et eut pour successeur Didier (*Desiderius*) laïque. Le roi avait cependant promis avec serment qu'il ne choisirait jamais d'évêque parmi les laïques. Mais que ne peut, sur le cœur des mortels, la détestable soif de l'or<sup>1</sup> ! »

§ XXI. PRODIGES ADVENUS A CHARTRES, A ORLÉANS ET A BORDEAUX (587). — « Il parût en ce temps là, dit Grégoire de Tours, beaucoup de prodiges. En diverses maisons, des vases se trouvèrent empreints de je ne sais quels caractères, qu'on ne put en aucune façon effacer ni faire disparaître. Ce prodige se manifesta d'abord dans une ville du territoire de Chartres et, partant par Orléans, arriva jusque dans le territoire de Bordeaux (*Burdegaensem terminum* var. *Burdegalensim*)<sup>2</sup>.

§ XXII. L'IMPOSTEUR DIDIER, AUTRE IMPOSTEUR BIGORRAIS, ET GRÉGOIRE DE TOURS (587). — « Il y eut en ce temps-là, dit Grégoire, dans la ville de Tours, un nommé Didier, qui se disait un grand personnage, et qui affirmait pouvoir faire beaucoup de prodiges. Il se vantait de correspondre par des messagers avec les apôtres Pierre et Paul; et comme j'étais absent, les populations grossières affluaient autour de lui, amenant des aveugles et des boîteux, qu'il cherchait non pas à guérir par sa sainteté, mais à tromper par les artifices de la nécromancie. Lorsqu'il y en avait de paralytiques ou de gênés dans leurs mouvements par quelque autre infirmité, il les faisait étendre de force, afin de guérir par son industrie ceux qu'il ne pouvait redresser par un don de la puissance divine. Ses serviteurs prenaient donc les malades, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient chacun de son côté, en telle sorte qu'on aurait cru que leurs nerfs allaient se rompre, et il les renvoyait ainsi guéris ou morts; car il arriva que beaucoup rendirent l'esprit dans ce tourment. Ce misérable était tellement gonflé de vanité que, s'il s'avouait inférieur à saint Martin, il s'égalait aux apôtres. Et ce n'est pas merveille qu'il se soit prétendu semblable aux apôtres, puisque l'auteur de tout mal, de qui procèdent ces choses, doit à la fin des siècles se donner pour

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* l. VIII, c. 22.

2. GREG. TURON., *Hist. Franc.* l. IX, c. 5.

le Christ. De là vint qu'on l'accusa, comme nous l'avons dit, d'être imbu des erreurs de la nécromancie; car des témoins ont assuré que, lorsqu'on avait dit du mal de lui en arrière et en secret, il le reprochait publiquement en présence du peuple à ceux qui avaient ainsi parlé, leur disant : « Pourquoi « avez-vous dit de moi telles et telles choses indignes de ma « sainteté? » Et comment aurait-il pu les savoir, si le démon ne l'en eût instruit? Il portait une tunique et un capuchon de poil de chèvre, et devant le monde s'absténait de boire et de manger. Mais lorsqu'il se rendait en secret à l'hôtellerie, il s'empiffrait tellement, que le valet ne suffisait pas à porter tout ce qu'il demandait. Les nôtres l'ayant surpris, et ayant mis au jour ses fourberies, il fut chassé du territoire de la cité, et nous n'avons jamais su où il était allé ensuite. Il se disait citoyen de la ville de Bordeaux (*civem se esse Burdaganensem*, var. *Burdigalensem*). Sept ans auparavant, avait paru un autre grand imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches, et enveloppé par-dessus dans un suaire. Il portait une croix à laquelle pendaient des fioles, et qu'il disait contenir de l'huile sainte. Il prétendait venir de l'Espagne, et en rapporter les reliques des bienheureux Vincent, prêtre, et Félix. Arrivant le soir à la basilique de Saint-Martin de Tours, au moment où nous étions à table, il nous manda ses ordres, en disant : « Qu'on vienne au-devant des reliques des saints. » Comme l'heure était déjà avancée, nous répondîmes : « Que « les saintes reliques reposent sur l'autel, jusqu'à ce que de « main matin nous allions les recevoir. » Mais lui, se levant au point du jour, vint avec sa croix sans que nous l'attendissions, et entra dans notre cellule. Stupéfait, m'émerveillant d'une telle audace, je lui demandai ce que cela voulait dire. Il me répondit d'un ton arrogant, et en grossissant sa voix : « Tu aurais dû nous faire meilleur accueil. Mais je porterai « la chose à l'oreille du roi Chilpéric, afin qu'il venge le mé- « pris qu'on a fait de moi. » Puis, entrant dans mon oratoire, sans s'occuper davantage de moi, il récita un verset, puis un second, puis un troisième, continua à réciter son oraison, la termina, éleva de nouveau sa croix, et s'en alla. Il était grossier dans son langage, abondant en paroles ignobles et obscènes. Nul discours raisonnable ne sortait de sa bouche. Il se rendit à Paris. On y célébrait alors les Rogations, qu'on a

coutume de solenniser avant le saint jour de l'Ascension du Seigneur. Tandis que l'évêque Raguemode faisait avec son peuple la procession autour des lieux saints, il arriva avec sa croix. Le peuple voyant ce vêtement étrange, des femmes publiques de la dernière classe se joignirent à lui. Il en fit son cortège. Il voulut, avec la foule qui le suivait, aller en procession autour des lieux saints. L'évêque l'apercevant, envoya son archidiacre qui lui dit : « Si tu portes des reliques des saints, dépose-les pour quelques moments dans la basilique, et célèbre avec nous les saints jours. La solennité passée, tu continueras ton chemin. » Mais lui, qui ne faisait nulle attention à ce que lui disait l'archidiacre, commença à poursuivre l'évêque d'injures et de malédictions. L'évêque voyant que c'était un imposteur, ordonna qu'on le renfermât dans une cellule. On examina tout ce qu'il portait, et on lui trouva un sac, plein de racines de diverses herbes, ainsi que de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'oursons(*ursinos*). Comme on vit que c'était des instruments de maléfices, on ordonna que le tout fût jeté dans la rivière. On lui ôta sa croix, et on lui ordonna de sortir du territoire de Paris. Mais lui, s'étant fait une autre croix, recommença à exercer ses pratiques habituelles. Il fut pris par l'archidiacre, chargé de chaînes, et on le fit garder. En ces jours-là, j'étais venu à Paris, et j'avais mon logement dans la basilique de Saint-Julien, martyr. La nuit suivante, le misérable ayant échappé à ses gardes, vint avec ses chaînes dans la basilique de Saint-Julien, se jeta sur le pavé à l'endroit où j'avais coutume de me tenir, et accablé de sommeil et de vin, il s'endormit. Ignorant la chose, comme je m'étais levé au milieu de la nuit pour rendre grâce au Seigneur, je le trouvai dormant. Il répandait une telle puanteur, qu'elle surpassait celle de tous les cloaques et de toutes les latrines. Cette puanteur m'empêcha d'entrer dans la sainte basilique. Un des clercs étant arrivé, s'efforça, en bouchant ses narines, de l'éveiller sans pouvoir en venir à bout, tant ce misérable était gorgé de vin. Alors, vinrent quatre clercs qui l'enlevèrent à force de bras, et le jetèrent dans un coin de la basilique. Puis, apportant de l'eau, ils lavèrent le pavé, y répandirent des herbes odoriférantes, et j'entrai pour faire mes oraisons habituelles. Cependant nos chants ne purent le réveiller, jusqu'à ce que le soleil revenu sur la terre dardât ses rayons du plus haut du

ciel. Alors, je le rendis à l'évêque, sous la promesse qu'il ne lui serait pas fait de mal. Les évêques s'étant rassemblés dans la ville de Paris, comme nous racontions la chose à table, nous ordonnâmes qu'on le fit revenir pour recevoir sa correction. Lorsqu'il fut arrivé, Amélius, évêque de Bigorre (*Beorretanae urbis episcopus*, var. *Beorretone*), ayant levé les yeux sur lui le reconnut pour un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit, après avoir promis de ne point lui faire de mal, et le ramena dans son pays<sup>1.</sup> »

§ XXIII. PREMIÈRE INVASION DES VASCONS EN NOVEMPOPULANIE (587). — Nous lisons dans Grégoire de Tours qu'Ennodius « qui administra le duché de Tours et de Poitiers, eut encore les cités d'Aire (*Vice Iuliensis*, var. *Vici*) et de Béarn (*Benarnae*, var. *Benarbe*). Mais les comtes de Tours et de Poitiers étant allés trouver le roi Childebert, obtinrent qu'on l'écartât. Apprenant qu'il était dépossédé, il se rendit dans les villes (*urbium*) dont je viens de parler, et tandis qu'il y était il reçut ordre de les quitter. Ainsi rendu au repos, il vaqua au soin de ses affaires privées. Les Vascons descendirent de leurs montagnes dans la plaine, dévastèrent les vignes, les champs, et emmenèrent plusieurs des habitants captifs. Le duc Austrovaldus marcha contre eux souvent; mais il ne réussit guère à en tirer vengeance<sup>2.</sup> »

Telle est, au sujet de la première irruption connue des Vascons dans la Basse-Novempopulanie, le témoignage de Grégoire de Tours. Je vais tâcher d'en fournir un commentaire plus ample et plus précis que celui de mes prédecesseurs.

Nous savons déjà qu'en 580 les Vascons n'avaient pas encore franchi les Pyrénées. Or, le texte précité porte qu'en 587, ils s'y élancèrent, pour ravager les vignes et les champs. Ainsi, entre 580 et 587, ces envahisseurs, issus de race ibérique, s'étaient rendus maîtres d'une portion du versant nord

1. GREG. TURON., *Hist. Franc.* l. IX, c. 6.

2. Wascones (var. Wasconis) vero de montibus prorumpentes in planas descendant, vineas agrosque depopulantes, domos tradentes incendio, nonnullos abducentes captivos cum pecoribus, contra quos soepius Austrovaldus dux processit, sed paruam ultionem exercuit ab eis, GREGOR. TURON., *Hist. Franc.* l. IX, c. 7. — Dès 583, nous voyons Baudastes ou Bladastes ravageant avec le duc Didier les territoires du Bourges, et de Tours où ils avaient été envoyés par Chilpéric? L'an 585, Baudastes s'enferme avec Gondovald dans la cité de Comminges, mais grâce à l'intervention de Grégoire de Tours, il obtient bientôt le pardon du roi Gontran. Après l'expédition malheureuse de Baudastes contre les Vascons transpyrénéens, il n'est plus question de lui. V. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, VI, c. 28, 31; l. VII ,c. 37; l. VIII, c. 6.

des Pyrénées occidentales, comprises, comme la région qui s'étend jusqu'à la Garonne, dans la primitive Aquitaine. On sait que ce pays, originellement compris dans le domaine des Ibères, fut plus tard profondément imprégné de l'influence romaine. Il est prouvé qu'en 583, la Novempopulanie faisait partie du royaume de Chilpéric I<sup>er</sup>, et en 585 de celui de Gontran<sup>1</sup>.

Mais quel était, vers 587, le domaine des Vascons de race et de langue en-deça des Pyrénées ? Nul n'a tenté jusqu'à ce jour de le délimiter, au moins approximativement, en tirant parti du texte de Grégoire, qui pourtant fournit de très précieuses indications.

En effet, immédiatement avant de parler de l'irruption des Vascons montagnards dans les plaines adjacentes, Grégoire déclare que le duc Ennodius avait reçu en Novempopulanie les cités d'Aire et de Béarn. En 587, les envahisseurs n'étaient donc jusque-là ni leur domaine, ni leur influence. Il faut par conséquent chercher la nouvelle Vasconie, la Vasconie cispyrénéenne, dans cette portion de l'ancienne Novempopulanie bornée au levant par l'Océan, au nord par le diocèse d'Aire, au couchant par le diocèse de Béarn ou Lescar, et au midi par la chaîne des Pyrénées. Cela équivaut au diocèse de Dax, avant qu'il fût démembré de celui de Bayonne, et à l'évêché d'Oloron. Or, c'est dans une partie de ces deux évêchés que persistent encore aujourd'hui les descendants des Vascons espagnols établis avant 587 en-deça des ports, je veux dire les Basques français de race et de langue, dont on identifie volontiers le territoire avec les anciens pays de Labourd, de Basse-Navarre et de Soule, tels qu'ils existaient encore au moment de la Révolution. Il ne semble pas que, depuis 587, ce domaine ait subi de sérieuses restrictions. Mes prédecesseurs ont eu le tort de n'y pas ajouter la portions de la vallée de la Bidassoa sise sur la rive gauche de ce petit fleuve côtier. Il est prouvé, cependant qu'à l'époque romaine ce territoire dépendait de la cité de Dax, et par conséquent de la Novempopulanie. D'autre part, divers actes attestent que, depuis 980 jusqu'au règne de Philippe II, roi d'Espagne, les archiprêtrés de Fontarabie, de Cinco-Villas et de Baztan, situés sur la rive gauche de la Bidassoa, dépendaient de l'évêché

1. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, *Atlas, planches, VII et VIII.*

de Bayonne, démembré de celui de Dax. Il y a donc lieu de comprendre dans le domaine des Vascons cispyrénéens, vers 587, non seulement les pays de Labourd de Basse-Navarre et de Soule, dont la composition est bien connue<sup>1</sup>, mais aussi les trois archiprêtrés susnommés, et dont je crois devoir fournir ici la géographie par paroisses, en indiquant le chiffre actuel des habitants.

*Archiprêtre de Fontarabie.* — Paroisses : Fuenterabia, Lezo, Renteria, Oyarzun, Irun. Population totale : 17,268 habitants.

*Archiprêtre de Cinco-Villas, ou de San-Esteban-de-Lerin.* — Paroisses : San-Esteban-de-Lerin, Vera, Lesaca, Yanci, Aranaz, Echalar, Goyzueta, Arana, Sumbilla, San-Esteban, Gastelu, Oiz, Donamaria, Legasa, Navarte, Oiarregui, Arroz, Ituren, Zubietza. Population totale : 23,869 habitants.

*Archiprêtre de Baztan.* — Paroisses : Maya, Erazu, Ariscun, Elvetea, Elizondo, Garzain, Irurita, Almandoz, Berroeta, Aniz, Ciga, Lecaroz, Azpilcueta, Arayoz, Onoroz. Population totale : 10,260 habitants<sup>2</sup>.

Total général de la population des trois archiprêtrés : 51,379<sup>3</sup>.

Je crois utile, pour mes démonstrations ultérieures, de donner, après ce chiffre, celui des habitants actuels du Pays Basque français, soit 66,933 âmes pour l'arrondissement de Mauléon, et 95,237 pour celui de Bayonne. Ensemble 213,549<sup>4</sup>, (qui ajoutés à la population des trois susdits archiprêtrés, donne 306,065.) (sont compris dans le chiffre de 213,549)

Voilà quel devait être au maximum, vers 587, le domaine ethnique et linguistique des Vascons cispyrénéens. A la rigueur je pourrais en retrancher certaines communes, où on parle et où on paraît avoir toujours parlé non pas la basque, mais le gascon, qui est un dialecte de la langue provençale.

1. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, art. *Labourd, Basse-Navarre et Soule*.

2. La composition des trois archiprêtrés de Fontarabie, de Cinco-Villas et de Baztan, est empruntée à Risco, *La Vasconia*, 234, dont j'ai rectifié l'orthographe toponymique d'après les plus récents travaux publiés sur la géographie de l'Espagne.

3. Le chiffre de la population des trois archiprêtrés est tiré de divers ouvrages de géographie et de statistique espagnole, notamment du *Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España de MADOZ*, et du *Nuevo nomenclátor de las ciudades, villas y aldeas... de España*, imprimé à Madrid en 1876.

4. RAYMOND. *Dict. popogr. des Basses-Pyrénées*, XIII-XV.

Mais cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Pour moi, l'essentiel était d'indiquer approximativement par un texte, l'étendue de la Vasconie cispyrénéenne au temps du roi Gontran, et de n'invoquer qu'à titre complémentaire les indications que la linguistique fournit dans le même sens. Ainsi j'échappe, du moins pour le moment, à la discussion des doctrines du docteur Broca, de M. Luchaire et de Desjardins, qui prévalent actuellement dans le monde des académies et des universités.

Mais quel était ce duc Austrovaldus que nous voyons, dès 587, marcher contre les Vascons cispyrénéens ? Ici, je laisse la parole à Grégoire de Tours :

« Les envoyés d'Espagne, dit-il, revenaient continuellement vers le roi Gontran pour en obtenir la paix ; mais au contraire l'inimitié s'augmentait. Le roi Childebert rendit à son neveu la ville d'Albi. Le duc Didier, qui avait rassemblé dans le territoire de cette ville le meilleure de son avoir, craignit la vengeance du roi Childebert, parce qu'autrefois, dans ce même lieu, il avait rudement traité en ennemie l'armée du roi Sigebert, de glorieuse mémoire. Il s'en alla donc avec sa femme Tetradia, qu'il avait enlevée à Eulalius, comte d'Auvergne ; et, passant avec tous ses biens dans le territoire de Toulouse, il leva une armée, et se disposa à marcher contre les Goths, après avoir partagé, à ce qu'on dit, tout ce qu'il possédait entre ses fils et sa femme. Ayant pris avec lui le comte Austrovaldus (*Austrovaldo comite*), il marcha vers Carcassonne. Les citoyens de cette ville se préparèrent à se défendre, car ils avaient été avertis de leur arrivée. Le combat ayant été livré, les Goths commencèrent à fuir, et Didier, ainsi qu'Astrovaldus, à les poursuivre toujours battant. Eux continuant à fuir, Didier arriva à la ville avec peu de monde, parce que les chevaux de ses compagnons étaient rendus. S'étant donc approché de la porte de la ville, il fut entouré par les citoyens demeurés dans les murs, et tué avec ceux des siens qui l'avaient suivi. A grand peine put-il s'en échapper un petit nombre, qui vinrent raconter ce qui s'était passé. Austrovaldus apprenant la mort de Didier, rebroussa chemin et se rendit vers le roi, qui aussitôt le fit duc (*Dux statuitur*) à la place de Didier<sup>1</sup>. »

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, I. VIII, c. 45.

Ainsi, en 587, le comte Austrovaldus devint duc de Toulouse à la place de Didier. Ce fut alors qu'il dirigea contre les Vascons cispyrénéens non pas une, mais plusieurs entreprises (*soepius*).

Combien de temps conserva-t-il ses nouvelles fonctions ? Le texte précité de Grégoire de Tours autorise à croire qu'elles ne furent point passagères. Les Vascons renouvelèrent, en effet, leurs excursions dans le plat pays, et Austrovaldus tenta plus d'une fois de les en punir. Des expéditions comme les siennes ne pouvaient se réitérer plusieurs fois par an. Il faut donc conclure de là qu'Austrovaldus demeura assez longtemps duc de Toulouse, et qu'après 587, les Vascons exercèrent dans la Basse-Novempopulanie d'autres ravages sur lesquels nous ne sommes pas autrement renseignés.

**§ XXIV. DE L'INFLUENCE PRÉTENDUE DES VASCONS CISPYRÉNÉENS SUR LES DESTINÉES POLITIQUES DU SUD-OUEST DE LA GAULE DURANT LE HAUT MOYEN-ÂGE.** — Sur cette question, j'ai tout le monde contre moi. Mais ceci ne m'émeut guère. Il s'agit de voir si j'ai tort ou si j'ai raison.

Fauriel et ses nombreux disciples admettent, comme un fait indubitable, qu'après avoir occupé la portion du versant nord des Pyrénées occidentales que j'ai déjà limitée, les Vascons y constituèrent aussitôt un centre ethnique et politique, d'où partirent, durant tout le reste du haut moyen-âge, maintes invasions et révoltes, souvent réprimées et toujours renaissantes, qui étendirent progressivement les limites de la Vasconie jusqu'à la Garonne, et aboutirent finalement, vers 872 à la formation du duché de Gascogne, dont Sanche I<sup>er</sup>, dit Mitarra, fut le premier duc héréditaire.

Telle est, en somme, la doctrine officielle, et trop connue pour que j'aie besoin de la développer davantage. On me permettra de lui opposer tout d'abord une objection qui doit primer toutes les autres, car elle procède exclusivement du sens commun.

Nous connaissons déjà l'étendue de la Vasconie cispyrénéenne, autrement dit, du domaine des Vascons de race et de langue en Novempopulanie vers 587. Nous savons aussi que ce domaine est resté sensiblement le même jusqu'à nos jours, et qu'en 587 date la population n'atteignait pas le chiffre de trois cent mille âmes. Mais, pour faire large

mesure, admettons comme certain ce chiffre de trois cent mille. De là, nous déduirons d'abord, conformément aux données de la statistique, cent mille âmes pour les vieillards, les infirmes et les enfants. Restent deux cent mille habitants, soit cent dix mille pour les femmes, et quatre-vingt dix mille pour les hommes valides. Notez qu'en mettant les choses au mieux, plus des trois quarts de ces hommes étaient jadis, et sont encore aujourd'hui tout-à-fait indispensables à leurs familles. Cela étant, les Vascons de race et de langue établis en deçà des Pyrénées, et dont j'ai déjà délimité le domaine, n'ont jamais été en état de fournir, à n'importe quel moment, plus de vingt-deux mille cinq cents émigrants.

Et pourtant voilà le peuple qui, d'après Fauriel et son école, aurait graduellement soumis la Novempopulanie tout entière durant le haut moyen-âge. Notez comme chose abondamment prouvée, que les Vascons transpyrénéens ne fournirent jamais aucun secours militaire à leurs frères établis en-deçà de la chaîne de montagnes. Chose plus incroyable encore, ceux-ci auraient, au temps de Félix, de Lupus, d'Eudes, de Hunald et de Vaïfre, constitué la force principale des armées de ces ducs d'Aquitaine, et ils auraient notamment tenu tête, pendant neuf ans (760-769), aux innombrables soldats de Pépin le Bref et de Charlemagne.

Évidemment le noyau ethnique constitué par les Vascons en deçà des Pyrénées était incapable de tels efforts, même vis-à-vis de la seule Novempopulanie, dont le surplus embrasse une région bien autrement vaste que le domaine des Vascons cispyrénéennes de race et de langue, une région dont les populations belliqueuses, et surtout les montagnards du Béarn, du Bigorre, du Comminges, et du Conserans, auraient seuls mis vite à la raison les prétendus envahisseurs.

Mais Fauriel et ses disciples ne s'arrêtent pas en si beau chemin. Ces Vascons de race et de langue, établis chez nous, y auraient aussitôt formé un centre politique, dont la fortune croissante, en dépit de quelques revers, aurait abouti finalement, vers 872, à la création du duché héréditaire de Gasogne, avec Sanche I<sup>er</sup>, dit Mitarra.

Cela ne soutient pas non plus l'examen. A aucune époque de leur histoire, les Vascons de race et de langue établis chez nous n'apparaissent comme ayant eu une existence à part au point de vue politique et religieux. Durant le haut moyen-

âge, ils se partagent entre les comtés et diocèses d'Oloron et de Dax, qui donna plus tard naissance à l'évêché de Bayonne. Dès les premiers temps de la période féodale, le Labourd et la Soule apparaissent comme de simples vicomtés. Quant à la Basse-Navarre, elle n'absorbait pas d'abord les pays de Mixe et d'Ostabat. Ils dépendaient encore, en 1107, de la vicomté de Dax, dont ils furent alors distraits au profit de la maison de Béarn<sup>1</sup>, en attendant d'être annexés à la Basse-Navarre.

Pour ces raisons, ceux qui présentent les Vascons cispyrénéens de race et de langue comme ayant formé jadis, et n'importe en quel temps, un noyau politique, me semblent être tout à la fois dupes de leur ignorance et de leur imagination. Il n'en est pas moins vrai qu'à dater de Frédégaire, divers chroniqueurs du moyen-âge attestent que, grâce à leurs révoltes parfois réprimées mais toujours renaissantes, les Vascons exercèrent alors une influence considérable sur les destinées du sud-ouest de la Gaule franque. Nos modernes érudits se sont prévalués de ces textes pour affirmer que les Vascons de race et de langue établis en-deçà des monts, étendirent graduellement leur influence politique sur toute l'ancienne. Novempopulanie, c'est-à-dire jusqu'au cours de la Garonne. C'est pourquoi, disent encore les mêmes savants, nous voyons, dès le commencement du vnr<sup>e</sup> siècle, apparaître un duché de Vasconie vite développé, jusqu'à sa croissance complète, par diverses poussées dont on peut signaler quelques unes avec une complète certitude.

Telle est aujourd'hui la théorie courante, et dont la plus récente et la plus confiante expression se trouve consignée un peu partout dans le livre de M. Perroud, *Des origines du premier Duché d'Aquitaine*. Encore une fois, je suis loin de suspecter l'authenticité des textes invoqués à l'appui de cette doctrine. Je me borne à contester la légitimité des conclusions qu'on en tire. Mais ici je dois interrompre ma critique, pour m'expliquer sur les causes naturelles et permanentes qui condamnent à l'émigration temporaire ou définitive la population surabondante du territoire compris entre le cours de la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, et principalement les habitants du versant nord de ces montagnes.

Au point de vue de la fertilité, le territoire dont s'agit se

1. MARCA, *Hist. de Béarn*, 398-401.

divise en deux régions : la partie pauvre comprenant le versant septentrional des Pyrénées et les Landes; la partie riche englobant tout le reste du territoire jusqu'à la Garonne.

Dans les Pyrénées gasconnes, la pauvreté de la plus grande partie du sol, et la longue durée des hivers, ont pour résultat forcé la prédominance du régime pastoral et forestier. Il faut surtout tirer parti des produits spontanés de la terre, des paturages et des arbres.

Telles sont les causes naturelles et permanentes qui, dans notre Gascogne comme dans bien d'autres contrées, condamnent la population surabondante à l'émigration temporaire ou définitive. J'ai déjà dit que, chez nous, ce sont surtout les gens de la montagne qui doivent aller chercher de quoi vivre ailleurs. Or, c'est précisément dans ces montagnes qu'habitaient et qu'habitent encore les Vascons de race et de langue. Il est prouvé que, durant la période féodale, ces émigrants ne vivaient guère que de la guerre. A plus forte raison devait-il en être ainsi durant le haut moyen-âge. Donc ces montagnards se ruaient, à l'occasion, dans les plaines de la Novempopulanie, pour y piller, comme il advint notamment en 587. Mais le pillage n'est pas une ressource fixe et certaine. Mieux valent des subsides permanents. C'est pourquoi nous voyons, après la naissance du premier duché d'Aquitaine, c'est-à-dire après la mort de Dagobert I<sup>e</sup> (638), nos émigrants renoncer à leurs excursions, pour chercher une solde régulière dans les armés des ducs de ce pays, Félix, Lupus, Eudes, Hunald et Vaïfre. Sans aucun doute, les Vascons de race et de langue établis dans la Gaule franque fournissaient une bonne portion de ces mercenaires, recrutés aussi dans les autres régions montagnardes, et aussi dans les portions peu fertiles de la Basse-Novempopulanie. En conséquence, ils furent de bonne heure désignés, mais sans souci de race ni de langue, sous l'appellation collective de Vascons. Il était donc naturel que l'on donnât le nom de Vasconie à toute l'ancienne Novempopulanie, dont la population entière profitait des circonstances politiques pour chercher à s'affranchir de l'exploitation des Francs du nord. Par malheur, nous ne sommes pas certifiés de tout sur ces tentatives parfois heureuses, et parfois réprimées, qui tantôt enlevaient pour un temps, et tantôt rendaient aux rois mérovingiens tout ou partie du territoire compris entre les Pyrénées

et la Garonne. Mais nous en savons assez pour reconnaître qu'il avait fallu, dès 602, créer un duc spécial des Vascons ; qu'en 626, la région sous-pyrénéenne était en révolte, et que dans la partie encore soumise, Palladius et son fils Sidoc, évêques d'Eauze (*episcopi Aelosani*)<sup>1</sup>, favorisaient les révoltés. Nous savons aussi qu'en 630 Charibert, roi de Toulouse et frère de Dagobert I<sup>er</sup>, dût conquérir la Vasconie de la Garonne aux Pyrénées ; que cinq ans plus tard (635), le même Dagobert dirigea contre ce pays une expédition tellement formidable, que les Vascons cispyrénéens de race et de langue auraient été vite anéantis jusqu'au dernier, s'ils avaient été réduits à leurs propres forces.

Ce n'est donc pas par la seule influence de ce petit peuple, mais bien par l'extension rapidement progressive de la Vasconie jusqu'à la Garonne, qu'on peut raisonnablement expliquer les incursions, les révoltes très sérieuses des Vascons, l'importance des contingents militaires par eux fournis aux ducs d'Aquitaine, et notamment à Hunald et à Vaïfre, dans leur lutte contre Pépin le Bref et Charlemagne. Et la preuve qu'il en fut ainsi, c'est que bon nombre des chroniqueurs du temps, qui nous renseignent sur cette longue guerre désignent sous le nom de Vascons (*Wascones*) et de Vasconie (*Wasconiam*), non pas les habitants et le pays qui s'étend des Pyrénées à la Garonne, mais les Aquitains et l'Aquitaine placés sous l'autorité de Vaïfre. Évidemment ces auteurs, qui sont des Francs du nord, ne parlent ainsi que parce que les soldats du duc, venus de la véritable Vasconie, non pas ethnique mais politique, faisaient la force principale des armées de Vaïfre, comme il est amplement prouvé. S'agit-il au contraire des véritables Vascons, il les distinguent des Aquitains en indiquant que les premiers habitants au-delà de la Garonne (*Wascones qui ultra Garonnam commorantur*<sup>2</sup>).

Voilà ce que disent les chroniqueurs du temps. D'autre part un document qui, du moins par rapport à notre Sud-Ouest, remonte certainement à la basse époque mérovingienne, l'Anonyme de Ravenne présente comme synonymes les noms d'Aquitaine et de Vasconie : *Patria quae dicitur Guasconia, quae ab antiquis Aquitania dicebatur*<sup>3</sup>. S'agit-il, au contraire

1. FRÉDEG., c. LIV.

2. CONT. FRÉDEGAR., c. CXXX et CXXXIV.

3. ANON. RAVENN., l. IV, c. 40 (édit. Pinder et Parthey.)

de la véritable Vasconie politique, il l'appelle *Spanoguasco-nia*, parce qu'elle confine à l'Espagne.

On a prétendu que les Vascons qui servaient dans les milices des chefs du premier duché d'Aquitaine occupaient en ce pays une condition analogue à celle que les barbares fédérés avaient obtenue dans les armées du Bas-Empire<sup>1</sup>. Mais ceci est par trop ingénieux. Jamais les ducs d'Aquitaine, ni leurs défenseurs, ne se haussèrent jusqu'à cet idéal politique. Les Vascons dont s'agit étaient tout bonnement des mercenaires, qui semblaient avoir souvent amené leurs familles avec eux, comme on peut le voir dans les chroniqueurs du temps.

Voilà tout ce qu'il est permis de tirer raisonnablement des textes du haut moyen-âge qui nous renseignent, en-deçà des Pyrénées, sur la petite Vasconie ethnique, sur la grande Vasconie politique, et sur l'extension du nom de ce pays à l'Aquitaine par certains auteurs du VIII<sup>e</sup> siècle. On comprend que je ne pouvais citer ici les textes, dont certains seront fournis au cours même de ce travail, et les autres dans les mémoires complémentaires que je suis en train de rédiger. Pour le moment, l'essentiel était de réfuter, le plus sommairement possible, des erreurs à peu près universelles, et de mettre le lecteur à même de s'en garer.

**§ XXV. DE L'INFLUENCE PRÉTENDUE DES VASCONS CISPYRÉNÉENS SUR LES DESTINÉES DE L'ÉPISCOPAT DANS LE SUD-OUEST DE LA GAULE.** —Ici, je suis encore forcé de combattre d'autres doctrines erronées. MM. Ludovic Drapeyron et Perroud prétendent, en effet, que les Vascons cispyrénéens de race et de langue, auraient exercé, sur les destinées de l'épiscopat du sud-ouest de la Gaule franque, une influence longue autant que funeste.

A l'appui de son dire, M. Drapeyron fait observer que, pour la région dont s'agit, et dans vingt diocèses sur vingt-six, les épiscopologues du *Gallia christiana* s'interrompent vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou la première moitié du VIII<sup>e</sup>, pour ne recommencer qu'à la fin du VIII<sup>e</sup> ou dans le cours du IX<sup>e</sup>. Les vingt diocèses dont s'agit sont situés entre la Charente et les Pyrénées. M. Drapeyron déclare que la perte des registres où se trouvaient consignés les noms de ces prélates ne suffit pas à expliquer un fait d'après lui si général. Il faut donc admettre,

1. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquit.* 408-17.

à son avis, une interruption ou un extrême amoindrissement de l'épiscopat en Aquitaine. Cette sorte « d'éclipse, » qui pour dix-sept diocèses se produit entre 585 et 660, ne saurait, toujours selon M. Drapeyron, être attribuée, comme le veulent les auteurs du *Gallia christiana*, à l'invasion des Sarra-sins, laquelle commença au plus tôt en 718. Ce savant lui assigne d'autres causes : d'une part l'invasion des Vascons à demi païens en Novempopulanie, de l'autre la politique des rois francs, qui, peu rassurés sur les dispositions des prélats aquitains, avaient, dans la plupart des diocèses méridionaux, supprimé ou amoindri, au point de l'annuler, la dignité épiscopale<sup>1</sup>.

M. Perroud trouve que cette observation est d'un très grand intérêt, et que les causes indiquées par M. Drapeyron sont fort plausibles. « Les Vascons étaient plus qu'à demi païens ; saint Amand, au temps de Dagobert, alla leur prêcher l'Évangile avant de commencer ses missions au bord de l'Escaut. Il est donc fort probable que l'entrée des Vascons dans la Gaule méridionale au vi<sup>e</sup> siècle, si semblable par plusieurs côtés à l'introduction des Francs du v<sup>e</sup> dans la partie nord-est de la Gaule (v. p. 410-417, nos conjectures là-dessus), lui ressembla encore par ce triste résultat : la disparition du christianisme dans la région envahie. — Quant à l'amoindrissement de l'épiscopat dans certains diocèses, par la politique des rois francs (au profit des comtes), notre opinion sur ce sujet se rapproche fort de celle de M. Drapeyron<sup>2</sup>. » M. Perroud n'adresse, en effet, à son prédécesseur que des critiques peu importantes. Ainsi, selon M. Perroud, les Vascons étaient encore plus ou moins païens lors de leur entrée en Novempopulanie. A ce sujet, il invoque, sans le citer, un passage de la vie de saint Amand, évêque de Maëstricht, qui vint, sous Dagobert I<sup>er</sup>, évangéliser les Vascons cispyrénéens, et connut alors une jeune fille de ce pays, Rictrude, fille d'un puissant personnage nommé Ernold, mariée depuis à Adalbaud, et finalement morte abbesse du monastère de Marchiennes, au diocèse d'Arras<sup>3</sup>. J'aurai l'occasion de revenir plus bas sur

1. DRAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Australie*, 46-48, et 101-109.

2. PERROUD, *Des origines du premier Duché d'Aquitaine*, note xxviii.

3. Nec multo post cum a fratribus quos ob animarum curam per diversa reliquerat loca, rogaretur ut eos praesentia sua visitaret, et ut verbi sacri publio reficere dignaretur, tandem prece accepta advenit ad eos, audivitque ab eis gentem, quam Vacceiam appellavit antiquitas, quæ nunc vulgo vocatur

Rictrude et sur saint Amand. En attendant, il suffit de jeter les yeux sur ce texte pour se convaincre qu'il est, comme tout le reste de la vie de saint Amand, l'œuvre d'un écrivain allemand, qui vivait vers l'époque de la Renaissance, et qui, par conséquent, est aussi loin que possible d'avoir l'autorité d'un témoignage contemporain. Voyez plutôt.

« La Vasconie, dit le biographe, était appelée *Vacceia* dans l'antiquité : *gentem, quam Vacceiam appellavit antiquitas, quæ nunc vulgo vocatur Vasconia*. Voici qui dénonce déjà l'humaniste. Mais ce n'est qu'à dater de cette l'époque féodale qu'on a confondu les Vascons, les οὐρανῶνοι de Strabon (*Geogr.* l. IV. c. iv, § 10) avec les Vaccéens. Ceux-ci sont les *Vaccaeī* ou *Vacéens*, peuple de la Tarraconaise, établi au sud des Cantabres, les οὐρανῶνοι de Polybe (*Hist.* l. III, c. 14), les *Vaccaeī* de Tite-Live (*Hist. rom.* XXV, 7; XL, 47; *Epit.* XLVIII), de Pline (*Nat. hist.* III, 3; IV, 20). La preuve que cette erreur était commune chez les écrivains de ces temps-là s'évince notamment d'un passage de la Vie de sainte Rictrude par Hucbald; *primo qui dicti sunt Vaccei (Vascones)*<sup>1</sup>. Je n'en veux donner qu'un autre exemple emprunté à un auteur Toulousain, Nicolas Bertrandi, parlant de Totilus, duc fabuleux de Gascogne, dit qu'il exerça très vaillamment, vers 840, son autorité pendant quarante ans sur toute la nation des Vaccéens, *qui super universam Vacceorum gentem strenuissime tenuit principatum*<sup>2</sup>. L'auteur de la Vie de saint Amand connaît d'ailleurs le *Vasconum saltus* de Pline<sup>3</sup>, parlant du pays des Vascons, et il y paraît assez par ces mots : *Pyræneus saltus per aspera atque inaccessibilia*. Il n'ignore pas non plus le passage où Lampride atteste que, dans l'antiquité, les augures vascons jouissaient d'une grande renommée : *δρυεοτεύπος magnus, ut et Vascones Hispanorum, et Pannonicorum augures vicerit*<sup>4</sup>. C'est pourquoi il écrit : *ita ut auguriis et omni errori*

Vasconia, nimio errore deceptam, ita ut auguriis, vel omni errori dedita, idola etiam pro Deo coleret, qua gens circa Pyræneos saltus per aspera atque inaccessibilia diffusa erat loca, fretaque agilitate pugnandi frequenter fines occupabat Francorum. Vir autem Domini Amandus eorum miseratus errorem enixe elaborare cepit ut eos a Diaboli revocare servitio. *Vit. S. Amanti Ep. Traj.* ap. *SURIUM*, t. I, febr. 6. Cf. *NOTGER*, *Vit. S. Landoaldi*, ap. *SURIUM*, II, 19 martii; *Vit. S. Rictrudis*, ap. *SURIUM*, III, 12 mai.

1. BOLLAND. *Acta SS. Maii*, III, 82.

2. BERTRANDI, *Opus de Tholosanorum gestis*, fol. XVI, (édit. goth. 1515).

3. *Plin. Nat. Hist.* IV. xxiv (xx).

4. LAMPRID., *Hist. August. Alexand. Sever.*, XXVII.

*dedita.* Il est, en outre, évident que le biographe de saint Amand a lu les historiens francs du haut moyen-âge, et qu'il s'inspire docilement de leur haine contre les populations établies entre la Loire et les Pyrénées.

Donc, le témoignage précité ne compte pas. Reste à discuter le texte d'un auteur autrement sérieux, et que ne visent d'ailleurs ni M. Drapeyron ni M. Perroud. Je veux parler de la Vie de sainte Rictrude, abbesse de Marchiennes, écrite vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle ou au commencement du x<sup>e</sup> par le moine Hucbald, d'après des renseignements aujourd'hui perdus, mais qui remontaient incontestablement à une époque antérieure aux invasions des Normands. Or, Hucbald déclare qu'au temps où saint Amand visita la Vasconie cispyrénenne, et y connut sainte Rictrude encore jeune fille, les gens du pays étaient presque tous adonnés à des cultes démoniaques<sup>1</sup>. Mais n'oublions pas que ce passage est écrit par un Franc du nord, et qu'à dater de l'époque où Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne partirent en guerre contre Eudes, Hunald et Vaïfre, dans l'Aquitaine (719-769), tous les chroniqueurs acquis à la cause de la maison d'Héristall s'accordaient de parti pris à représenter les chefs de la région d'Outre-Loire comme des impies, des usurpateurs de biens d'église, etc., etc.

Que les Vascons cispyrénéens fussent fort superstitieux au temps de Rictrude, je le concède très volontiers. Mais enfin ils étaient chrétiens, comme on pouvait l'être en ce temps-là. Leurs chefs spirituels étaient les évêques de Dax et d'Oloron, que l'on voit, à plusieurs reprises, assister à divers conciles à dater de celui d'Agde (506) jusqu'à la fin du haut moyen-âge.

Ainsi, les passages précités des Vies de saint Amand et de sainte Rictrude ne prouvent absolument rien. Quant à l'argument de MM. Drapeyron et Perroud, il ne démontre qu'une chose, c'est que ces deux savants ne se sont pas rendu un compte suffisant de la façon dont les auteurs du *Gallia christiana*<sup>2</sup> et leurs devanciers s'y sont pris pour dresser les

1. *Cujus incolæ licet illo tempore demoniacis essent dediti cultibus, a Deo tamen præelecta Rictrudis, sic ex eisdem impiis, et sine Deo prodiit hominibus, veluti solet rosa de spinosis efflорere sentibus : quæ ab ipsis incunabulis cum ætatis teneræ proiectibus honestis est alta, et instituta moribus. HUCBALD., Acta SS. 12 Maii.*

2. *Gall. christ., Provincia Auxitana*, t. I, 965, 1330. *Provincia Bituricensis et Provincia Burdigalensis*, t. II, 4-784 et 785-1543.

épiscopologues] des diocèses de l'Aquitaine, c'est-à-dire des provinces de Bourges, de Bordeaux et d'Auch.

A ce propos, un pieux et savant ecclésiastique, dont la compétence est sans rivale en ces matières, M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, me disait, avec toute raison, que, pour les pays situés au sud de la Loire, il n'existe pas de listes épiscopales. Un coup d'œil jeté sur cette portion des séries de prélates donnée par le *Gallia christiana* suffit, en effet, pour se convaincre qu'elles ont été dressées avec le secours de renseignements très multiples, souscriptions aux canons de divers conciles, textes imprimés et manuscrits, conjectures plus ou moins fondées des modernes érudits. Les lacunes que MM. Drapeyron et Perroud constatent d'ailleurs à bon droit, dans les séries de nos prélates proviennent, non pas de ce que l'épiscopat a, durant la période indiquée, subi soit une suppression, soit une « éclipse » en Vasconie et en Aquitaine, mais tout bonnement de ce que nous sommes sans informations. Il faut donc se bien garder d'en conclure que nos diocèses demeurèrent alors sans directeurs. La preuve, c'est que, quand nous voyons apparaître durant ce long et obscur intervalle les actes parfaitement authentiques du concile de *Modogarnomo castro* ou *Garnomo castro*, tenu près de Bordeaux entre 670 et 673, nous y voyons figurer les archevêques de Bourges, de Bordeaux, d'Eauze, les évêques de Périgueux, Auch, Béarn, Angoulême, Aire, Lectoure, Comminges, Oloron, Conserans, Cahors et Agen, plus les représentants des prélates de Limoges, d'Albi<sup>1</sup>. Manquent, il est vrai, parmi les Pères de ce concile les évêques de Saintes, Poitiers, Auvergne, Velay, Gévaudan, Rodez, Dax et Bigorre. Mais, comme on l'a dit bien avant moi, ces sièges pouvaient être vacants, ou leurs prélates étaient empêchés par quelques obstacles canoniques, ou autres. Il n'est pas non plus improbable que le copiste du ix<sup>e</sup> siècle qui nous a transmis les canons du concile de *castro Garnomo*, n'ait pas copié tous les noms des prélates, comme cela est trop souvent arrivé<sup>2</sup>.

L'histoire des contrées du nord de l'Espagne atteste d'ailleurs, qu'avant d'occuper une portion des Pyrénées novem-

1. *Hist. gén. du Languedoc* (édit. Privat) II, *Preuves*, col. 40-42.

2. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine, sous les derniers Mérovingiens*, dans la *Revue des questions historiques* de 1884, p. 20.

populaniennes entre 580 et 587, les Vascons s'étaient déjà convertis au christianisme au temps de la domination romaine<sup>1</sup>. Ceux qui vinrent s'établir chez nous, et aussi les autres populations montagnardes de Novempulanie, avec lesquelles il ne faut pas les confondre, étaient si peu hostiles à l'épiscopat, que nous verrons plus bas Palladius et son fils Sidoc, évêques d'Eauze (*episcopi Aelusani*) bannis en 626, sur la dénonciation du duc Aygina, comme complices de la révolte des Vascons<sup>2</sup>. Si ce peuple avait eu, vis-à-vis de l'épiscopat novempulanien et aquitain, l'hostilité que supposent MM. Drapeyron et Perroud, ainsi que les moyens de la faire, il serait en outre inadmissible que la série des prélat d'Auch se fut continuée, comme l'admettent ces deux savants, durant la période prétendue critique, et que la lacune des évêques d'Aire ne se fut produite qu'à partir de 630.

En voilà tout au moins autant qu'il fallait, au sujet de l'influence prétendue des Vascons cispyrénées de race et de langue sur les destinées politiques et religieuses du reste de l'ancienne Novempulanie et de l'Aquitaine, jusqu'aux premiers temps de la période féodale. Ceci prouve en outre, une fois de plus, le danger des approbations incomptentes que les corps savants et les critiques ont trop souvent octroyées, depuis quatre-vingts ans, à des travaux concernant l'histoire de la Gascogne. Puisse-t-il n'en être plus de même à l'avenir, dans l'intérêt du public, comme dans celui des travailleurs à qui s'imposent de si pénibles réfutations.

§ XXVI. LA NOVEMPOPULANIE A L'ÉPOQUE DU TRAITÉ D'ANDELOT (587). — J'ai déjà prouvé qu'en 581, Chilpéric I<sup>r</sup> possédait toute la Novempulanie. Il avait aussi, au moment de sa mort, une large part de l'Aquitaine, sans préjudice d'autres territoires fort importants. Aussitôt après le décès de ce prince, sa veuve Frédégonde, d'accord avec les grands du royaume, institua comme tuteur de son fils Clotaire II, alors en bas âge, Gontran, roi de Bourgogne. Celui-ci domina donc sur ses propres États et sur ceux de son pupille. C'est pourquoi nous avons vu plus haut, au second concile de Mâcon (585), convoqué par Gontran, figurer les représentants de soixante-trois diocèses, dont huit appartenaient à la pro-

1. RISCO, *La Vasconia*, 276-78.

2. FREDEGAR., c. LIV.

vince ecclésiastique d'Eauze, autrement dit à la Vasconie cispyrénenne. Ainsi, Gontran avait non seulement recouvré les villes que lui avait auparavant enlevées Chilpéric I<sup>er</sup>, mais son autorité était également reconnue sur celles qu'avaient possédées les rois d'Austrasie et de Soissons<sup>1</sup>. Sous couleur de tutelle, Gontran dépoillait en réalité son pupille Clotaire II. Aussi la haine de la veuve de Chilpéric I<sup>er</sup> contre l'usurpateur croissait chaque jour. En 587, elle tenta de le faire assassiner. De là, entre Gontran et Frédégonde une rupture qui tourna vite contre le fils de celle-ci, et au profit de Childebert II, fils de Sigebert I<sup>er</sup>, roi d'Austrasie, et neveu de Gontran. Une entrevue entre l'oncle et le neveu eut lieu à Andelot, en 587. Là, il fut convenu entre les deux souverains que celui qui survivrait à l'autre, hériterait du royaume du défunt, si celui-ci ne laissait pas de postérité. Gontran obtint alors la paisible possession des cités du royaume de Paris rattachées à celui d'Austrasie de 567 à 575, sauf Meaux, Senlis, Tours, Poitiers, Aire, Conserans, Bayonne ou Lapurdum et Albi, qui firent immédiatement retour à Childebert I<sup>er</sup>. Voici du reste comment Grégoire de Tours s'exprime à ce sujet.

« Sigebert, par un traité, avait eu du royaume de Paris, savoir : le tiers de la cité de Paris, avec son territoire et le peuple qu'elle contient, ainsi que Châteaudun, Vendôme et tout ce que ledit roi avait possédé dans le pays d'Étampes et de Chartres, leurs territoires et le peuple qu'ils contiennent, demeurant à perpétuité sous la puissance et domination du seigneur Gontran, avec tout ce que ledit seigneur a possédé dudit royaume du roi Caribert du vivant du roi Sigebert. D'un autre côté, le seigneur roi Childebert retient, à compter de ce jour, en sa puissance les cités de Melun, deux portions de celle de Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Conserans, Bayonne, Albi, avec leurs territoires<sup>2</sup>, et il est établi que celui des rois qui, par la volonté de Dieu, survivra à l'au-

1. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 132, 134, et *Atlas*, planche VIII.

2. Pari condicione civitatis Meldus, et duas porciones de Silvanectis, Thorus, Pectavis, Abrincatis, Vico Iulii (*var.* Vico Julio, Vico Iuli), Consorannis, Laburdo (*var.* Lapundo) et Albige dominus Childebertus rex cum terminibus a praesenti die suae vindicit potestati. GREG. TURON., *Hist. Franc.* I. IX, c. XX.

tre, héritera du royaume de celui qui sortira de la lumière du monde sans laisser de fils<sup>1.</sup> »

Grégoire de Tours dit un peu plus bas :

« Quant aux cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, que Galsuinthe, sœur de la dame Brunehault, a acquises en venant en France, tant en qualité de dot que de *morganegiba*<sup>2</sup>, et que, par un jugement du très glorieux seigneur roi Gontran et des Francs, les rois Chilpéric et Sigebert encore vivants, la dame Brunehault est reconnue les avoir acquises, il est convenu que la dame Brunehault recevra en propriété la ville de Cahors avec son territoire et le peuple qu'elle renferme. Les autres villes comprises dans le nombre de celles qui ont été nommées ci-dessus, seront possédées par le seigneur Gontran de son vivant, et après sa mort retourneront sous la domination de la dame Brunehault et de ses héritiers, pour être possédées par eux à demeure<sup>3.</sup> »

Nous venons de voir que le traité d'Andelot comprend Bayonne ou *Lapursum* parmi les *civitates* que Sigebert, roi d'Austrasie, avait reçues en 567, à l'occasion du partage des États de Charibert. *Lapursum* est mentionné pour la première fois dans la *Notitia dignitatum*, comme étant alors la résidence du tribun de la cohorte novempopulanienne<sup>4</sup>, un amiral chargé de la défense de la vallée de l'Adour, et sans doute aussi des portions adjacentes du littoral de la Novempopulanie et de l'Espagne<sup>5</sup>. Les langoustes de Bayonne (*locustae Lapurdenses*) sont vantées par Sidoine Apollinaire<sup>6</sup>, et elles méritent toujours leur antique réputation. L'élevation de ce district « au rang de cité ou de ville épiscopale » n'est pas, dit M. Longnon, prouvée pour une date antérieure à celle du traité

1. *Id. Ibid.*, I. IX, c. xx.

2. *Morganegiba* ou *morgengabe*, présent que le mari faisait à sa femme le lendemain du jour des noces, en récompense de la virginité qu'elle lui avait apportée.

3. De civitatibus vero, hoc est Burdegala, Lemovecas, Cadureus, Benarno et Begorra (*var. Begaro*), quae Galesuinda, germana domnae Brunichilde, tam in doce quam in morganegiba, hoc est matutinale donum, in Francia veniens certum est adquisisse, quas etiam per iudicium gloriosi domni Gunthramni regis vel Francorum superstribus Chilpericum et Sigiberthum regem, domna Brunichildis noscitur adquisisse, ita conuenit, ut Cadurcus civitatem cum terminibus et cuncto populo suo domna Brunicheldes de praesenti in sua proprietate percipiat, etc. GREG. TURON., *Hist. Franc.*, I. IX, c. xx.

4. *Notit. dignitat.*, (éd. Boëking), II, c. XL, § 2, p. 119 et 1021-22.

5. BLADÉ, *La Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, dans la *Revue de Gascoigne* de 1887, p. 396-98.

6. SIDON. APOLLIN., *Epistol.*, I. VIII, c. XII.

d'Andelot (587), qui mentionne *Lapurandum* au nombre des cités que le roi d'Austrasie, Sigebert, avait reçues en 567, à l'occasion du partage des états de Charibert. Le roi Gontran constitua alors cette cité à Childebert<sup>1</sup>, fils de Sigebert, après l'avoir détenue pendant quelques années, semble-t-il, comme tuteur de l'héritier de Chilpéric, lequel s'était évidemment emparé de *Lapurendum* après la mort de Sigebert.

« Le nom de *Lapurendum* a été remplacé, vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle, par celui de Bayonne, mais il est resté sous la forme Labourd<sup>2</sup>, la dénomination du pays compris entre l'Adour et la Bidassoa<sup>3</sup>.

Ainsi, d'après M. Longnon, *Lapurendum* aurait formé, au moins dès l'époque du traité d'Andelot (587), une cité ou ville épiscopale démembrée du diocèse primitif de Dax ou *civitas Aquensium*. Pour hasarder cette assertion, le savant géographe a dû certainement se référer par le souvenir à cet autre passage de son livre : « Au temps de Grégoire, le mot *civitas* servait à désigner la ville épiscopale, c'est-à-dire le diocèse de cette ville<sup>4</sup> ». Ainsi, pour faire de *Lapurendum* un diocèse dès 587, M. Longnon n'invoque absolument qu'une raison générale, tirée de la langue géographique de Grégoire de Tours. Ici, j'ai hâte de confesser que ce chroniqueur prend généralement *civitas* dans le sens indiqué par M. Longnon. Mais celui-ci signale, dans certaines parties de son livre<sup>5</sup>, d'autres diocèses ou cités, scindés au point de vue politique, durant le vi<sup>e</sup> siècle, entre les princes mérovingiens. A ce compte, il faudrait faire autant d'évêchés de ces divers fragments, et cela contrairement au témoignage formel de textes contemporains, que M. Longnon lui-même accepte comme inattaquables. Notez d'ailleurs qu'à l'époque où le mot *civitas* était très généralement employé pour indiquer en même temps un diocèse ou une circonscription administrative équivalente, il devait être forcément retenu, faute d'autre, pour désigner aussi un démembrement de ladite circonscription. Voilà pourquoi Grégoire de Tours se sert aussi du même terme au

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. IX, c. xx.

2. D'ANVILLE, *Notice sur l'ancienne Gaule*, v. *Lapurendum*; RAYMOND, *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, art. *Bayonne et Labourd*.

3. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 606-7.

4. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 7.

5. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, v. notamment p. 94, 95, 121, 127, 133, 142, 147, 148, 149.

sujet de Lapurdum ou Bayonne, qui n'apparaît, comme diocèse démembré de celui de Dax, que vers 980, dans la charte dite d'Arsius, imprimée plusieurs fois, et dont M. l'abbé Dubarat a donné tout récemment une édition critique<sup>1</sup>. Je sais que Paul Raymond a mis en doute l'authenticité de cette charte, et que d'autres personnes peu versées dans l'histoire de notre Sud-Ouest ont docilement accepté cette opinion. Mais, en fait d'histoire du haut moyen-âge, le regretté Raymond ne mérite certes pas de compter comme une autorité. Oïhenart<sup>2</sup>, Marca<sup>3</sup>, le P. Risco<sup>4</sup>, invoquent en faveur de la charte d'Arsius des raisons nombreuses et décisives, que ni Raymond, ni ses continuateurs ne paraissent avoir soupçonnées.

Revenant à la doctrine de M. Longnon, j'ajoute que si, dès 587, la cité de Lapurdum avait formé un diocèse distinct, on en trouverait certainement trace dans les nombreux documents relatifs au Sud-Ouest que nous possédons, à partir du traité d'Andelot jusque vers 980. C'est, en effet, par les ports du Labourd que les gens de la Gascogne communiquaient et communiquent encore avec ceux de la Navarre espagnole et des Provinces Vascongades. Ce fut par là que passèrent, durant le haut moyen-âge, divers écrivains dont le témoignage n'est pas douteux. Si Bayonne avait alors formé un diocèse distinct de celui de Dax, ils n'auraient pas manqué de le constater. Mais pourquoi me prévaloir de leur silence à cet égard, quand il est certain que de 587 à 980, aucun évêque de Bayonne n'a pris part ni ne s'est fait représenter à aucun concile, tandis que la présence des autres prélats de la province ecclésiastiques y est clairement prouvée avant comme après le traité d'Andelot ?

Nous avons vu que M. Longnon, invoquant ici l'autorité de d'Anville et de Raymond, circonscrit le Labourd entre l'Adour et la Bidassoa. Pourtant Raymond lui-même déclare que, sur la rive gauche de l'Adour, Bayonne, Le Boucau, Bardos, Guiche, Bouloc, Hasparren, Macaye, Mendionde et Briscous ne doivent pas être compris dans le Labourd<sup>5</sup>. J'ajoute que, sous

1. Abbé DUBARAT, *Roncevaux. Charte de fondation, poème du moyen-âge, règle de saint Augustin, obituaire*. Étude publiée dans le *Bulletin de la Société des sciences, et lettres de Pau* de 1889. Il en a été fait un tirage à part.

2. OÏHENART, *Not. utr. Vascon*, 404-5.

3. MARCA, *Hist. de Béarn*, 30-33.

4. RISCO, *La Vasconia*, 224-26.

5. RAYMOND, *Dictionn. topogr. des Basses-Pyrénées*, art. *Labourd*.

la domination romaine, la *civitas Aquensium* englobait aussi la portion de la vallée de la Bidassoa située sur la rive gauche de ce petit fleuve côtier, et que ce territoire dépendit du diocèse de Bayonne jusqu'à l'époque de Philippe II, roi d'Espagne. D'autre part Oïhenart suppose, avec grande vraisemblance que les premiers vicomtes de Bayonne ou de Labourd étendaient leur influence politique sur l'autre rive de la Bidassoa<sup>1</sup>. Donc, pour demeurer fidèle à la portion de sa doctrine que je repousse, M. Longnon, aurait dû, dès 587, comprendre dans le prétendu diocèse de Lapurdum la portion méridionale de la vallée de la Bidassoa, qui en réalité appartenait alors à celui de Dax.

§ XXVII. MORT DU SAXON CHILDÉRIC (590). — Nous lisons dans Grégoire de Tours que « le Saxon Childéric, après divers crimes, meurtres, séditions et plusieurs autres iniquités, vint dans la ville d'Auch (*ad Ausciensem urbem*, var. *Austiensim, Ausciensem*), où étaient les biens de sa femme. Comme le roi, informé de tout ce qu'il avait fait, avait donné ordre de le tuer, une nuit qu'il était pris de vin, on le trouva mort dans son lit, suffoqué par la boisson. On assurait que c'était lui qui avait donné le signal du crime, dont nous avons parlé plus haut, lorsque les prêtres du Seigneur furent maltraités par Chrudielde, dans la basilique de saint Hilaire. S'il en est ainsi, Dieu vengea l'injure de ses serviteurs<sup>2</sup>. »

Grégoire fait déjà mention de ce Saxon Childéric en 584. « En ce temps-là, dit-il, Vedastes, surnommé Avon, avait tué Loup et Ambroise, par amour de la femme de ce dernier, qui était, dit-on, sa cousine germaine. Il l'épousa, et commit dans le Poitou un grand nombre de crimes. Ayant été joint en un certain lieu par le Saxon Childéric, comme ils s'accablaient à l'envi d'injures, il fut frappé d'un coup de lance par un des serviteurs de Childéric. Tombé à terre et percé encore de plusieurs autres coups, son âme perverse s'échappa avec son sang, et la justice divine vengea le sang innocent qu'il avait répandu de sa propre main; car ce misérable avait commis un grand nombre de vols, d'homicides et d'adultères, qu'il vaut mieux passer sous silence. Le Saxon composa pourtant avec son fils pour le prix de sa mort<sup>3</sup>. »

1. OÏHENART, *Not. utr. Vasconia*, 402-3.

2. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. X, c. xxiii.

3. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. VI, c. iii.

Grégoire raconte plus bas que, pour ces méfaits, le Saxon Childéric avait encouru le déplaisir du roi Gontran (585). C'est pourquoi il « se réfugia dans la basilique de Saint-Martin (de Tours), laissant sa femme dans le royaume dudit roi. Le roi avait défendu qu'elle osât revoir son mari, jusqu'à ce qu'il fût rentré dans ses bonnes grâces. Nous envoyâmes souvent vers lui pour cet objet, et enfin nous obtîmes que Childéric reprendrait sa femme et demeurerait de l'autre côté de la Loire, sans se permettre cependant d'aller trouver le roi Childebert. Mais ayant reçu le gouvernement des cités au-delà de la Garonne (*adeptaque ordinatione ducatus in civitatibus ultra Garonnam*) qui étaient sous la domination de ce roi, il s'y rendit<sup>1</sup> ».

Ainsi, en 585, le Saxon Childéric avait reçu, à titre de duc, le gouvernement des cités sisées au sud de la Garonne. Or, nous avons déjà vu, qu'en 581, ou au plus tard en 583, la Novempopulanie tout entière appartenait à Chilpéric I<sup>er</sup>, en attendant de passer au roi Gontran, de droit ou de fait, l'an 584. L'autorité ducale du Saxon Childéric s'étendait donc sur toutes les cités de cette région : *ordinatione ducatus in civitatibus ultra Garonnam*. Ceci donne à réfléchir. Peut-être les Vascons transpyrénéens avaient-ils déjà franchi les monts, pour s'établir sur la partie la plus occidentale du versant nord de la chaîne. Peut-être faisaient-ils déjà cause commune avec les rudes populations du Béarn, du Bigorre, du Comminges et du Couserans. En ce cas, il fallait déjà opposer à ces rebelles un duc disposant de puissants moyens d'action. Mais, dans aucun cas, il ne faudrait voir dans le duché du Saxon Childéric l'origine du duché de Vasconie. Nous savons, en effet, qu'en 587, deux des cités du duché passager de Childéric, celles de Béarn et d'Aire, furent données au duc Ennodius. Nous verrons aussi plus bas le passage où Grégoire de Tours désigne, en 602, Génialis comme le premier duc des Vascons. Le témoignage du même chroniqueur, fourni sous la date de 590, ne permet pas d'ailleurs de douter que Childéric agit alors en véritable rebelle. C'est pourquoi le roi avait donné l'ordre de le tuer.

M. Bonnell argumente du premier des trois passages précités, pour affirmer qu'en 590 la cité d'Auch appartenait à

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, I. VIII, c. xviii.

Childebert roi d'Austrasie<sup>1</sup>. Mais, objecte à bon droit M. Longnon, cela ne résulte pas clairement du texte, où il est dit seulement que « le roi avait donné ordre de tuer le Saxon Childéric, qui s'était réfugié dans la cité d'Auch ». Il n'est peut-être pas certain que ce roi fut Childebert plutôt que Gontran, « et il ne serait pas impossible, au reste, que Childebert ait confié ses ordres à des émissaires qu'il avait dans les États de son oncle. Il ne faut pas oublier, en tout cas, que le traité d'Andelot (587) ne parle aucunement de la cession d'Auch par Gontran<sup>2</sup> ».

**§ XXVIII. LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE APRÈS LA MORT DE GONTRAN (593).** — Après vingt-huit ans de règne, Gontran mourut le 28 mars 593. Ainsi, le traité d'Andelot reçut alors sa pleine exécution, et la Novempopulanie se trouva comprise, avec bien d'autres pays, dans l'État de Childebert II<sup>3</sup>.

**§ XXIX. LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE APRÈS LA MORT DE CHILDEBERT II (596).** — La réunion des royaumes de Gontran et de Childebert II, préparée dès 587 par le traité d'Andelot, et consommée en 593, ne devait pas durer longtemps. Childebert II mourut en 596, laissant à son second fils Théodoric le royaume de Bourgogne, très vraisemblablement augmenté des cités de Strasbourg, de Bâle, de Windisch ou Constance, et de la partie méridionale de la cité de Toul désignée sous le nom de Saintois (*pagus Suggetensis*). Dès la première année de son règne, une invasion de Neustriens lui enleva Paris et plusieurs autres cités voisines des bords de la Seine, parmi lesquelles, Chartres et Sens<sup>4</sup>. Quant à la Novempopulanie son état demeura sensiblement le même.

**§ XXX. LA NOVEMPOPULANIE APRÈS LA BATAILLE DE DORMELLES (600).** — Frédégonde, mère de Clotaire II, mourut en 597. Trois ans plus tard (600), l'armée de ce prince était écrasée à Dormelles, dans le diocèse de Sens, par les forces combinées des deux fils de Childebert II, Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierry II, roi de Bourgogne. Les vainqueurs recouvrirent alors les villes qui s'étaient données à Clotaire II quatre ans auparavant. Celui-ci fut dépouillé de la plus grande partie de ses États, et demeura réduit à douze pagi, compre-

1. BONNELL, *Die Anfänge der karolingischen Hauses*, 217.

2. LONGNON, *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, p. 606, note 3.

3. LONGNON, *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle, Atlas*, planche IX,

4. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 137.

nant à peu près les territoires des diocèses de Rouen, de Beauvais et d'Amiens<sup>1</sup>. Le roi de Bourgogne, s'enrichit alors de vastes territoires. Il recouvrira certainement, en Novempopulanie, le Béarn et le Bigorre, perdus par Chilpéric I<sup>er</sup> à raison du meurtre de Galsuinde, et par lui repris en 575. Il est prouvé qu'en 584, le comte Nicetius fut désigné par Clotaire II pour occuper le siège épiscopal de Dax, qu'il obtint pourtant, l'année suivante, Faustianus, partisan dévoué du rebelle Gondovald<sup>2</sup>. C'est pourquoi j'admets qu'après la bataille de Dormelles, la cité de Dax dût aussi revenir au royaume de Thierry II. M. Longnon lui donne en outre, pour des raisons ou considérations analogues, Eauze, Auch, Lectoure, Bazas, Comminges et Oloron<sup>3</sup>.

Il y a lieu d'insister davantage sur le royaume d'Austrasie, appartenant à Théodebert II. Cet État comprenait alors quatre tronçons de territoires assez singulièrement constitués. C'était d'abord l'Austrasie proprement dite, comprenant les terres franques d'Outre-Rhin, et les cités de Cologne, Tongres, Trèves, Metz, Verdun, Toul, Strasbourg, Châlons-sur-Marne, Reims, Laon, auxquelles il faut joindre Mayence, Worms, Spire, Bâle et Constance<sup>4</sup>.

Le second tronçon se composait d'une partie des possessions aquitaniques des premiers rois de Metz, et de quelques cantons de la Provence. Ainsi les cités d'Auvergne et du Velay, le Gévaudan, le Rouergue, le Vivarais, les évêchés d'Alais, Uzès, Aix, Vence, Avignon, la moitié de la cité de Marseille et celle de Fréjus, puis une bande de territoire qui, des rives du Tarn atteignait les bords du Loir, et touchait même à l'Océan, englobant les évêchés d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers<sup>5</sup> et de Tours<sup>6</sup>, et les pays de Vendôme et de Dun, qui, sous le nom de passage (*pervium*), permettait aux Austrasiens de communiquer avec l'Aquitaine.

Le troisième tronçon s'étendait de l'embouchure de la Gironde aux Pyrénées, englobant les diocèses de Bordeaux

1. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 143, note 2.

2. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXI.

3. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, passim, et *Atlas*, planche X.

4. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 148.

5. BOLLAND, *Acta SS.*, t. IV, sept., p. 47; t. I, sept., p. 271-272; t. III, febr. de B. *Pippino duce*, n. 42; t. II, martii, p. 392; t. III, april., p. 630. *Gall. christ.* XIII, 693-697.

6. MABILL., *Acta SS. O. S. B. sœc. I, Vit. S. Calumbani*, nos 46, 47.

et d'Aire, de Béarn, de Bigorre et de Couserans, ainsi que le Labourd<sup>1</sup>. Ces districts novempopulaniens ne formaient pas un groupe compacte, car plusieurs sont complètement isolés. Mais tout porte à croire, dit M. Longnon, que ces cités « ne constituaient pas la totalité des possessions du roi d'Austrasie entre la Garonne et les Pyrénées. En effet, l'an 585, tandis que Gontran retenait encore les cités qui avaient formé le douaire de Galsuinde, le Saxon Childéric fut envoyé par Childebert II pour gouverner les villes austrasiennes, sises au delà de la Garonne, villes dont Grégoire ne donne malheureusement pas les noms (*Historia Francorum*), l. VIII, c. xviii<sup>2</sup>) ».

Contre cette portion de la doctrine de M. Longnon, je ne vois rien à objecter. Mais je constate que, dans sa *Carte de la Gaule après le traité d'Andelot*, il donne à Gontran que la portion de la Novempopulanie non attribuée à Childebert II. Voilà pourquoi je crois devoir ici me conformer à cette pratique, tout en avertissant le lecteur.

Le quatrième et dernier tronçon du royaume d'Austrasie, du royaume de Sigebert, n'avait que peu d'importance. Il ne semble avoir compris qu'une seule cité, celle d'Avranches, sur la côte septentrionale de la Gaule<sup>3</sup>. Il est vrai que M. Bonnell ne veut pas reconnaître l'Avranchin dans la cité que le traité d'Andelot désigne sous le nom d'*Abrincatas*. Se fondant sur l'ordre suivi pour l'énumération des villes restituées à Childebert (Meaux, Tours, Poitiers, *Abrincatas*, Aire, Couserans, Bayonne et Albi), il suppose que cette dénomination s'applique au pays d'Auribat dans la vallée de l'Adour<sup>4</sup>. « Il suffit, dit M. Longnon, de signaler cette opinion pour en faire justice<sup>5</sup>. » Évidemment, M. Bonnell se trompe, et grossièrement. Mais M. Longnon pouvait et devait, ce me semble, insister davantage sur ce qu'il appelle « l'Auribat ». Ce pays, dit M. Tartière, « comprenait les paroisses de Saint-Geours, Goor, Louer, Casten, et peut-être Onard, qui formaient, avec Gamarde et Laurède, en Chalosse, la baronnie de Poyanne<sup>6</sup>. » M. Tartière ne s'expliquant pas davantage, je suis

1. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 140, 50, et atlas, planche X.

2. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 150, note 4.

3. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 150.

4. BONNELL, *Die Anfänge der karolingischen Hauses*, 210.

5. LONGNON, *Géogr. histor. de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, p. 150, note 2.

6. TARTIÈRE, *Essai sur la géographie ancienne dans le département des Landes*, 19-20.

forcé de suppléer à son silence. Le 5 janvier 1280, Édouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, concéda à Vital de Caupene tout ce qu'il avait dans le pays d'Auribat, *quidquid habuit in Aurea valle*<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre 1318, Menaud de Vingnoles obtint d'Édouard II les baillies de Bellegarde et d'Auribat, *ballivas de Bellegarde et d'Auribath*<sup>2</sup>. Le vicomte de Tartas reçut cette dernière d'Édouard III, le 20 octobre 1336, en même temps que les baillies de Gosse, de Seignosse, de Montfort, de Pontonx et de Pouillon : *ballivas de Gosse, et Seignosse, Auriaval, Montis-fortis, Pontou et Pollon*<sup>3</sup>. Une charte du même prince, datée du 28 mars 1338, mentionne les terres et lieux de Gosse, Seignosse, Brassenx, Auribat, Pontonx, Laluque et Montfort, *terrarum et locorum de Gosse, de Seignosse, de Brassenx, d'Auriebat, de Pontouns, de Laluque et de Montfort*<sup>4</sup>. Je pourrais citer encore plusieurs autres textes moins anciens<sup>5</sup>; mais j'en ai dit assez pour prouver que le pays d'Auribat apparaît assez tard dans la géographie politique de la Gascogne, et qu'il n'a jamais eu qu'une faible importance territoriale. M. Bonnell se trompe donc, une fois de plus, quand il prétend retrouver dans le pays d'Auribat, *Abrincatas*, qui est représenté par Avranches.

Mais en voilà bien assez là-dessus. Avant de continuer mon récit, je tiens à bien constater que, grâce au partage entre les fils de Childebert, il est permis de considérer encore le royaume d'Austrasie, en 596, comme la portion la plus honorable de l'empire des Francs, puisqu'elle fut donnée à l'aîné, Théodebert II, qui concéda lui-même à son jeune frère l'Alsace où il avait été élevé. Quatorze ans plus tard, il lui retira violemment cette concession<sup>6</sup>.

§ XXXI. CRÉATION DU DUCHÉ DE VASCONIE (602). — « La septième année de son règne, Thierry eut d'une concubine un fils nommé Sigebert. Le patrice Aegiban fut enchaîné et tué à l'instigation de Brunehaut sans autre motif que la cupidité, afin que ses biens tombassent au pouvoir du fisc. Cette année-là, Thierry et Théodebert firent marcher une armée contre les Vascons (*Vuasconis*), et les ayant vaincus

1. CARTE, *Catalogue des Rollés gascons*, t. II.

2. *Id. Ibid.*, I, 53.

3. *Id. Ibid.*, I, 83.

4. *Id. Ibid.*, I, 80.

5. Vid. *Id. Ibid.*, I, 102, 107, 234, 236.

6. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 137-38.

par le secours de Dieu, les soumirent à leur domination et les rendirent tributaires. Ils leur imposèrent un duc nommé Génialis qui les gouverna avec succès<sup>1</sup> ».

A mon avis, ce passage de Frédégaire n'a pas été remarqué comme il le mérite. Il prouve d'abord qu'en 602, Thierry II et Théodebert II se partageaient la Novempopulanie dans la proportion que j'ai tâché d'indiquer approximativement, pour l'année 600, au § XXX. Ledit texte montre ensuite qu'il faut exactement fixer à 602 la création de ce duché de Vasconie que l'on voit apparaître à plusieurs reprises, depuis cette date jusqu'à l'époque du duc Lupus, qui livra Hunald, duc d'Aquitaine, à Charlemagne en 769. Je sais que la plupart des auteurs, et notamment M. Perroud<sup>2</sup>, refusent de croire à cette soumission des Vascons, telle que nous la décrit Frédégaire, et d'admettre que ce duc étranger fut imposé aux montagnards, lesquels ne l'auraient subi, dit-on, que s'ils avaient été complètement écrasés. « Nous ne voyons, ajoute M. Perroud, qu'un moyen de concilier les progrès à peu près certains des Vascons et les assertions du chroniqueur sur le triomphe des rois francs en 602 : c'est de supposer qu'il s'agit de la basse Vasconie et d'admettre que les fils de Childebert auront réussi moins à subjuger la haute Vasconie qu'à imposer aux montagnards, dans les limites du territoire usurpé par eux au nord des Pyrénées, la suzeraineté franque et le gouvernement d'un duc gallo-romain<sup>3</sup>. »

Il est assez clair qu'en étrivrant ces lignes, M. Perroud sacrifie une fois de plus à la doctrine dont j'ai signalé déjà les dangers, et qui consiste à prendre gratuitement, en-deçà des Pyrénées, les Vascons de race et de langue comme le noyau d'une création politique progressivement étendue jusqu'à la Garonne. J'ai déjà donné plus haut les raisons générales qui condamnent cette théorie. Mais ici je puis, en outre, invoquer des motifs spéciaux.

Et d'abord, il est prouvé qu'à l'époque mérovingienne l'autorité d'un duc ne s'étendait pas sur un autre duc. A cette

1. *Eo anno Theudebertus et Theudericus contra Vuasconis dirigunt, ipsosque Deo auxiliante deictus suae dominatione redigunt et tributarii faciunt. Ducebant super ipsos nomen Geniale instituunt, qui eos feliciter dominauit.* FREDEG. c. XXI. J'ai sous les yeux le texte donné par M. Monod dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, fascic. 63.

2. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 21-22.

3. *Id. Ibid.*, 22.

habitude, je ne sais qu'une exception, et elle concerne les ducs d'Aquitaine qui, de 670 au moins à 769, eurent sous leur autorité ceux de Vasconie. Mais la chose s'explique aisément quand on songe que, durant cette période, les ducs d'Aquitaine furent, moins le titre, de véritables Maires du Palais dans le midi de la Gaule franque.

Revenant aux pouvoirs habituels des ducs mérovingiens, je constate que ces hauts fonctionnaires avaient chacun plusieurs comtes sous leurs ordres. Or, en réduisant l'autorité de Génialis au pays des Vascons cispyrénéens de race et de langue, ce duc n'aurait pas même eu la haute main sur deux comtés, mais sur deux portions de comtés, l'une dans celui d'Oloron pour la Soule, l'autre dans la partie méridionale de celui de Dax pour la Basse-Navarre, et le Labourd.

Ce n'est pas tout. Il est notoire que, dans l'ordre mérovingien, chaque duc, chaque comte, tirait exclusivement de son gouvernement ses ressources militaires et financières. Mais alors, avec quoi Génialis aurait-il maintenu dans l'obéissance les Basques rebelles établis en deçà des Pyrénées ? Il lui fallait donc demander ces ressources aux basses régions de la Novempopulanie soumises aux rois mérovingiens. Or, Génialis ne pouvait agir ainsi que si ces contrées étaient comprises dans son gouvernement.

Ainsi, il y a lieu d'écartier l'hypothèse de M. Perroud, et d'admettre que le duché de Vasconie, créé en 602, équivalait déjà à l'ancienne Novempopulanie. Désormais, je désignerai ce pays sous le nom de Vasconie cispyrénéenne, par opposition à la Vasconie espagnole.

§ XXXII. AGISSEMENTS DE CLOTAIRE II, ROI DE NEUSTRIE CONTRE THÉODEBERT II, ROI DE BOURGOGNE, ET THIERRY II, ROI D'AUSTRASIE (607). — Pendant que Théodebert II et Thierry II réprimaient la révolte des Vascons, Clotaire II jugea l'occasion favorable pour rétablir sa fortune. Il rassembla des troupes et noua des intelligences dans les pays qu'il avait été forcé d'abandonner. Landri, son Maire du Palais, se mit en campagne, faillit surprendre Berthoalde, Maire du Palais de Thierry II, qui levait des contributions dans la Beauce, et le força de se réfugier dans Orléans, dont il se prépara à faire le siège. Mais Thierry II accourut au secours de Landri, et battit complètement, à Etampes, Berthoalde, qui avait précipitamment levé le siège d'Orléans. Tandis que le roi de

Bourgogne poursuivait Landri, celui d'Austrasie, Théodebert II, agissait vigoureusement en Soissonnais. La perte de Clotaire II semblait inévitable, mais par bonheur pour lui la discorde se mit entre ses deux ennemis. Théodebert II, jaloux des succès de Thierry II, traita avec Clotaire II à Compiègne, sans l'assentiment de son frère, qui dût aussi faire sa paix avec le roi de Neustrie. Celui-ci ne conserva que les débris de cet État, tels qu'ils avaient été fixés après la bataille de Dromelles. Mais les temps étaient proches où la fortune allait enfin favoriser Clotaire II.

§ XXXIII. FRANCIO, DUC PRÉTENDU DE CANTABRIE (607).—« Cette année-là (607)<sup>1</sup>, dit Frédégaire, Witterich étant mort fut remplacé sur le trône d'Espagne par Sisebod, homme sage, plein de piété, et célèbre par toute l'Espagne; car comme tel il combattit avec courage contre la République romaine et soumit au royaume des Goths la Cantabrie (*Cantabriam*), qu'avaient jadis possédée les Francs (*Franci*). Un duc nommé Francio (*Franciō*), qui avait soumis la Cantabrie dans le temps des Francs (*qui Cantabriam in tempore Francorum egerat*), avait longtemps payé tribut au roi des Francs; mais cette province étant revenue à l'Empire, les Goths s'en emparèrent et Sisebod ayant pris plusieurs cités de l'Empire romain situées sur le rivage de la mer, les détruisit de fond en comble. Comme l'armée de Sisebod taillait en pièces les Romains, Sisebod, rempli de piété, disait : « Malheur à moi, sous le règne duquel il se fait « une si grande effusion de sang humain<sup>2</sup>. » Il délivrait de la mort tous ceux qu'il rencontrait. L'empire des Goths en Espagne fut donc établi depuis le rivage de la mer jusqu'aux monts Pyrénées (*montes Parenoeos*)<sup>3</sup>. »

Ce passage de Frédégaire a soulevé force difficultés, dont

1. Je dirai tout à l'heure pourquoi j'adopte la date de 607, et non celle de 612, qui d'ailleurs est bien celle de l'avènement de Sisebod comme roi des Visigoths.

2. FREDEG. C. XXXIII.

3. Eo anno mortuo Betterico Sisebodus Spaniae successit in regno, uir sapiens et in totam Spaniam laudabilis ualde pietate plenissimus, nam et aduersus manum publicam fortiter demicauit, prouinciam Cantabriam Gothorum regno subaeget quam aliquando Franci possederant. Dux Francio nomen qui Cantabriam in tempore Francorum egerat (*var. subegerat*), tributa Francorum regibus multo tempore impleuerat, sed cum (*var. cum a*) parte imperiae fuerat Cantabria reuocata a Gothis ut super legetur (*var. legitur*), et plures, ciuitates ab imperio romano Sisebodus (*var. Sisebodus in*) litore maris abstulit et usque fundamentum destruxit. Cumque Romani ab exercito Sisebodi tracidarentur Sisebodus dicebat pietate plenus : « Eu me misero, cuius tempore tante (*var. tantus*) sanguis humanae (*var. humanus*) effusio fietur (*var. effunditur!*). Cuiuscumque (*var. cuicunque*) potebat (*var. potuisti-*

plusieurs ont été mentionnées par le P. Henao<sup>1</sup>. Certains érudits modernes admettent sans difficulté les faits rapportés par le chroniqueur franc ; mais ils varient beaucoup sur la manière de les comprendre. Il importe donc d'examiner le texte de plus près.

Et d'abord, ce passage manque dans le cahier que le P. Le Cointe appelle le manuscrit de Metz<sup>2</sup>. M. Perroud n'est pas loin de croire à une interpolation, car le chapitre xxxiii « n'est point à sa place, et tous les manuscrits ne le donnent pas<sup>3</sup> ». Mais ce motif n'a arrêté ni Dom Bouquet, ni Spruner-Menke. Dom Bouquet fait observer, en effet<sup>4</sup>, que le texte dont s'agit se trouve dans l'exemplaire du Collège de Clermont, qui remonte à une époque peu distante de celle de Frédégaire. Il invoque, en faveur de son opinion, un passage de l'Appendice à la chronique de Marius d'Avenches<sup>5</sup>, convenant d'ailleurs que Sisebod ne remplaça qu'en 612 Gondemar, successeur de Witterich, comme roi des Visigoths. La date de 612 donnée par Frédégaire serait donc fausse. Voilà pourquoi Dom Bouquet la reporte à 607. Spruner-Menke<sup>6</sup> semble bien croire que le passage précédent est authentique. « Si cela était vrai, dit M. Perroud, l'occupation de la Cantabrie par Sisebod, à une date postérieure à 612, nous expliquerait le progrès des Wascons en Novempopulanie dans la période qui précède 628 ; envahis au sud, ils se seraient faits envahisseurs au nord<sup>7</sup>. »

Tout cela est fort ingénieux. Mais reste toujours à savoir si le passage de Frédégaire est authentique.

Supposons, conformément au passage précédent, que les rois Francs aient étendu leur autorité sur la Cantabrie, c'est-à-dire sur un pays ainsi nommé, et représenté tout au moins par le territoire compris entre les Pyrénées le territoire voisin bordé par l'Océan. Cette opinion a contre elle le silence de tous les auteurs anciens, dont nul ne fait la moindre allusion

set) occurrere (*var. succurrere*) de morte liberabat. Confirmatum est regnum Gothorum in Spaniam per mare litora usque Pareneos (*var. Paereneos*) mōntes. FREDEGAR., c. XXXIII.

1. HENAO, *Antiguedades de Cantabria*, II, c. vi.

2. COINT., *Ann. Eccles. Franc.*, II, 576.

3. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 213.

4. BOUQUET, II, 424, note a.

5. Id. II, 19.

6. SPRUNER-MENKE, *Atlas*, p. 29.

7. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 213.

à un pareil état de choses, ni à l'époque où il se serait produit. Selon Marca et le P. Le Cointe<sup>1</sup>, la conquête de la Cantabrie ne pourrait être attribuée qu'à Childebert et à Clotaire, lesquels dirigèrent une expédition contre l'Espagne en 542. Marca affirme que ces princes conquirent d'abord la Vasconie, et ensuite la Cantabrie. Il est donc vraisemblable, dit-il, que Francio a gouverné la Vasconie et la Cantabrie pour le compte des deux rois<sup>2</sup>.

Je confesse que l'on ne pourrait guère assigner une autre date à la conquête de ces deux régions. Mais où est donc la preuve que Childebert et Clotaire possédaient, au-delà des monts, la Vasconie et la Cantabrie, et qu'ils les administraient par des gouverneurs? Assurément Grégoire de Tours, parlant de cette expédition des Francs, atteste qu'ils s'emparèrent d'une bonne partie de l'Espagne, et s'en retournèrent chargés de dépouilles. Mais les envahisseurs ne conservèrent aucune portion de territoire, et durent s'en retourner poursuivis par les soldats du roi Visigoth Theudis. Nous avons sur ce point le témoignage formel d'Isidore de Séville<sup>3</sup>.

Je sais que le cardinal Baronius regarde comme interpolé ce passage d'Isidore de Séville. Pour le démontrer, il argue du témoignage de tous les auteurs relativement à la victoire de Clotaire et de Childebert, sauf la chronique précitée. Baronius fait en outre observer que Grégoire de Tours ne fait mention que de deux rois, tandis qu'Isidore parle de cinq. Voilà donc un nouveau sujet de défiance.

Certains auteurs ont si pleinement accepté la critique de Baronius, que l'on voit ramenée dans la note suivante en marge de quelques éditions d'Isidore : *Hæc falsa sunt, et ut scribit Baronius tom. VII. Annalium sub anno Christi 542, ab alio potius addita, quam ab ipso Isidoro ementita.*

1. COINT., *Ann. eccl. Franc.*, I, 623-5.

2. MARCA, *Hist. de Béarn*, 101-3.

3. Iste (Theudis) Francorum Reges quinque Cæsaraugustam obsidentes, omnemque fere Tarraconensem provinciam bello depopulantes, missus duce Theudisco, fortiter debellavit, atque a regno suo non pace sed armis exire coegit. ISIDOR. HISPAL., *Hist. Gotthor.*, aer. 569. — Dans l'édition royale de Madrid, établie d'après les plus anciens manuscrits, les faits sont racontés comme suit : « Eo regnante, dum Francorum Reges cum infinitis copiis in Hispaniam convenienter, et Tarraconensem provinciam bello depopularent, Gotthi, duce Theudisco, obicibus Hispaniae interclusis, Francorum exercitum multa cum admiratione victoriae prostraverunt. Dux idem prece atque ingenti pecunia sibi oblata, viam fugæ hostibus residui unius diei noctisque spatio prebuit. Cætera infelicium turba, cui transitus collati temporis non occurrit, Gotthorum perempta gladio condidit ».

L'argumentation de Baronius est pourtant loin de prouver que le passage incriminé est corrompu, et même faux. Tous les anciens manuscrits, toutes les éditions d'Isidore, sont unanimes à constater la victoire de Theudis sur les Francs. Voilà pourquoi les critiques postérieurs à Baronius n'ont pas considéré comme décisives les censures de l'illustre cardinal, et notamment la note marginale par lui ajoutée au récit d'Isidore. Ces érudits se sont bornés, en effet, à constater la contradiction qui existe entre le témoignage du chroniqueur espagnol et celui de Grégoire de Tours<sup>1</sup>.

Mais Baronius va plus loin. Sur la fin de sa critique, il présente comme interpolé le passage dont s'agit, et tient en conséquence le récit pour faux, comme étant contraire à ce qui est attesté par d'autres auteurs anciens. Certes, Grégoire de Tours ne mentionne pas la victoire remportée par les soldats de Theudis sur l'armée de Childebert. On pourrait même croire, au premier, abord qu'il semble dire le contraire dans cette phrase : *Acquisita maxima Hispaniæ parte, cum magnis hi spoliis ad Gallias redierunt*<sup>2</sup>. Mais en réalité Grégoire se borne à déclarer que, dans leur expédition en Espagne les deux rois Francs pillèrent une grande partie de la Péninsule, que pourtant ils n'y gardèrent aucun territoire, et qu'ils s'en retournèrent en Gaule, *in Gallias redierunt*. En narrateur favorable aux mérovingiens, Grégoire de Tours ne mentionne que la partie avantageuse de l'entreprise. Il se tait sur les circonstances pénibles dont parle Isidore. Chose remarquable, celui-ci raconte tout, aussi bien les pillages exercés par Childebert et Clotaire que l'échec à eux infligé par les troupes de Theudis.

Mais admettons que le récit de Grégoire de Tours et celui d'Isidore sont contradictoires. Pourquoi donc, sans autre motif, tenir ce dernier pour faux ? Les deux annalistes dont l'Église a fait des saints, vivaient à la même époque. A mon sens, le témoignage d'Isidore devrait même ici prévaloir sur celui de Grégoire. D'abord, Isidore était espagnol, et partant mieux à même de se renseigner sur les faits accomplis dans son pays. Et puis, son récit concorde en partie avec celui du chroniqueur franc. Pourquoi donc rejeter le surplus à raison

1. DOM BOUQUET, II, 200, note 6.

2. GREG. TURON., *Hist. Franc.*, I, III, c. xxix.

du silence de Grégoire? Et il ne s'agit pas d'appeler au secours de celui-ci le témoignage concordant du livre *Gesta Francorum*<sup>1</sup>. La critique a largement prouvé que ce travail est inspiré de Grégoire lui-même, et n'a par conséquent que la valeur d'un écho. D'ailleurs, la chronologie des rois Goths raconte, sous l'année 542, l'expédition des deux rois francs, qui se seraient avancés jusqu'au Minho<sup>2</sup>, et elle confirme ainsi visiblement la narration d'Isidore.

Les actes de saint Avit (en espagnol *san Vito*), invoqués par Baronius contre le chroniqueur espagnol, ne témoignent pas d'ailleurs d'une victoire des Francs aussi complète que l'affirme le docte cardinal<sup>3</sup>. Acceptons donc le témoignage d'Isidore, et tenons pour certain que l'armée des deux rois francs eut à souffrir de la part des Visigoths.

Dans sa critique, Baronius s'étonne de voir le chroniqueur espagnol parler de cinq rois francs venus avec leurs soldats dans la Péninsule, alors que Grégoire de Tours n'en nomme que deux. Mais un africain, Victor, évêque de Tunnes ou de Tunones, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle, confirme<sup>4</sup> le chiffre d'Isidore, et parle aussi de cinq rois. Ce nombre cinq est d'ailleurs expliqué de la manière suivante par Le Cointe<sup>5</sup>. Dans l'armée franque se trouvaient, outre Childebert et Clotaire, les trois fils de ce dernier. Or, on sait qu'à l'époque mérovingienne, on donnait aux fils des souverains le titre de roi. Ici, la présence d'un des fils de Clotaire I<sup>er</sup> est attestée par une poésie de Fortunat adressée à l'un de ces enfants, Chilpéric, alors qu'il était devenu véritablement roi. Fortunat nous le représente comme ayant vaincu divers peuples, et notamment les Vascons, qui n'avaient pas encore franchi les Pyrénées<sup>6</sup>. Ce chiffre de cinq rois n'est pas fait d'ailleurs pour nous étonner

1. *Gest., Franc.* ap. Bouquet, II, 558.

2. *Francorum reges Hispaniam usque Minium superavit. Chron. reg. Goth.* ad ann. 543, ap. Bouquet, II, 705.

3. Itaque in itinere multa quidem ab hostibus perpessus est, sed quoties ei structae essent insidiæ, toties sancti Aviti intercessione liberatus est, atque ita sospes et triumphans reddit (Childebertus) in regnum suum. — Passage tiré de Risco, *La Vasconia*, 327.

4. Hoc anno Francorum Reges per Pampelonam Hispaniam iugressi Cæsarugastam venerunt, quam obsessam per tres dies omnem fere Tarragonensem provinciam depopulatione triverunt. VICTOR TUNNENS., *Chron.*, dans la *Hispania illustrata* de Schott, IV, 417 et s.

5. COINT., *Ann. eccl. Franc.*, I, 623.

6. Quem Geta, Wasco tremunt, Estio, Saxo, Britannus,

Cum patre quois crete acie dominas patet.

FORTUNAT., I. IX, I, *ad Chilpericum regem*, v. 73-74.

grandement. On sait, en effet, qu'à l'époque mérovingienne, on donnait volontiers le titre de roi aux fils des princes régnants. Or, comme l'observe fort bien le P. Le Cointe<sup>1</sup>, Clotaire I<sup>er</sup> laissa, sans compter le bâtard Gondovald, cinq enfants mâles, savoir : Chilpéric, né de la concubine Arnegonde, Gautier, Childéric, Charibert et Gontran, dont la mère était aussi une concubine, Ingonde, sœur d'Arnegonde. Deux de ces quatre enfants au moins étaient alors en état d'accompagner leur père en Espagne. Resterait cependant à expliquer le prétendu voyage des deux autres.

Marca se prévaut du passage précité de la Chronologie des rois Goths, pour affirmer qu'en 542 les Francs étendirent bien loin leurs conquêtes dans la Péninsule. Non seulement ils se seraient alors emparés de la Cantabrie, mais ils auraient aussi occupé la Galice, ainsi que tout le territoire qui s'étend jusqu'au cours du Minho. Puis, Theudis ayant réuni ses soldats à ceux de Galice, aurait battu les Francs aux bords de ce fleuve<sup>2</sup>.

Tel est le dire de Marca. Au reste, je confesse volontiers que, si le texte de la Chronologie des rois Goths était pur, aucune objection ne serait possible. Mais, comme on le verra tout-à-l'heure, le mot *Minium* est altéré. C'est à quoi nul n'a pris garde avant le P. Risco. Certes, on a beaucoup discuté sur la *Chronologia et series Regum Gothorum*. Mais on ne saurait aujourd'hui douter que ce texte est littéralement copié dans un document du IX<sup>e</sup> siècle, dans la Chronique d'Albelda<sup>3</sup>, sous le titre de *Item ordo gentis Gothorum*. Il n'y a pas lieu de l'attribuer à un auteur autre que celui du reste de la chronique. Or, voici le passage de la Chronique d'Albelda concernant l'expédition de 542 : *Francorum Reges infra Hispanias usque nimium superavit*. C'est clair. Le passage de la Chronique de Moissac, copié sur celle d'Albelda est altéré. On a écrit *Minium* au lieu de *nimium*. Ainsi croûlent, avec l'affirmation de Marca, les prétendues conquêtes de Childebert et de Clotaire jusqu'au Minho.

Outre les preuves déjà fournies pour donner tout crédit au passage précité d'Isidore de Séville, il est une autre raison de croire que les deux rois francs ne gardèrent pas en Espagne

1. COINT. *Ann. eccl. Franc.* I, 623.

2. MARCA, *Hist. de Béarn*, 102.

3. Imprimé dans la *España sagrada*, XIII, t. 425 et suiv.

les pays qu'ils avaient envahis, et que Theudis les força d'en sortir, comme il est dit dans la Chronique. Des vieux annalistes déclarent, en effet, que les rois Childebert et Cloïtaire envahirent non seulement la Cantabrie et la Vasconie espagnole, mais aussi toute la Tarragonaise. Or, si Theudis, roi des Visigoths, ne les avait chassés sans retard, jusques à quand auraient-ils gardé leurs prétendues conquêtes en Espagne ? Quel vieux chroniqueur, espagnol ou mérovingien, a donc raconté que les Francs, à n'importe quelle époque, aie été expulsés de cette Tarragonaise où l'on suppose qu'ils ont dominé ? Seul le passage précité, et attribué à Frédégaire, parle de la domination franque en Cantabrie, et de Francio, duc mérovingien en l'année 607. Et les Francs auraient gardé soixante-cinq ans cette Cantabrie enlevée aux Romains, quand tous les textes nous les montrent, cette année-là (542), envahissant et évacuant l'Espagne presque aussitôt ! En vérité, c'est trop fort. Le passage précité et attribué à Frédégaire est donc visiblement interpolé. Le P. Le Cointe a d'ailleurs prouvé clairement que ce chroniqueur se trompe souvent quand il parle des peuples étrangers. Pour Le Cointe, le manuscrit du Fond Colbert est le manuscrit de Metz. On n'y trouve pas le chapitre xxiii, c'est-à-dire le passage qui nous occupe, ce qui semblerait déjà indiquer qu'il n'est pas de Frédégaire. Mais passons. Il est directement prouvé, par le témoignage des chroniqueurs espagnols, que la Cantabrie et la partie maritime de la Vasconie n'appartinrent jamais aux Francs d'abord, et ensuite aux Romains, jusqu'au règne de Sisebod. Ainsi, en 582, Léovigilde, roi des Visigoths, était maître de l'Alava, où il fonda la cité de Victoriacum<sup>1</sup>. Isidore de Séville raconte qu'en 612, Sisebod, roi des Visigoths, soumit les Ruccones compris dans la Vasconie, vainquit deux fois les Romains, et leur enleva plusieurs villes<sup>2</sup>. Donc les Romains, à cette époque, ne possédaient rien dans le pays des Vascons. Certains historiens ont dit en outre que les Romains habitèrent là, quand ils furent chassés par le roi

1. Leovigildus Rex partem Vasconiae occupat, et civitatem, quæ Victoria-cum nuncupat, condidit. *Chron. Biclar.*, ad ann. 581.

2. Ruccones montibus arduis Sidique conceptos per duces (Sisebutus) evicit. De Romanis quoque præsens bis feliciter triumphavit, et quasdam eorum urbes expugnando sibi subjecit, residuas inter fretum omnes examinavit, quæ gens Gotthorum post in ditionem suam facile redegit. ISIDOR HISPAL., *Hist. Gotthor.*, ad ann. 612.

Athanagilde ; mais je n'ai trouvé nulle part la preuve de cette assertion.

Ainsi, le texte précité et attribué à Frédégaire ne mérite aucun crédit. Il n'y a lieu d'avoir confiance que dans les autres. Or, un passage précité de Victor de Tunnes nous apprend que les Francs, pour aller assiéger Saragosse, passèrent à Pampelune. Il faut conclure de là que ces envahisseurs traversèrent la Vasconie cispyrénenne du nord au sud, en suivant sans aucun doute les anciennes voies romaines, pour franchir les Pyrénées dans leur portion basse et occidentale, c'est-à-dire le Col de Roncevaux et les autres Cols voisins ou peu distants. C'était par là qu'étaient passés les Vandales et les Alains en 409, les Visigoths en 415. Plus tard, Charlemagne (778) et Louis le Débonnaire (812) devaient suivre la même route. Évidemment, pour retourner en Gaule, Childebert et Clotaire I<sup>er</sup> reprirent la même route en sens contraire. Toujours d'après Victor de Tunnes, les Visigoths de Theudis fermèrent l'entrée de l'Espagne (*obicibus Hispaniæ interclusis*), pour s'opposer au retour des envahisseurs. Ainsi, la défaite des Francs, forcés d'acheter la retraite eut lieu dans la portion de l'Espagne occupée par les Vascons qui n'avaient pas encore franchi les Pyrénées.

§ XXXIV. L'AQUITAINE ET LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE ANNEXÉES EN 613 AU ROYAUME AUSTRO-BOURGUIGNON. — En 610, Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierry II, roi de Bourgogne, s'étaient armés l'un contre l'autre. Deux ans plus tard (612), Thierry s'alliait avec Clotaire II contre son frère, et le battait complètement à Toul d'abord, et ensuite à Zulpich, où pérît Théodebert. Au mépris de ses engagements, le roi de Bourgogne refusa de faire participer son allié Clotaire II aux avantages de la victoire. Il s'empara de l'Austrasie tout entière, et l'annexa à la Bourgogne. L'Aquitaine et la Vasconie cispyrénenne passèrent également sous l'autorité de ce prince. Mais ces deux pays ne formaient pas, comme l'Austrasie et la Bourgogne, un royaume organisé, avec son gouvernement propre et son administration distincte. Ce n'était, à vrai dire, qu'un domaine exploité par ses maîtres. Thierry le rattacha à la Bourgogne, et nous verrons cet état de choses se maintenir jusqu'en 628.

§ XXXV. CLOTAIRE II, ROI DE TOUTE LA GAULE FRANQUE (613). — En 613, Clotaire II reprit encore une fois les armes, sans

plus de succès qu'auparavant. Sans doute il allait payer cher cette entreprise, quand Thierry II mourut subitement (613), laissant quatre fils en bas âge, sous la tutelle de sa grand'mère Brunehaut. Celle-ci se hâta de faire couronner l'aîné, qui n'avait que dix ans ; mais sa prévoyance échoua contre l'activité et le bonheur de Clotaire II. Les quatre fils de Thierry II furent privés du trône, et Brunehaut périt dans un affreux supplice.

Cette révolution fut dirigée par le duc Pépin de Landen. A la tête d'une partie des Austrasiens, il se joignit aux Bourguignons pour offrir à Clotaire II l'empire des Francs tout entier.

§ XXXVI. CONCILE DE PARIS (614). — Parmi les prélats qui assistèrent à ce concile, figure Leodomundus, métropolitain d'Eauze<sup>1</sup>, dont ni le *Gallia christiana*, ni aucun historien de la Gascogne ne font mention. Il m'a été signalé par M. l'abbé Duchesne.

§ XXXVII. TESTAMENT DE SAINT BERTICHRAMNE, ÉVÊQUE DU MANS (615). — Cette pièce nous est parvenue grâce à deux copies que je désignerai par les lettres A et B. La première provient des archives de l'abbaye de la Couture, au Mans ; la seconde des *Gesta episcoporum Cenomanensium*, c. xi. Le Courvoisier de Courteilles<sup>2</sup> a suivi la copie A, Mabillon<sup>3</sup> la copie B, Bréquigny<sup>4</sup>, copié par Pardessus<sup>5</sup>, A et B, Cauvin<sup>6</sup> B. M. Haureau<sup>7</sup> a reproduit le texte de Mabillon. M. Robert de Lasteyrie<sup>8</sup> n'a donné de la pièce en question que le passage concernant le diocèse de Paris.

Le testament dont s'agit est daté du Mans, 27 mars 615. Il a été attaqué par Launoy<sup>9</sup>. Au contraire, Bondonnet<sup>10</sup>, Mabillon, Bréquigny, Le Cointe<sup>11</sup>, M. Bourciez<sup>12</sup>, ont admis

1. Ex Civ. Elosa Leodomundus episcopus. — ZUZELA AMOR, *Vindiciae jurisdictionis ecclesiasticae*, III, 441.

2. LE COURVAISIER DE COURTEILLES, *Hist. des évêques du Mans*, 184 et s.

3. MABILLON, *Analecta*, 235 et s.

4. BRÉQUIGNY, *Diplomata*, I, 99 et s.

5. PARDESSUS, *Diplomata*, I, 197 et s.

6. CAUVIN, *Géogr. ancienne du diocèse du Mans*, Instr., p. xvi.

7. HAUREAU, *Gall. Christ. XIV. Instrum.* 104 et s.

8. Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, I, 8.

9. LAUNOY, *Dissert.* 3.

10. BONDONNET, *Préfect. des trois dissertat.* de M. Launoy, 312 et s.

11. COINT, *Ann. Eccles. Franc.* II, 681 et s.

12. BOURCIEZ, *De praepositione AD casuali in latinitate aevi Merovingici* (thèse latine de docteur ès lettres), passim. V. aussi QUICHERAT, *Les trois Saint-Germain de Paris*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVIII.

son authenticité. La pièce a dû néanmoins subir certaines interpolations. Elle contient de nombreuses libéralités en faveur de l'Église du Mans<sup>1</sup>. Je ne dois uniquement relever ici que les passages relatifs au Bordelais, à l'Agenais et peut-être aussi au pays d'Auch.

Parlons d'abord des terres du Bordelais<sup>2</sup>.

La *villa de vero de Blacciago sita in territorio Burdgalense secus castro de Blavit quæ est super alveum Garonnæ*, semble bien correspondre à Blassac en Blayais, au bord de la Gironde. Il est également à croire que *Colonica vero Vincentianæ... quæ secus in agrum Blaviaco esse videtur* doit s'identifier avec Saint-Vincent-de-Villeneuve, dans l'ancien pays de Bourgez, contigu au Blayais. Cette localité est donnée comme la précédente à l'Église du Mans.

Floirac est évidemment la même localité que *Villa de Floriaco, sita inter duo Maria*, c'est-à-dire dans l'Entre-deux-Mers. Bertichramne la donne à l'Église du Mans. L'expression géographique *Inter duo Maria*, c'est-à-dire l'Entre-deux-Mers apparaît pour la première fois dans le testament dont s'agit. Dans l'usage, on applique encore ce nom à tout le

1. Saint Bertichramne eut pour second successeur, comme évêque du Mans, Béraire (*Berarius, Beracharius, Bercarius*) issu de parents nobles, et se rattachant par eux aux Aquitains, et aussi aux Gaulois ou Francs. Il devait être encore en fonctions en 669. *Gall. Christ.* XV, 349-51. Les *Acta Pontificum Cenomanni*, publiés par Mabillon (*Vet. Analect.*, p. 275), nous disent: « obiit... (Berarius) in Aquitania, in pago Burdillense, in villa quæ dicitur Baneth. » M. Haureau, l'auteur du tome XV du *Gallia Christ.* p. 350, place Baneth près de Bordeaux. « *Baneth juxta Burdigalam.* » C'est une erreur. *Le pagus Burdilensis* doit être cherché non à Bordeaux, mais à Bourdeilles, en Périgord. V. DE GOURGUES *Dictionn. topogr. du départ. de la Dordogne*, art. *Bourdeilles*, p. 36. Quant à *Baneth*, aujourd'hui *Banet*, c'est un hameau de la commune de Biras, aussi comprise dans le Périgord. V. DE GOURGUES, *Dict. top. du dép. de la Dordogne*, art. *Banet*, p. 10.

2. *Villa vero Blacciago sita in territorio Burdigalense secus castro Blavit, quæ est super alveum Garonnae.* — *Colonica vero Vincentianæ, quam domna et genitrix mea possedit, et nos eam modo in Dei nomine possidere videmur, quæ secus in agrum Blaviaco esse videtur.* — *Villa Floriaco, sita inter duo maria, qui parentum meorum fuit, et postea genitricis mea per orphanitatem perdidit.* — *Domum vero intra muros civitatis Burdigalense, quam ego et germanus meus Ermenulfus nostro opere recuperavimus ipsam domum cimenteria cum adpenditia ipse habent et possideat, et suis posteris ad possidendinu sua ad ditione dulcissimo nepoti nostro Sigehelmo jubemus pervenire, ut relinquat. Et hoc jubemus ut omni tempore vitæ illorum, quando missi dominis et venerabilibus sanctæ ecclesiæ Cenomanicæ sancti Petri et Pauli pro piscibus negotiandum ibidem venirent, semper in domo illa receptaculum habeant, et inibi quæ necesse eis compararent. Locum illum qui appellatur Bresetum in territoriorum Burdigalense ubi precarias (al. picarias) habere videmur.* — *Villam quam secus vico Berulfo esse dignoscetur, et in ipsa villa Berulfus, qui quandam amisit quicquid nihil inibi comparavi.* — *Villa nomine Tauriaco.* MABILL., *Vet. Analect.* 259-61.

pays compris entre la Garonne et la Gironde, depuis le Bec-d'Ambez, où elles se réunissent, jusqu'à la limite extrême du flux de la mer dans ces deux cours d'eau<sup>1</sup>. Cependant, Dom Devienne ne fait remonter l'Entre-deux-Mers que jusqu'à Saint-Macaire<sup>2</sup>. L'archiprêtre de ce nom, dont la composition est connue, faisait partie de l'ancien diocèse de Bordeaux<sup>3</sup>. On sait aussi quelles paroisses dépendaient jadis de la Prévôté d'Entre-deux-Mers<sup>4</sup>. Là-dessus, je puis donc renvoyer le lecteur à des textes bien connus. La *Chronique Bordeloise* affirme qu'au VIII<sup>e</sup> siècle, Charles Martel, après avoir vaincu les Sarrasins, s'avanza vers le Midi, enleva à Eudes duc d'Aquitaine, Blaye, l'Entre-deux-Mers et Bordeaux<sup>5</sup>. Cette assertion ne mérite nul crédit, car elle n'est garantie par aucun document authentique. Dans les *Rôles Gascons*, l'Entre-deux-Mers (*Inter-duo-Maria*) est mentionnée pour la première fois en 1288<sup>6</sup>, dans le *Livre des Bouillons* en 1277 (*terra que vulgaliter (sic) appellatur de Inter-duo-Maria*)<sup>7</sup> et dans les *Archives historiques de la Gironde* (*Inter duo-Maria*)<sup>8</sup>. Mais bornons là ces renseignements toponymiques.

La mention du pays d'Entre-deux-Mers dans le testament de saint Bertichramne serait donc antérieure de 882 ans à celle que l'on rencontre dans le premier document connu de la période féodale. Mais, pour les raisons déjà dites, nous ne devons point écarter le document comme suspect. Tout donne à croire, en effet, que dans notre Sud-Ouest, bon nombre de termes de géographie, et notamment de noms tirés de considérations hydrographiques, doivent être beaucoup plus anciens que la date précise où ils apparaissent. Ainsi, dans un document de 1294 concernant la banlieue de Bordeaux, je trouve la Gironde avec l'appellation de mer (*mare vocatum Gironda*). J'y rencontre, en outre, divers cours

652

1. Léo DROUYN, *Essai histor. sur l'Entre-deux-Mers*, dans les *Actes de l'Academie de Bordeaux* de 1870, p. 325-380.

2. Dom DEVienne, *Histoire de Bordeaux*, II, 369.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, II, 391; XIX, 192, 195.

4. *Id.* XVI, 111, 112, 117, 276, 277, 300, 302; XIX, 192, 196, 346, 347, 351; *Livre des Bouillons*; 410, 411, 412, 413, 414, 415, 437, 481.

5. Jean DARNAL, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bordeaux*, p. 6, v°.

6. CARTE, *Rôles Gascons*, 25.

7. *Livre des Bouillons*, 437.

8. *Arch. hist. de la Gir.*, II, 391-92.

désignés sous les noms de Jale (*aqua de Jala... Jalam veteram*), d'Estey (*Esterium de Carreyano... Esterium de Lau-reomonte... esterium de La Trena*), d'Eau Blanche (*Aqua appellata La Blanqua*). N'oublions pas les termes de Palue et de Côte (*inter paludem et Costam*), qui persistent également aujourd'hui<sup>1</sup>. Si ces noms, bien antérieurs à 1294 vivent encore y a-t-il donc lieu de s'étonner que celui d'*Inter-duo-Maria* remonte au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle.

Le testateur laisse, et toujours à l'Église du Mans, une maison sise sous les murs de la ville (*infra muros civitatis Burdigalense*), en y assignant un logement aux messagers de ladite église qui viendront à Bordeaux pour acheter du poisson (*pro piscibus negotiandum ibi venirent*). Il s'agit ici, sans aucun doute, de poissons pêchés dans le golfe de Gascogne, et salés pour être transportés à Bordeaux, qui devait être alors, pour cette marchandise, le grand centre d'approvisionnement de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne. Quant à l'emplacement même de la maison léguée par saint Bertichramne, rien ne permet de l'indiquer. Il faut en dire autant de *vico Berulfo*. Peut-être retrouvons-nous la *villa Tauriac* dans Gauriac de Taur ou dans La Roque de Tau (Blayais), un peu en avant de Plassac.

Le testament de saint Bertichramne donne aussi à l'Église du Mans le lieu de *Breseto* en Bordelais (*Locum vero qui appellatur Bresetum in territorium Burdigalense*), où se trouvent des résineries (*picarias*). Je sais bien que le texte porte *precarias*, et que Mabillon ne donne qu'en marge la variante *picarias*. Mais il suffit de lire tout le passage relatif à *Bresetum* pour se convaincre qu'il est impossible de classer cette terre dans la classe des biens alors désignés sous le nom de *précaires*. Il s'agit donc bien de véritables résineries, où l'on utilisait le produit des forêts de pins, alors encore plus étendues qu'aujourd'hui dans le territoire de Bordeaux. Mais où prendre *Bresetum*? Peut-être au Brésé, dans la commune de Bègles, contiguë à celle de Bordeaux.

Voilà, je crois, toutes les localités du diocèse de Bordeaux qu'il est permis d'identifier, tantôt avec certitude, tantôt avec plus ou moins de probabilité.

La chose est au contraire impossible pour les possessions

1. *Livre des Bouillon*, 25-27.

de saint Bertichramne dans le Berry, l'Albigeois, le Quercy et l'Agenais; car le testament de ce prélat ne contient aucune précision à ce sujet<sup>1</sup>.

Quant aux terres innommées, que Bertichramne aurait données à son neveu Sigechelmus et achetées de l'évêque Dracoald, cette attribution au pays auscitain repose uniquement sur une hypothèse de Mabillon. Ce grand érudit ajoute, en effet, sur la marge du texte, la note ci-dessous<sup>2</sup> « Ausciensi » applicable à « Dracoaldo episcopo ». Le *Gallia Christiana* et la *Chronique ecclésiastique du diocèse d'Auch* de Dom Brugèles, comptent, en effet, durant le hautmoyen-âge, deux évêques d'Auch du nom de Dracoald<sup>3</sup>. Le premier aurait été assassiné vers 608. Tel est du moins le sentiment de Mabillon, dans ses notes sur le testament de saint Bertichramne<sup>4</sup>. Le second Dracoald, qui se nommait peut-être Ercoald, vivait vers 652. Mais, en mettant les choses au mieux, il ne pourrait être ici question que du premier Dracoald, dont Bondonnet fait un métropolitain et le supérieur hiérarchique de saint Bertichramn. Il attribue aussi le même titre à d'autres personnages nommés dans le testament<sup>5</sup>. Mais on a fait observer bien avant moi que jamais, dans les documents très anciens, les métropolitains ne sont nommés avec le titre d'évêques<sup>6</sup>. Dracoald était donc un véritable prélat. Mais encore une fois l'identification de ce personnage avec le métropolitain d'Auch du même nom qui vivait au commencement du vii<sup>e</sup> siècle, ne repose que sur une hypothèse de Mabillon.

§ XXXVIII. SADRÉGÉSILE, DUC PRÉTENDU D'AQUITAIN (619). — La plus ancienne mention de ce personnage se trouve dans le *Gesta Dagoberti Francorum regis*. De l'aveu de tous les critiques, tels qu'Adrien de Valois, Dom Bouquet<sup>7</sup>, etc.,

1. Ergo villas quas bonæ recordationis Avitus, filius Felici quandam Episcopus, qui parentem nostram et proximam in conjugium habuit sociata, et omnes res Aviti inter me et vir illustre Gundulando Majores-damos sua pietas concedit, et ego contra ipsum modo ad praesens habere video, omnem portionem meam, tam quod in Biturivo, quam in Albiense, Cadurcino et Agenense, totum ad integrum, etc. MABILL., *Vet. Analect.*, 261.

2. Villas vero quas dato pretio Dracoaldo Episcopo comparavi in civitatem ipsam, ubi pontifex prædictus occisus est. MABILL., *Veter. Analect.*, 262.

3. *Gall. Christ.* I, 974-75; Dom BRUGÈLES, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, 65.

4. MABILL., *Anal. vel.* 112, 131, 138.

5. BONDONNET, *Les Vies des Evesques du Mans*, 323.

6. COINT., *Ann. II*, 182.

7. Dom BOUQUET, *Script. Rer. Franc. II*, Notice sur le *Gesta Dagoberti*, dans le discours préliminaire.

c'est une compilation des moines de Saint-Denis, postérieure au IX<sup>e</sup> siècle. Toutes les fois que les intérêts de cette abbaye sont en jeu, le rédacteur des *Gesta* ne recule devant aucune fable. Mais quand il n'en est pas ainsi, nous pouvons généralement lui accorder quelque confiance. Il puise, en effet, à des sources dont plusieurs nous sont accessibles; et la façon dont il s'exprime alors est de nature à nous donner une certaine confiance relativement à d'autres faits que nous ne pouvons pas contrôler. Mais relativement à Sadrégésile, le chroniqueur s'inquiétait uniquement d'assurer à son monastère la propriété des biens qu'il avait reçus de Dagobert I<sup>er</sup>, quand ce prince, qui se croyait couvert par la protection de saint Denis contre l'irritation de son père Clotaire II, au sujet d'une injure faite audit Sadrégésile, dota l'église qu'il fondait en l'honneur du patron des Gaules aux dépens des fils de l'ancien duc prétendu d'Aquitaine. J'aurai d'ailleurs à revenir sur ce fait particulier. Reginon, Aimoin et Adhémar de Chabannes, qui s'inspirent à propos de Sadrégésile des *Gesta Dagoberti*, n'ont donc ici que la valeur d'un simple écho.

D'après le passage dont s'agit, Sadrégésile vivait sous Clotaire II, qui, ayant éprouvé sa fidélité, le fit duc d'Aquitaine (*Aquitaniæ Ducatu specialiter ei commisso*). Mais ce duc, gonflé de la faveur du prince, en usa de telle sorte avec Dagobert, que celui-ci le fit battre de verges, et ordonna de lui couper la barbe. Sadrégésile aspirait à se faire roi (*spe regni laborans*<sup>1</sup>).

M. Perroud, tout en écartant le récit de Sadrégésile battu de verges et rasé, par ordre de Dagobert, admet l'existence de ce personnage, « non pas duc d'Aquitaine, mais duc dans une région de l'Aquitaine<sup>2</sup> ». Cette phrase m'étonn forté, car les *Gesta Dagoberti* sont en réalité l'unique source du récit. M. Perroud repousse, en effet ailleurs cette chronique, dans ses parties acceptables comme dans celles où l'on trouve tant de mensonges au profit de l'abbaye de Saint-Denis.

Tel est, en somme, le récit des *Gesta Dagoberti*. Mais la vérité est qu'en 619 le duché d'Aquitaine n'était pas encore constitué. L'histoire fait alors uniquement mention de *ducs en Aquitaine*, établis à titre révocable pour gouverner telle

1. GESTA DAGOBERTI, c. vi et vii. Cf. AIMON. MONACH., l. IV, c. xvii ; REGIN., Chron., l. I.

2. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 247.

ou telle portion de pays. Jamais elle ne signale l'existence d'un véritable *duc d'Aquitaine*. C'est donc au premier de ces titres qu'on peut admettre comme simplement possible l'existence de Sadrégésile, dont les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, Fauriel, etc., font de un des auteurs de Vandrade, qui aurait été son héritière et aurait épousé Hatton, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, frère de Hunald, de Remistan, et de Lampagie, mariée au musulman Munuza. Mais leur assertion par rapport à Sadrégésile, à sa prétendue descendante Waltrude, et au mariage de celle-ci avec le duc Eudes, ne repose que sur un passage de la charte fausse d'Alaon. Je n'ai donc pas à insister davantage.

§ XXXIX. CLOTAIRE II FAIT SON FILS DAGOBERT I<sup>er</sup> ROI D'AUTRASIE (622). — Vers la fin de l'année 622, Clotaire II fut pour ainsi dire contraint de donner aux Austrasiens pour roi particulier un fils qu'il avait eu de la reine Haldestrude. Ce fils se nommait Dagobert. Son père tenait sans doute à diminuer ainsi la grande influence des seigneurs, et à faire surveiller de plus près les pays du Rhin. Dagobert, âgé de quinze ans, régna donc à Metz, sous la tutelle d'Arnulfe, évêque de cette ville, et aussi sous la sauvegarde de Pépin de Landen, surnommé le Vieux, Maire du Palais d'Austrasie depuis la mort de Radon et de Carloman, qui avait succédé à Radon. Il va de soi que le père réserva sa suprématie sur l'État de son fils qui, jusqu'à la mort de Clotaire II, n'étendit jamais son autorité sur l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénenne L'Austrasie reprit ainsi son existence distincte, mais avec des restrictions. A traduire littéralement un passage de Frédégaire<sup>1</sup>, Dagobert I<sup>er</sup> obtint « tout le territoire jusqu'aux Ardennes et aux Vosges », cinq diocèses seulement d'après le P. Pagi et Dom Bouquet. En 625, et sur les réclamations du roi d'Austrasie, Clotaire II consentit bien à rendre à cet État ses frontières primitives, mais il retint les pays situés au midi de la Loire, c'est-à-dire la Provence, l'Aquitaine et la Novempopulanie<sup>2</sup>, car il tenait à les gouverner par lui-même.

Cette rétention, dit Dom Chamard, « fut particulièrement

1. FREDEG., c. XLVII.

2. Reddensque ei soledatum quod aspexerat ad regnum Austrasiorum, hoc tantum exinde quod citra Ligerem Prouinciae partibus situm erat sua dicione retinuit. FREDEGAR., c. LIII.

pénible aux chefs austroasiens qui, en réclamant l'autonomie administrative pour l'Austrasie, avaient espéré que cette faveur s'étendrait à tout le territoire de l'ancien royaume de ce nom. Les intérêts politiques n'étaient pas seuls en jeu dans cette revendication. Les plus illustres familles austroasiennes possédaient d'immenses domaines en Aquitaine, grâce surtout aux alliances matrimoniales qu'ils aimait (*sic*) à y contracter<sup>1</sup>. On conçoit dès lors sans peine comment il leur importait que l'administration civile de cette province ressortît directement du gouvernement austroasiens dont ils faisaient eux-mêmes partie, et non pas du royaume de Bourgogne, rival de l'Austrasie.

« Cette considération fut assurément d'un grand poids dans les résolutions prises dans les conseils du duc Pépin de Landen, et de ceux qui continuèrent après lui la politique austroasiennes.

« Cette politique consistait à revendiquer pour l'Austrasie un gouvernement spécial, et l'Aquitaine comme une annexe indispensable. En effet, à partir du commencement du VI<sup>e</sup> siècle, la Neustrie cessa de former un royaume distinct, et ne fut plus, en quelque sorte, qu'une annexe de la Bourgogne. Dès lors, l'équilibre entre la Bourgogne et l'Austrasie était rompu si celle-ci n'obtenait pas une compensation suffisante par la cession de l'Aquitaine qui, du reste, lui appartenait presque tout entière en vertu du traité d'Andelot. Cette idée que les ducs d'Austrasie ne cessèrent de poursuivre, se manifesta pour la première fois avec éclat lors du partage de l'empire fait par Dagobert en 634<sup>1</sup> ».

Ces réflexions de Dom Chamard ne sont pas seulement applicables à l'Aquitaine. Il faut les étendre à la Vasconie cispyrénenne. J'aurai, en effet, plusieurs occasions de prouver amplement dans le mémoire faisant suite à celui-ci, que celle-ci subit très fortement, de 638 à 769, l'influence de l'Aquitaine.

#### § XL. EXIL DE PALLADIUS ET DE SON FILS SENOC, ÉVÈQUES D'EAUZE

1. *S. Itta*, femme de Pépin de Landen était d'Aquitaine (Bolland. Acta SS. t. III martii, p. 225; t. II maii, p. 305, *de B. Itta*; t. III maii, p. 53, n° 6, *de S. Modoaldo*; t. III julii, p. 67, *de S. Amalberga*; t. V julii, p. 225, *de S. Wandregesilo*, n° 42; t. I feb., p. 301, *de S. Adalbaldo*; t. III maii, p. 82, *de S. Rictrudi*; t. II aug., p. 674, *de S. Gaugerico*; t. I sept., p. 269, n. 11, *de S. Nivardo*; t. VII oct., p. 917, *de S. Berchario*; t. X oct., p. 434, *de S. Oda*; t. VI sept., p. 47, *de S. Goeric*; etc.

(624). — « Cette année-là, dit Frédégaire, Palladius et son fils Senoc, évêques d'Eauze (*episcopi Aelosanii*) furent exilés sur l'accusation du duc Ayghinia comme complices de la révolte des Vascons<sup>1</sup>. »

Dans sa brièveté, ce passage est éminemment instructif. Il prouve d'abord qu'en 624, Senoc et son fils exerçaient conjointement les fonctions d'évêques d'Eauze, métropole de la province. Le texte porte *episcopi Aelosanii*, variante *Oblosanii*, et le verbe *retruduntur* est à l'accord. L'épiscopat était donc pour eux un véritable patrimoine, et ils devaient l'exploiter comme tel. Voilà où en étaient alors les mœurs ecclésiastiques.

Ce n'est pas tout. Les deux évêques étaient suspects de connivence avec les Vascons rebelles. Mais quels étaient ces Vascons? Faut-il entendre par là seulement les Basques de race et de langue établis chez nous entre 580 et 587? M. Perroud n'hésite pas à l'affirmer. « Évidemment les Wascons approchent de plus en plus... » Cette « rébellion doit être une prise d'armes toute récente, devant laquelle les Francs auront encore reculé, puisque le chroniqueur ne la raconte qu'en passant, lui qui a rapporté avec tant de complaisance la prétendue soumission de 602<sup>3</sup> ».

Voilà bien toujours l'esprit de système, l'influence persistante de Humboldt et de Fauriel. Par bonheur, j'ai cité plus haut le passage de Frédégaire relatif à Génialis, et à la création du duché de Vasconie en 602. Je prie le lecteur de s'y référer. Il y verra que la « prétendue soumission » fut véritable. Elle s'étendit à toute la région comprise entre la Garonne et les Pyrénées, car Frédégaire ne distingue pas entre les Basques de race et de langue, et les autres habitants dès longtemps romanisés de l'ancienne Novempopulanie. C'était bien sur les uns et sur les autres que s'exercèrent l'autorité de Génialis et de ses successeurs connus ou inconnus jusqu'à Lupus, durant tout le reste de la période mérovingienne. et les premiers temps carlovingiens. Mais M. Perroud aime mieux supposer une fois encore que les Basques exercèrent

1. DOM CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 9-10.

2. Eo anno Palladius eiusque filius Senocus episcopi Aelosanii (var. Oblosanii), incusante Aighyniane duci, quod rebellione Vuasconorum fuissent consaeia (var. conscientia) exilio retruduntur. FREDEG., c. LIV.

3. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 22-23.

graduellement, du sud au nord, une pression garantie par une simple conjecture, et démentie par les faits. La vérité est qu'en 624, une portion de la Vasconie cispyrénenne était en révolte contre le roi Clotaire II, représenté par son duc Ayghinia, successeur immédiat ou médiat de Génialis. Cette rébellion s'était évidemment produite dans la région pyrénéenne, et sans doute les populations de la Vasconie de race et de langue y avaient participé, comme celles du Béarn, du Bigorre, du Comminges et du Couserans. Mais la révolte n'avait pas gagné vers le nord la basse région, malgré la complicité probable de Palladius et de Senoc. Cette révolte était certainement apaisée, puisque Frédégaire en parle comme d'une chose passée (*rebellione Vuasconorum fuissent consciit*), tandis qu'il s'exprime sur l'exil des évêques d'Eauze comme sur une chose présente (*exilio retruduntur*), connue sur une des conséquences de la punition des insurgés.

Et qui donc aurait eu mission de surveiller, de dénoncer, de faire exiler Palladius et Senoc, sinon le duc de Vasconie agissant au nom de Clotaire II, c'est-à-dire le duc Ayghinia, que nous retrouverons encore en fonctions sous Dagobert I<sup>er</sup> (635)?

Je sais que M. Perroud prétend que ce personnage « était duc dans une portion de l'Aquitaine, vers la Garonne... Mais où précisément? Était-il un des successeurs de ce Génialis que Théodebert et Thierry avaient donné pour duc aux Wascons? Nous le prendrions plutôt pour un successeur de ce Childeéric, Saxon comme lui, qui en 585 commandait avec le titre de duc, au nom de Childebert, dans les cités austrasiennes d'outre-Garonne, dont la femme avait des domaines à Auch, et qui mourut dans cette ville. En somme, si Barontus était duc de Toulouse, Aigina devait être duc de Bordeaux. En voyant ce Saxon gouverner une des grandes cités du Midi, il faut admettre ou que la loi de 615, sur le choix des comtes parmi les propriétaires du comté ne concernait pas les ducs ou qu'Aigina possédait de grands biens du côté de la Garonne<sup>1</sup>, ce qui n'a rien d'invraisemblable ».

Ainsi, d'après M. Perroud, Ayghinia aurait été probablement duc à Bordeaux, tout en étendant son autorité sur une portion plus ou moins vaste des pays situés au sud de la Ga-

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 250.

ronne. A cela, je pourrais simplement répondre : *quod gratis asseritur, gratis negatur*. Mais nous savons déjà que le duché de Vasconie était constitué depuis 602, et que, sauf le territoire de l'ancienne *civitas Boatium*, ce gouvernement embrassait tout le territoire de l'ancienne Novempopulanie. Il est d'ailleurs assez prouvé que Bordeaux et son territoire n'ont jamais appartenu ni à l'Aquitaine indépendante, ni à la *Provincia Lactorae* du Haut-Empire, ni à la Novempopulanie du Bas-Empire, ni au duché mérovingien de Vasconie. Cette cité a dépendu tour à tour de la Celtique, de la Grande Aquitaine d'Auguste, de la seconde Aquitaine du Bas-Empire. Il en a été de même sous les rois visigoths et mérovingiens, alors que le nom d'Aquitaine n'avait plus rien d'officiel, et persistait simplement comme terme de géographie usuelle. Ce n'est qu'à certains moments de la période carlovingienne que nous voyons quelques gouverneurs de Bordeaux étendre leur autorité sur une portion des contrées sises plus au sud de la Garonne. Quant au reste, je veux dire la région pyrénéenne, elle obéit alors aux rois de Navarre.

Ayghinia était donc un duc de Vasconie, comme Génialis, sans qu'il soit d'ailleurs possible de savoir s'il lui succéda directement, ou s'il eut d'autres prédécesseurs. Et la preuve qu'il exerçait bien ses fonctions dans le pays compris entre la Garonne et les Pyrénées, c'est qu'il en fit exiler, en 626, Pallade et son fils Senoc, évêques d'Eauze. D'ailleurs, nous le retrouverons encore, en 636, exerçant toujours les mêmes fonctions de duc de Vasconie. S'il avait résidé à Bordeaux, sa vigilance n'aurait pu s'étendre utilement jusqu'à Eauze, et à plus forte raison, jusqu'aux Pyrénées. Et puis, son duché étant déjà si vaste, pourquoi y ajouter gratuitement le Bordelais ? Écartons donc l'hypothèse de M. Perroud. Elle atteste d'ailleurs, une fois de plus, que ce savant persiste à distinguer politiquement en deux parties la Vasconie cispyrénéenne, d'une part, le pays des Vascons de race et de langue, et de l'autre le surplus de l'ancienne Novempopulanie qu'il suppose être restée seule dans la domination des rois mérovingiens.

§ XLI. CONCILE DE REIMS (625). — On y fit vingt-cinq canons relatifs à la discipline de l'Église, et renouvelés pour la plupart des conciles précédents. A ce concile assistaient quarante et un prélates, dont onze métropolitains, savoir : Sonnace de Reims, président de l'Assemblée, Thierry de Lyon

(successeur d'Aredius), saint Sindulfe de Vienne, saint Sulpice de Bourges (dit le Débonnaire), Modegisile de Tours, Senoc d'Eauze, saint Maldoald de Trèves, saint Cunibert de Cologne, Richer de Sens (successeur de saint Loup), saint Donat de Besançon, et Lupoald de Mayence. Outre le nom de Senoc, je dois signaler pour la province ecclésiastique d'Eauze celui d'un autre prélat, Audéric d'Auch<sup>1</sup>.

§ XLII. MORT DE CLOTAIRE II, ET AVÉNEMENT DE DAGOBERT I<sup>er</sup> (628). — Clotaire II mourut à l'âge de quarante-cinq ans. De ses trois femmes Hadeltrude, Bérétrude et Sichilde, il ne laissa que deux fils. Dagobert, dit Frédégaire, « apprenant que son père était mort, ordonna à tous les grands qu'il gouvernait en Austrasie de se mettre en marche avec des troupes, et envoya des messagers en Bourgogne, et en Neustrie pour s'assurer de ces royaumes. Arrivé à Reims, et comme il marchait vers Soissons, tous les évêques et ducs du royaume de Bourgogne se remirent en son pouvoir. Les évêques et les grands Neustriens, ainsi que la plus grande partie du peuple voulaient également Dagobert pour roi<sup>2</sup> ».

Ce passage suffirait seul à prouver qu'à la mort de Clotaire II l'unité monarchique de la Gaule Franque apparut généralement au clergé, aux grands et aux populations de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Bourgogne, non pas certes comme un principe, mais comme une chose nécessaire. Les Austrasiens comptaient bien tirer leur profit particulier de cette unité. Mais Dagobert I<sup>er</sup> ne devait pas tarder à s'affranchir de leur influence, pour se tourner vers les Neustriens et les Bourguignons.

Clotaire II laissait un fils puiné, Charibert, qu'il avait eu de la reine Bérétrude, et qui, par conséquent, était frère consanguin de Dagobert I<sup>er</sup>. Selon la rigueur du droit mérovingien, la royaute devait se partager comme tout autre patrimoine. Charibert fit valoir ses droits. Ainsi naquit le royaume de Toulouse, appelé par certains historiens premier royaume d'Aquitaine.

§ XLIII, CRÉATION DU ROYAUME DE TOULOUSE (628). — Cet État fut créé en 628 au profit de Charibert. Certains historiens désignent le royaume de Toulouse sous le nom de Premire royaume d'Aquitaine.

1. *Senoco Elosanensi. — Audericu Ausensi. Concil. Remens., ap. HARDUIN,*  
*Act. concil., III, 570-576.*

2. *FREDEGAR., c. LVI.*

Après la mort de Clotaire II, dit Frédégaire, « Charibert s'efforçait de s'emparer du royaume, mais à cause de son imbécillité, sa volonté avait peu d'effet. Borodulfe, frère de la reine Sichilde, voulant faire régner son neveu Charibert, avait commencé par se révolter contre Dagobert, mais l'événement en décida d'autre façon. Dagobert occupa tout le royaume de Clotaire, tant la Neustrie que la Bourgogne, et s'empara de tous les trésors. A la fin, touché de pitié et cédant à de sages conseils, il céda à son frère Charibert, par transaction, et pour qu'il y vécut comme un particulier, le gouvernement des pays situés au-delà de la Loire, en tirant vers la frontière d'Espagne qui se trouve en Vasconie ou aux monts Pyrénées, les pays et cités de Toulousain, Quercy, Agenais, Périgord et Saintonge, et à partir de là tout ce qui s'étend vers les Pyrénées, sous condition que Charibert ne lui demanderait rien du royaume de leur père. Charibert établit sa résidence à Toulouse, et régna sur une partie de la province d'Aquitaine. Trois ans après (630), il soumit à son pouvoir avec une armée, toute la Vasconie, et agrandit un peu plus son royaume<sup>1</sup>. ».

Il résulte tout d'abord de ce passage de Frédégaire que Charibert, appuyé par Borodulfe, son oncle maternel, essaya de s'emparer du royaume, et que cette tentative fut réprimée. Nous sommes saus autres renseignements sur cette entreprise, qui ne fut certainement pas considérable. Mais Dagobert I<sup>er</sup>, moitié par compassion, moitié par politique : *tandem misericordia mutus (l. motus), consilio sapientibus usus*, se décida à créer au profit de Charibert le royaume de Toulouse.

Pourtant, dans le texte précité, Fauriel distingue, mais sans les préciser, deux concessions faites par Dagobert I<sup>er</sup> à Charibert<sup>2</sup>. M. Perroud va plus loin. Il y signale une conces-

1. *Captis thinsauris et sua dicione redactis, tandem misericordia mutus (l. motus), consilio sapientibus usus, citra legere et limitem Spaniae quod ponitur partibus Vuasconiae seu et montis Parenaei pagos et ciuitates quod fratri suo Gairiberto ad transagendum, ad instar priuato habeto, cum iuendum potuissest sufficere nuscefur concessisse pagum Tholosanum, Cathorcinum, Agennissen, Petrocoreum et Santonecum, vel quod ab his uersos montis Pere-neos excludetur, hoc tantum Chairiberto regendum concessit, quod et perfectiones vinculum estrinxit ut amplius Airibertus nullo tempore aduersus Dagobertum de regno patris repetire presumerit. Airibertus, sedem Tholosa aeliens, regnat in partem prouinciae Aquitanie. Post anno tercio quod regnare coepisset tota Vuasconia cum exercito superans sua dicione redegit alequantulum largiorem fecit regni sui spatium.* FREDEG., c. LVII.

2. FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*, II, 439.

sion à titre privé (*ad instar priuato habeto cum uiuendum*), qui viendrait de Clotaire II, et aurait le caractère d'un simple apanage fait à Charibert; l'autre qui serait un véritable abandon de la souveraineté (*ad regendum*), et viendrait de Dagobert I<sup>er</sup><sup>1</sup>. En cinq lignes, Dom Chamard fait justice de ces fantasmagories. M. Perroud, dit-il, « n'a pas transcrit les paroles du texte qui détruisent son hypothèse » : « Cumque regnum Chlotarii tam Neptrico quam Burgundia *a Dagoberto fuissest præoccupatum*, captis thesauris et suæ ditioni redactis, TANDEM MISERICORDIA MOTUS. » Et le reste cité plus haut. Donc c'est bien Dagobert lui-même qui, *par compassion*, fit la concession susdite<sup>2</sup>. »

Pourtant ces expressions *transagendum ad instar priuato*, *cum uiuendum* ne peuvent manquer d'avoir un sens. Voici celui qui me semble le plus naturel. J'ai déjà dit qu'à l'avènement de Dagobert I<sup>er</sup> on constate déjà, contre la rigueur du droit pur des temps mérovingiens, du droit qui prescrit le partage égal de la royauté comme de tous autres droits successifs, une tendance pratique à ne plus scinder, ou du moins à scinder le moins possible l'unité monarchique de la Gaule Franque. Voilà pourquoi Dagobert I<sup>er</sup> fait à son frère une concession miséricordieuse (*misericordia, mutus l. motus*), pour en finir (*ad transagendum*). Remarquez en outre que la transaction porte sur un territoire relativement restreint, et que Charibert s'interdit toute réclamation nouvelle (*ut quod amplius Airibertus nullo tempore aduersus Dagobertum de regno patris repetire præsumerit*). Sans doute, Charibert règne (*regnat*). Mais dans quelles conditions? On lui abandonne pour vivre comme particulier (*ad instar priuato*), pour subsister (*cum uiuendum*) le gouvernement (*ad regendum*) d'une contrée. La situation du concessionnaire est évidemment dépendante. Tous les faits postérieurs le confirment, et notamment la main-mise par Dagobert I<sup>er</sup> sur l'État de Charibert après la mort de ce dernier et le meurtre de son fils.

§ XLIV. DAGOBERT I<sup>er</sup> FAIT TUER BORODULFE, ONCLE MATERNEL DE CHARIBERT (628 ou 629). — Dagobert I<sup>er</sup>, dit Frédégaire, se trouvait en Bourgogne, et « voulait partir de Saint-Jean-de-

1. PERROUD, *Les origines du premier duché d'Aquitaine*, 221-23.

2. DOM CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 13-14.

Losne pour Châlons. Étant entré dans le bain, avant le jour, il fit tuer Borodulfe, oncle de son frère Charibert, par les ducs Amalgaire et Arnebert, et par le patrice Wilbade<sup>1.</sup> »

On sait que ce Borodulfe avait essayé vainement, aussitôt après la mort de Clotaire II, de faire prévaloir les intérêts de Charibert contre ceux de Dagobert I<sup>r</sup>. Il est à croire que l'oncle du roi de Toulouse continuait à conspirer, et que Dagobert I<sup>r</sup>, averti, ordonna qu'on l'en débarrassât. S'il n'avait, en effet, voulu que se venger du premier concours donné par Borodulfe à Charibert, la chose lui était évidemment facile dès l'origine, puisque Borodulfe habitait en Bourgogne. Quoi qu'il en soit, voilà une preuve manifeste de la sourde mésintelligence qui ne cessa de régner entre Dagobert I<sup>r</sup> et Charibert, jusqu'à la mort de ce dernier.

§ XLV. PÉPIN, MAIRE DU PALAIS D'AUSTRASIE ET SIGEBERT, FRÈRE DE DAGOBERT I<sup>r</sup>, SE RENDENT AUPRÈS DE CHARIBERT (638). — « Les leudes, dit Frédégaire, gémissaient de la méchanceté de Dagobert. Ce que voyant, Pépin, le plus habile de tous, très sage dans le conseil, rempli de fidélité et chéri de tous, à cause de cet amour pour la justice qu'il avait inspiré à Dagobert tant que celui-ci l'avait écouté, continua à se montrer équitable, ne s'écarta point de la voie du bien, et lorsqu'il s'approchait de Dagobert, il se conduisait prudemment envers tout le monde, et adroitemment en toutes choses. La jalousie des Austrasiens s'éleva contre lui, et ils s'efforcèrent de le rendre odieux à Dagobert afin de le tuer. Mais l'amour de Pépin pour la justice et sa crainte de Dieu le préservèrent de tout mal. Cette année-là il alla trouver Charibert avec Sigebert, fils de Dagobert<sup>2.</sup> »

Tel est le passage de Frédégaire, où M. Perroud croit trouver la preuve que Pépin était déjà « devenu suspect à Dagobert, » à ce point qu'il « s'enfuit chez le roi de Toulouse, emportant avec lui un précieux ôtage, un fils nouveau-né de Dagobert, appelé Sigebert<sup>3.</sup> ». Mais, dit à bon droit Dom Chamard, « c'est confondre les temps et mal interpréter le texte de Frédégaire. En 630, Pépin n'était pas encore en disgrâce, et le voyage qu'il fit à Toulouse eut plutôt pour but de faire con-

1. FREDEGAR., C. LVIII.

2. FREDEGAR., C. LXI.

3. PERROUD, *Les origines du premier duché d'Aquitaine*, 37-38.

sentir Charibert à être le parrain de l'enfant royal, comme cela ressort du chapitre suivant<sup>1.</sup> »

§ XLVI. — CHARIBERT TIENT SUR LES FONTS BAPTISMAUX SIGEBERT FILS DE DAGOBERT 1<sup>er</sup> (630). — « Charibert, dit Frédégaire, étant venu à Orléans, tient Sigebert sur les fonts baptismaux<sup>2.</sup> »

Voilà tout ce que nous savons sur ce fait. Il prouve que, malgré leur inimitié cachée, Dagobert 1<sup>er</sup> et Charibert cherchaient du moins à sauver les apparences.

§ XLVII. — EXPÉDITION DE CHARIBERT CONTRE LES VASCONS CISPYRÉNÉENS (630). — C'est en revenant d'Orléans, disent la plupart des historiens, que Charibert partit à la conquête de la Vasconie cispyrénenne, comprise nominalement dans son lot, lors de la création du royaume de Toulouse. Nous ne sommes renseignés sur cette conquête que par une phrase d'un passage déjà cité de Frédégaire : « Trois ans après (la transaction de 628), il (Charibert), soumit à son pouvoir toute la Vasconie (*tota Vuasconia*) et agrandit un peu plus (*alequantulum, l. aliquantulum*) son royaume. »

C'est tout. Mais il y a là deux mots significatifs, et d'abord *tota Vuasconia*. En trois ans, Charibert frustré, comme on sait, par Dagobert 1<sup>er</sup> de sa part dans les trésors de leur père Clotaire II, trouva pourtant moyen de réunir en hommes, en argent et en nature, de quoi conquérir très rapidement toute la Vasconie cispyrénenne. Frédégaire du roi fait de Toulouse un imbécile ; mais l'expéditeur de 630 me semble bien prouver le contraire. Que Charibert ait trouvé d'ailleurs plus ou moins de facilité dans son entreprise, je l'admetts aisément. A tout prendre, la domination du roi de Toulouse répugnait moins aux rebelles que l'autorité d'un souverain du nord comme Dagobert I<sup>er</sup>. Mais enfin il fallait combattre, et toute la Vasconie cispyrénenne fut alors soumise, sans distinction de la haute et de la basse, de la région des montagnes et de la région des plaines : *tota Vuasconia*. Et jusqu'où s'étendait ce pays ? Frédégaire nous l'a dit : « Jusqu'à la frontière d'Espagne, qui est dans le pays des Vascons, c'est-à-dire dans les monts Pyrénées : *limitem Spaniae quod ponitur partibus Vuasconiae seu et montis Parenaei*. » C'est assez clair pour que je ne croie pas avoir besoin d'y revenir.

1. DOM CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 41, note 1.  
2. FREDEG., c. LVIII.

La seconde expression frappante dans la phrase de Frédégaire se trouve à la fin. En conquérant toute la Vasconie cispyrénéenne, Charibert « agrandit un peu plus son royaume ». Un peu plus, *alequantulum*, écrit pour *aliquantulum*. Mais si, comme l'ont prétendu M. Perroud et d'autres après lui, Charibert n'avait réellement reçu, en 628, que le Toulousain, le Quercy, l'Agenais, le Périgord et la Saintonge, comment aurait-il pu entreprendre, trois ans après, et avec les seules ressources fournies par un territoire si restreint, une expédition rapide et décisive, au moins pour un temps ? Et puis, comparez le territoire de la Vasconie cispyrénéenne avec ceux des cinq comtés susnommés. En réduisant l'État de Charibert comme le fait M. Perroud, le roi de Toulouse l'aurait alors augmenté de plus d'un tiers. Mais Frédégaire écrit *alequantulum*. Voilà donc deux preuves certaines que le royaume de Charibert comprenait bien, dès 628, d'autres territoires que j'ai cru devoir lui attribuer plus bas dans le § LIII du présent mémoire.

§ XLVIII. — ADALBAUD, DUC PRÉTENDU DE LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE ET SA FEMME RICTRUDE, FUTURE ABBESSE DE MARCHIENNES. — Auteserre<sup>1</sup> place sous le règne de Charibert la venue de saint Amand, futur évêque de Maëstricht, dans la Vasconie cispyrénéenne. A ce voyage, se rattachent l'histoire d'Adalbaud et celle de sa femme Rictrude. La date précise de la venue de saint Amand dans la région sise entre la Garonne et les Pyrénées n'est pas extrêmement précise, mais je ne vois d'ailleurs aucun inconvénient à me conformer pratiquement à cette opinion d'Auteserre.

Certains annalistes ont voulu faire d'Adalbaud, les uns un duc d'Aquitaine, les autres un duc de Vasconie après la mort de Charibert. On verra qu'il ne fut ni l'un ni l'autre, et surtout dans le présent paragraphe, où il est parlé de sa femme Rictrude. L'ensemble des événements à raconter commence un peu avant le règne de Charibert, et finit en 650. Il ne m'a point paru possible de les diviser.

La Vie de sainte Rictrude a été rédigée par Hucbald, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Bernard, au diocèse de Tournay. Hucbald compte parmi les premiers écrivains de la fin du IX<sup>e</sup> siècle et du commencement du X<sup>e</sup>. Il travailla sur la

<sup>1.</sup> ALTESERRE, *Rev. Aquit.*, t. VII, c. II.

musique, et composa, à la louange des gens chauves, un poème de cent trente-six vers, dont chaque mot commence par un c. Mais le principal de ses ouvrages a trait à l'hagiographie. Baronius, Mabillon, et les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, parlent avec une haute estime des écrits de Hucbald. Rabanis, au contraire, a contesté vivement, au point de vue de l'histoire, la valeur de la vie de sainte Rictrude<sup>1</sup>; mais ici ce petit savant se trompe une fois de plus. Je conviens que Rictrude était morte deux cent dix ans avant Hucbald. Mais une notice sur cette sainte, écrite peu de temps avant sa mort, avait été conservée dans son monastère jusqu'au temps des invasions des Normands. Le même sujet se trouvait traité dans des narrations de moindre étendue, qui profitèrent aussi à Hucbald. Ainsi, la Vie de Rictrude a sa place marquée dans l'histoire politique et littéraire de la Gascogne, par les renseignements qu'elle contient, comme par sa beauté, sa vérité morale, son caractère à la fois dramatique, sérieux et tendre. Ces mérites ont été mis en pleine lumière par M. Léonce Couture, dans sa notice sur *Rictrude, abbesse de Marchiennes*<sup>2</sup>. Ma grande estime pour ce travail ne m'a pourtant pas empêché de consulter le texte de Hucbald. Je dois néanmoins confesser que, dans mon impuissance à faire aussi bien que mon prédécesseur, je vais lui faire de larges emprunts, à peine modifiés, sur quelques points, pour la commodité de mon récit.

Rictrude, (*Rictrudis*) naquit vers 614, dans le pays des agiles et belliqueux Vascons, sur le versant septentrional des Pyrénées (*ex agili pugnacique Vasconum gente. — Wascones. — Vascones. — partibus Wasconiae seu et Pyrenœas montes*). Il s'agit bien ici du pays des Basques cispyrénéens de race et de langue, que Hucbald commet d'ailleurs la faute de rattacher aux Vaccéens espagnols. Le frère de Rictrude était un seigneur nommé E:nold, et sa mère appelée Licchia, appartenait à l'une des premières familles de la contrée. L'enfant grandit dans la maison de ses parents, élevée dans la foi catholique et dans les lettres romaines. Elle avait déjà seize ans, quand saint Amandus vint en Vasconie. C'était un Aquitain de haute naissance. Son père se nommait Serenus et sa mère Amantia<sup>3</sup>. Il s'était formé à la vie monastique dans l'île

1. RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 63-66.

2. *Revue d'Aquitaine*, I, 35, 489; II, 35-73.

3. Amandus igitur sanctissimus atque religio sissimus Aquitanie partibus,

d'Oye, voisine de celle de Ré. Depuis, il avait visité Rome. Là, endormi une nuit sur une des marches extérieures de la basilique de Saint-Pierre, il avait vu en songe le chef des apôtres lui montrer le chemin des Gaules. Pierre lui ordonna de porter l'Évangile aux païens. Amandus s'en alla donc prêcher en Belgique, et jusqu'au delà du Danube. Avant d'être évêque de Maëstricht, il avait déjà prêché la foi nouvelle parmi les populations franques. Ce fut alors qu'Amandus osa blâmer Dagobert I<sup>er</sup>, qui avait répudié sa femme stérile, pour contracter une autre union qui ne fut pas plus heureuse. Le roi, irrité, chassa le saint homme, qui partit pour l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénenne. Ces deux pays appartaient alors au roi Charibert. Hucbald nous apprend, qu'Amandus rentra bientôt en grâce auprès de Dagobert I<sup>er</sup>, et baptisa à Orléans celui de ses fils qui régna plus tard en Austrasie sous le nom de Sigebert II. Hucbald atteste aussi ce que nous savons d'ailleurs, à savoir que le roi Charibert fut le parrain de l'enfant. Il ajoute que, l'année suivante, Charibert mourut et bientôt son fils tout enfant, si bien que Dagobert devint maître de tout son royaume et de la Vasconie : *Charibertus rex, nec mōra, post ipsum filius ejus parvulus obiit, omneque regnum illius cum Wasconia Dagobertus rex suæ dominationi redegit.*

J'ai déjà cité plus haut, pour le réfuter, le passage de la vie d'Amandus où il dit que ce saint évangélisa les Basques païens en deçà des Pyrénées. J'ai dit aussi que Hucbald ne parle pas de cette prédication. Nos Baskes étaient en effet déjà chrétiens, comme les autres populations romanisées de la Vasconie cispyrénenne.

Donc, Amandus vint en Vasconie. Ce fut là qu'il connut Rictrade, alors âgée de seize ans. Grâce à ses conseils, la jeune fille avança vite dans les voies du ciel. Son père Ernold était un seigneur fort hospitalier. Parmi ceux qui fréquentaient sa villa, le plus assidu était un leude de Dagobert I<sup>er</sup>, Adalbaud, le fils d'une sainte femme, Gertrude, qui fonda le diocèse de Hamay sur la Scarpe, dans le diocèse d'Arras. Charmé de ses vertus et de sa beauté, il la demanda en mariage et l'obtint. Mais il se fit ainsi de terribles ennemis dans ses rivaux de la Vasconie cispyrénenne.

haud procul a maris oceanī littore ex christianis atque inclytis parentibus puer editus est. Pater ejus Serenus nomine, genitrix vero Amantia vocabatur. *Vit. S. Amand.*, ap. Duchesn., I, 545; *Script. Rer. Franc.* III, 5-32.

Les noces finies, Adalbaud et sa femme partirent pour s'en aller vivre sur la terre de Boiry, dans le pays d'Arras. De leur union naquirent quatre enfants. Mauronte était le seul rejeton mâle, et son père le destinait aux plus hautes charges de la cour mérovingienne. Il fut élevé par son parrain, le prêtre Riquier. Voici les noms de ses trois sœurs. Clotsende eut pour parrain Amandus. La reine Nanechilde, femme de Dagobert I<sup>er</sup>, tint Eusébie sur les fonts baptismaux. Adalsende, la troisième, devait être encore au berceau, quand Adalbaud se trouva forcé de retourner en Vasconie.

Rictrude accompagna quelque temps son mari, et ne rebroussa chemin que sur ses vives instances. Adalbaud continua son voyage. Mais ses ennemis étaient prévenus. Ils marchèrent à sa rencontre, nombreux et bien armés. Les compagnons du noble Franc n'étaient en état de résister à une attaque soudaine. Adalbaud tomba percé de coups, et ses gens rapportèrent tristement son cadavre dans le Nord.

Ce meurtre désola Rictrude. Sur son vaste domaine, elle vivait avec ses quatre enfants, visitée par d'illustres et pieux prélates, surtout par le vieil Amandus, alors évêque de Maëstricht. On conseillait à la veuve de se remarier. Mais Amandus lui rappela la parole de saint Paul : « La femme est liée au mari, tant qu'il est vivant, mais si son mari s'est endormi, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille<sup>1</sup>. »

Rictrude ne se remaria pas. Elle songeait à se retirer dans un monastère ; mais un grand obstacle l'arrêtait. La veuve d'Adalbaud était connue à la cour de Clovis II, où peut-être son fils Mauronte recevait déjà l'éducation guerrière des nobles seigneurs de son temps. Conformément aux coutumes mérovingiennes, le roi d'y avait s'inquiéter du sort de la veuve et des enfants d'Adalbaud. Il déclara donc ses intentions à Rictrude, mais elle aspirait uniquement au repos. Clovis II pria, menaça. La veuve, conseillée par Amandus, répondit vaguement qu'elle « était résolue à faire ce qui paraîtrait le plus convenable, avec la permission et le consentement du roi ».

Quelques jours après cette réponse, Rictrude fit inviter Clovis II et tous les leudes de son palais à une grande fête

1. Cor. 7.

dans sa villa de Boiry. Au plus fort d'un large festin, la veuve se leva, demandant au roi la permission d'agir à sa volonté, selon le droit de toute femme libre. Clovis II et ses leudes pensaient que Rictrude demandait l'agrément du roi, pour défier les plus hardis buveurs, en fixant le nombre des coupes à vider, selon l'usage des Francs. C'est pourquoi Clovis II, permit à la noble hôtesse d'agir à son gré. Alors, Rictrude ayant invoqué le nom et le secours du Dieu terrible, couvrit sa tête d'un voile béni par Amandus.

Le roi partit grandement irrité. Mais Amandus ne tarda guère à s'interposer. Sur sa demande, Clovis II assura à Rictrude le titre d'abbesse de Marchiennes, lieu sis au bord de la rivière de la Scarpe. Là, existait déjà un couvent de moines de Saint-Benoît, fondé par Amandus. Un monastère de femmes y fut établi en 647, par Rictrude et par l'évêque Amandus. L'abbesse avait alors trente-trois ans.

Toute la famille de Rictrude vint chercher refuge auprès d'elle. Adalsende, la plus jeune de ses filles, mourut trop jeune pour avoir eu le temps de se vouer à Dieu. Sa mère en conçut une affliction profonde. Mais elle songeait que sa douce enfant avait retrouvé son père au ciel. Aussi Rictrude passa-t-elle dans une joie grâve les trois jours solennels qu'amène la Nativité de Notre-Seigneur, car Adalsende était morte à la fête de Noël. Mais le quatrième jour, qui est consacré aux Saints Innocents, ayant entendu la messe avec les religieuses, et les voyant toutes rassemblées autour de la table commune : « Sœurs bien-aimées, leur dit-elle, jouissez librement des charmes de votre union, et bénissez ensemble le Seigneur des dons qu'il nous a faits. Mais laissez-moi suivre l'exemple des mères de Juda, qui firent entendre à pareil jour leurs plaintes et leurs hurlements sur leurs fils massacrés ; car, moi aussi, j'ai perdu une sœur des saints Innocents. Laissez-moi donc pleurer. » Aussitôt ses sanglots éclatèrent, et elle se retira pour s'abandonner seule à sa douleur.

Mauronte, l'aîné des enfants d'Adalbaud, n'avait pas oublié près de Clovis II les leçons qu'il avait jadis reçues de son parrain, le prêtre Riquier. Le jeune leude se souvenait qu'au temps de son enfance, Riquier était venu voir Rictrude, et que leur temps s'était passé en entretiens spirituels. Le soir étant arrivé, le prêtre remonta à cheval pour regagner sa

demeure. Alors, Rictrude prit le petit Mauronte, et le mit entre les bras de son parrain, pour qu'il le bénit et l'embras-sât. Tout à coup, la bête se cabre, s'emporte, et bondit terriblement de tous côtés. Pâle et tremblant, Riquier serrait d'une main l'enfant sur sa poitrine. De l'autre, il tâchait vainement de maîtriser l'animal irrité. Le prêtre se hâta de prier. A la fin de son oraison, Mauronte glissa jusqu'à terre aussi doucement que l'oiseau descend de sa branche. Le cheval avait repris sa tranquillité habituelle, et la mère serait dans ses bras son fils souriant. Depuis, elle lui rappela souvent cette aventure de son enfance, comme un miraculeux bienfait de la providence de Dieu.

Plus tard, à la cour de Clovis II, Mauronte avait pris part aux plaisirs, aux faits d'armes de ses compagnons, et s'était choisi une fiancée. Mais, au moment décisif, les aspirations de l'enfance vinrent chasser l'amour naissant. La retraite de sa mère, la mort de sa jeune sœur, les avis d'Amandus, lui donnerent la force de rompre ses liens. Dans une visite qu'il fit à sa mère, il se montra soucieux. Rictrude l'interrogeait avec anxiété. Mauronte, toujours triste et pensif, lui répondit qu'il ne pouvait se résoudre au mariage. La mère crût son fils engagé dans des liens inavouables, et prit conseil d'Amandus. Le vieil évêque n'eut pas de peine à la rassurer. Quelques jours après, disant la messe devant le fils et la mère, il conféra à Mauronte la tonsure ecclésiastique. Néanmoins, le roi continua à le garder près de lui, en qualité de notaire. Il se retira depuis au monastère de Hamay, et fonda ensuite celui de Breuil, dans le diocèse de Térouanne en Artois.

Clotsende, l'aînée des filles de Rictrude, embrassa la vie monastique près de sa mère, à qui elle succéda plus tard dans le gouvernement de l'abbaye de Marchiennes.

Presqu'au sortir du berceau, Eusébie avait été confiée à sa bisaïeule, Gertrude, abbesse de Hamay, à peu de distance de Marchiennes. Sainte Gertrude étant morte vers 650, les religieuses élurent à sa place Eusébie, qui n'avait alors que douze ans. Alarmée de ce choix, Rictrude appela sa fille auprès d'elle. Eusébie résista, jusqu'à ce qu'elle fut conduite à Marchiennes en vertu d'un ordre royal. Mais après le repas du soir, au lieu de rentrer dans sa cellule, elle repartait presque chaque nuit, avec une sœur de lait, pour son bien-aimé monastère, chantait l'office nocturne avec les religieuses, et

regagnait Marchiennes avant les exercices du matin. Sa mère ayant fini par être avisée de ces courses clandestines, la châta si durement, que la santé de la jeune fille en fut pour longtemps altérée. Plus tard, Eusébie obtint de revenir pour toujours à Hamay, où elle mourut à la fleur de l'âge, laissant ses compagnes édifiées par l'exemple de toutes les vertus.

Rictrude passa quarante ans à Marchiennes. Sentant ses forces décliner, elle résigna ses pouvoirs d'abbesse, pour ne plus songer qu'à Dieu. La veuve d'Adalbaud trépassa le 5 mai 687, âgée de soixante-treize ans<sup>1</sup>. Eusébie l'avait précédée de plusieurs années dans la mort. Mauronte la suivit en 701. Clotsende dût mourir la dernière.

Tous les membres de cette famille ont reçu de l'Église les honneurs du culte public. La fête de saint Adalbaud tombe le 2 février ; celle de Gertrude, abbesse de Hamay, le 6 décembre ; celle de Rictrude le 12 mai ; celle de sainte Eusébie le 12 mars ; celle de sainte Adalsende le 24 décembre.

Voilà l'histoire sommaire d'Adalbaud, de sa femme Rictrude et de leur postérité. Rien n'atteste, dans les textes que je viens d'utiliser, qu'Adalbaud ait jamais exercé les pouvoirs de duc ni dans l'Aquitaine, ni dans la Vasconie cispyrénenne. Il est, au contraire, prouvé que ce personnage venait de Picardie, où il habitait la terre de Boiry, située dans le diocèse d'Arras. Loin d'avoir des partisans en Vasconie, il fut au contraire assassiné par des gens de ce pays.

§ XLIX. BERALDUS, DUC PRÉTENDU D'AQUITAIN. — Dom Chamard affirme que le premier duché d'Aquitaine prit naissance après la mort de Dagobert I<sup>er</sup>, et que ce gouvernement dépendit alors tout entier du royaume d'Austrasie. Il dit aussi que cette création avait été préparée quatre ans auparavant, dans le partage anticipé des États de ce prince entre ses deux fils, Sigebert et Clovis. Dans ce mémoire, je n'ai pas à me prononcer sur ce point de doctrine. Mais je devrai me permettre quelques objections de détail, et je commence par Beraldus, duc préteudu d'Aquitaine.

Dom Chamard l'accepte en effet comme tel<sup>2</sup>, lui donnant pour fils et successeur Barontus<sup>3</sup>, personnage parfaitement

1. BOLLAND, *Acta SS. Maii*, III, 78-153.

2. DOM CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 43.

3. *Id. Ibid.* 14.

historique, ainsi que nous le verrons plus bas, sans pourtant qu'il soit possible de l'identifier avec le prétendu fils de Beraldus. Relativement à ce dernier, le docte religieux se fie totalement au seul texte qui nous renseigne sur lui, à la légende de saint Viance (*Vincentianus*).

D'après ce document, Beraldus était lié d'amitié avec Saint Didier, évêque de Cahors. Sur ce prélat, nous sommes renseignés avec autant d'abondance que de certitude. Didier (*Desiderus*) était né vers 580, sur le territoire d'Albi, dans la première Aquitaine. Il était d'illustre famille, et appartenait avec la reine Brunehaut. Sa mère Nactérie possédait, en Quercy, un vaste domaine où elle résidait le plus souvent. Son fils fut élevé à la cour de Clotaire II, où il fit de grands progrès dans les lettres, et conquit une grande réputation d'éloquence, et fut pourvu d'abord de la charge de trésorier de l'épargne, autrement dit de gardien du trésor du roi. A la mort de son frère Siagrius, qui était comte d'Albi, Didier fut désigné par le roi pour le remplacer. Mais à condition qu'il résiderait toujours près du roi. Le nouveau comte aurait un autre frère, Rusticus, évêque de Cahors, qui périt assassiné. Alors, le peuple et le clergé de Cahors demandèrent Didier pour prélat à Dagobert I<sup>er</sup>. La réponse favorable de ce prince, adressée à Sulpice, métropolitain de Bourges, et à ses suffragants, pour leur ordonner de sacrer son favori, est datée du 6 des ides d'avril, huitième année de son règne, ce qui correspond au 8 avril 630. Il faut conclure de là qu'à cette date Charibert, roi de Toulouse, était mort, et que son État se trouvait déjà annexé à celui de Dagobert I<sup>er</sup><sup>1</sup>.

Voilà pour Didier, dont la fête est célébrée le 15 novembre. Quant à saint Viance, confesseur, sa légende est visiblement entée sur la vie de l'évêque de Cahors. Nous y lisons que Viance naquit en Quercy, *super fluvium Olda, ex prædio et familia Beraldi ducis*. Il serait donc issu de parents attachés au service de ce seigneur. Ce Beraldus est donné comme duc d'Aquitaine : *ducatum Aquitaniæ tenebat*. Beraldus aurait un fils nommé Barontus, et l'évêque Didier l'aurait fait instruire, en même temps que Viance, dans les Saintes Écritures, par le diacre Harimbert. *Jussit itaque Harimberto Diacono, ut cum Baronto filio suo illum apicibus vel sacrис docerit scripturis.*

1. V. là-dessus *Vita. S. Desiderii*, ap. Bouquet, III, 527-32.

Après la mort de l'évêque de Cahors, Viance vint à Poitiers et s'attacha à Barontus<sup>1</sup>.

Je n'utiliserai pas davantage, dans le présent paragraphe, la légende de saint Viance. Les extraits que je viens de citer ne méritent d'ailleurs aucun crédit. Nous savons, en effet, par la Vie de saint Didier, que ce personnage devint évêque de Cahors en 630. D'autre part, nous lisons dans la légende de saint Viance que l'évêque de Cahors le fit instruire, en même temps que Barontus, par le diacre Harimbert. Or, nous constaterons bientôt, grâce à un passage de Frédégaire, qu'en cette même année 630, un duc Barontus, fut chargé par Dagobert I<sup>er</sup> de s'emparer, à Toulouse, des trésors du roi Charibert, dont il venait d'apprendre la mort. Il va de soi qu'à cette date, le même Barontus n'a pu être en même temps sur les bancs de l'école et exercer, au nom de Dagobert I<sup>er</sup>, une importante mission dans le midi de la Gaule Franque. Ainsi, rien n'atteste sérieusement que le duc Beraldus ait jamais existé, partant qu'il ait eu un fils nommé Barontus, et surtout que ce dernier soit le même que le personnage historique dont je vais bientôt parler. Notez de plus que Barontus, apparaissant dès 630, son prétendu père n'aurait pu exercer que sous Clotaire II ou Charibert, roi de Toulouse, le pouvoir ducal dont son prétendu fils aurait hérité. D'autre part, Dom Chamard affirme que l'origine du premier duché d'Aquitaine ne remonte qu'à 638. Mais alors, pourquoi donner des ducs à ce pays, non seulement en 630, mais auparavant ? Ainsi Beraldus ne compte pas, et nous ignorons le vrai nom du père de Barontus, qu'il n'y a pas non plus, comme nous allons voir à considérer comme duc d'Aquitaine.

§ LX. MORT DE CHARIBERT I<sup>er</sup>, ROI DE TOULOUSE, ET RÉUNION DE SON ROYAUME A CELUI DE DAGOBERT I<sup>er</sup> (630). — « La neuvième année du règne de Dagobert, Charibert mourût, laissant un petit enfant nommé Childéric, qui mourut quelque temps après. On rapporte que ce fut Dagobert qui le fit tuer. Dagobert soumit aussi à sa domination tout le royaume de son frère, avec la Vasconie (*Vuasconiam*). Il ordonna aussi au duc Barontus de lui apporter et remettre les trésors de Harimbert. Barontus fit, comme on sait, un long circuit, et de con-

1. COINT., *Ann. eccl.*, III.

*charibert*

cert avec les trésoriers, enleva frauduleusement une partie des trésors<sup>1.</sup> »

§ LI. CHARIBERT EST ENTERRÉ A BLAYE (630). — Plusieurs historiens ont affirmé que Charibert I<sup>er</sup>, roi de Paris, frère de Gontran, de Chilpéric et de Sigebert, mourut à Blaye, en Bordelais, l'an 566, et qu'il y fut enterré dans l'église de Saint-Romain. C'est une erreur. Charibert I<sup>er</sup> mourut à Paris. Il s'agit ici de Charibert, roi de Toulouse. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* se demandent sur quel fondement on l'a affirmé<sup>2</sup>. Le passage d'Aimoin, qui l'atteste<sup>3</sup>, a échappé aux doctes bénédictins, c'est ainsi seulement qu'il est permis de comprendre. Voilà donc une preuve directe, et non invoquée jusqu'à présent, qui permet de donner, comme je le fais, le Bordelais au royaume de Toulouse.

§ LII. CARACTÈRE DE LA ROYAUTÉ DE CHARIBERT. — On sait qu'aux temps mérovingiens l'autorité royale était considérée comme une véritable propriété, et devait se partager ainsi que tout autre patrimoine. Voilà du moins le principe dans sa rigueur. Mais, durant le long règne de Clotaire II, l'idée de l'indivision de l'empire franc apparaissait déjà comme avantageuse en pratique. Voilà sans doute pourquoi Dagobert I<sup>er</sup> trouva tant de facilités à s'emparer de toute la succession de son père. Pourtant il fallait bien compter, dans une certaine mesure, avec les habitudes et les intérêts. Aussi Dagobert I<sup>er</sup> dût-il se résoudre à faire une médiocre part à son frère dans l'héritage paternel. Sans doute les Francs du Nord faisaient passer Charibert pour un homme simple d'esprit, et l'écho de cette opinion intéressée se retrouve dans Frédégaire. Mais autre devait être le sentiment des populations du sud-ouest de la Gaule. Je n'en veux d'autres preuves que leur docilité à constituer à Charibert un trésor considérable, et le concours puissant qu'elles dûrent fournir à ce prince pour venir si rapidement à bout de la Vasconie cispyrénenne.

1. Anno nono regni Dagoberti Charibertus rex moretur, relinquens filium parvulum nomini Chilpericun qui nec post moram defunctus est, fertur facione Dagoberti fuisset interfectus. Omnen regnum Chariberti unam cum Vasconiam (var *Vasconia*) Dagobertus protenus suaec dictione rededit tinsaurus quoque Chariberti Baronto duci adducendum et sibi praestandum direxit. Vnde Barontus gracie dispendio fecisse dinusetur una cum tinsauraries faciens nimium exinde fraudolenter substracit. FREDEG., c. LXVII.

2. *Hist. gén. de Languedoc*, I. VI, c. iv.

3. Ipse quoque non post multum temporis in Aquitania apud castrum Blavia vitæ finem sortitus, in basilia Romani est sepultus. AIMON., I. III, c. II.

Ainsi, le royaume de Charibert naquit dans des conditions de vitalité politique comparables tout au moins à celles de n'importe quel autre État mérovingien. Bien plus, profondément romanisées que celles du Nord, les populations établies au sud de la Loire n'oublaient pas que Toulouse avait été longtemps la résidence des rois visigoths, et qu'elles étaient, depuis cent vingt-quatre ans, pressurées, partagées et repartagées au profit des descendants de Clovis I<sup>er</sup>. Mais Charibert mourut jeune, et son fils périt assassiné sur l'ordre très probable de Dagobert I<sup>er</sup>. C'est pourquoi le sud-ouest de la Gaule dût ajourner ses espérances, ses aspirations, qu'on voit renaître plus tard, sous les gouverneurs du premier duché de l'Aquitaine (638-769), et, dans une mesure plus large encore, sous les souverains du royaume d'Aquitaine (778-877) établi par Charlemagne.

Je tiens d'ailleurs à confesser de nouveau que certaines expressions du passage précité de Frédégaire (*ad transagendum, ad instar priuato habeto, cum uiuendum potuisset sufficere noscetur concessisse*) ne permettent pas de douter que Charibert ne se soit trouvé, vis-à-vis de son frère utérin Dagobert I<sup>er</sup>, dans un état d'infériorité de quasi-dépendance, sur laquelle nous sommes, en outre, directement édifiés par plusieurs des faits déjà racontés.

Quant à l'essence même de la royauté de Charibert, elle ne fut et ne pouvait être que celle de toute autre monarchie mérovingienne. Charibert gouverna donc conformément à l'usage alors adopté. Toulouse devint la résidence du roi, la capitale du nouvel État. La chose s'explique à la fois par l'importance, la position de cette ville, et par les souvenirs encore vivants des rois visigoths qui y avaient longtemps résidé. Nous savons que le trésor de Charibert était conservé à Toulouse, et qu'après la mort de ce prince, Dagobert I<sup>er</sup> ordonna au duc Barontus d'aller l'y saisir.

Sauf les Vascons cispyrénéens qu'il fallait soumettre, Charibert n'avait aucun intérêt, bien au contraire, à molester les populations de son royaume. Si par hasard il en avait eu le désir, son règne avait été trop court et trop occupé pour lui en laisser le temps. On peut donc admettre avec certitude que ce prince respecta l'ordre administratif établi dans le pays avant sa venue. La chose est du reste prouvée directement par l'identité générale de la géographie politique du sud-ouest

de la Gaule Franque avant et après la création du royaume de Toulouse.

Mais que devint, sous Charibert, la Vasconie cispyrénéenne après que ce prince l'eut réduite à l'obéissance? Continua-t-elle à former, comme elle le faisait depuis 602, un duché régi par un gouverneur amovible? L'affirmative n'est pas douceuse, non plus que l'identité du duc en fonctions. Je veux parler d'Ayghinia, que nous avons déjà vu, en 626, faire exiler Palladius et son fils Senoc, évêque d'Eauze, comme complices d'une révolte des Vascons cispyrénéens. Cet Ayghinia était un Saxon. Nous le retrouverons bientôt, en 630, parmi les chefs de la formidable armée dirigée par Dagobert I<sup>r</sup> contre les Vascons cispyrénéens une fois de plus révoltés. Nous verrons aussi ce même haut fonctionnaire s'employer à flétrir Dagobert I<sup>r</sup> en faveur de ces rebelles. Ainsi, Ayghinia était alors duc de la Vasconie cispyrénéenne. Sans doute, il dût perdre deux fois son autorité entre 626 et 630, je veux dire quand la Vasconie était déjà soulevée avant la création du royaume de Toulouse, et quand elle renouvela son insurrection sous Dagobert I<sup>r</sup>. Mais les textes mêmes qui nous édifient à ce sujet prouvent assez clairement que ce ne furent là que deux incidents. Il y a donc lieu d'admettre qu'Ayghinia exerça aussi ses fonctions ducales sous Charibert. Dans ces conditions, il n'est aucunement admissible que, sous ce prince, la géographie politique de la Vasconie cispyrénéenne ait subi de sensibles changements. Elle demeura donc, comme auparavant, divisée en comtés, dont les gouverneurs étaient sous la dépendance du duc.

Le nombre et l'étendue de ces comtés ou cités demeurèrent certainement les mêmes qu'auparavant. Il est donc permis, d'affirmer, sur la foi de l'ensemble des textes du vi<sup>e</sup> siècle et du commencement du vii<sup>e</sup>, que ces circonscriptions étaient au nombre de douze : Eauze, Auch, Dax, Lectoure, Comminges, Conserans, Bazas, Aire, Bigorre, Béarn, Oloron, et Labourd. Sur ces douze, les onze premiers districts formaient aussi des diocèses, dont l'ensemble, qui constituait la province ecclésiastique d'Eauze, ne subit certainement aucune modification sous le règne de Charibert. Quant à la cité de Labourd, qui apparaît en 587, elle ne constituait pas encore un diocèse particulier, et dépendait de celui de Dax.

Voilà bien ce qui résulte de divers passages de Grégoire de

Tours et de Frédégaire, rapprochés des souscriptions des prélates de la Novempopulanie et de la Vasconie Franques à divers conciles du temps. Il est en outre prouvé, par un texte de la basse époque mérovingieune, par la description consacrée à la *Spanoguasconia* par l'Anonyme de Ravenne, que ce pays se divisait encore en cités (*civitates*), dont douze sont nommées par ce géographe, qui ne prétend pas d'ailleurs donner une liste complète. Sur ces douze, neuf s'identifient, et la plupart sans aucun doute, avec autant de diocèses primitifs ou comtés de la Vasconie cispyrénéenne.

Je n'en dirai pas davantage, au cours de ce mémoire, sur l'ensemble de la géographie politique et religieuse de ce pays. Si Dagobert I<sup>er</sup> eut, comme nous le verrons bientôt, à comprimer une grande révolte de la Vasconie franque, rien n'atteste pourtant qu'il ait modifié en quoi que ce soit l'ordre dès longtemps établi. La preuve contraire résulte même de l'ensemble des documents postérieurs.

§ LIII ETENDUE DU ROYAUME DE CHARIBERT. — Là-dessus, on a beaucoup disputé. Mais je ne trouve pas que ce soit toujours avec grand profit.

On se souvient que, dans le texte précité, Frédégaire circonscrit l'État de Charibert entre la Loire et la limite de l'Espagne (*citra legere et limitem Spaniae*), c'est-à-dire les Pyrénées. Bien entendu, Dagobert I<sup>er</sup> donnait ainsi théoriquement à son frère la Vasconie cispyrénéenne, mais à charge de la conquérir. On sait que cela ne tarda guère. Parmi les territoires alors concédés, Frédégaire ne nomme d'ailleurs que les cinq comtés de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux et Saintes.

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* font commencer le royaume de Charibert à la Loire<sup>1</sup>. Sur ce point, ils sont couverts par le texte de Frédégaire. Mais ils donnent aussi au frère de Dagobert I<sup>er</sup> le diocèse d'Arles, ou la « partie de la Provence qui dépendait du royaume de Neustrie ». Cette attribution est, disent-ils, justifiée par un passage de la charte d'Alaon, par les termes précis de la chronique de Sainte-Bénigne de Dijon<sup>2</sup>, de la chronique de Verdun<sup>3</sup>, et d'Aimoine<sup>4</sup>.

1. *Hist. génér. de Langued.* (édit Privat), I, 677.

2. D'ACHERY, *Spicilegium*, I, 382.

3. LABBE, *Bibl. Nov.*, I, 10.1

4. AIMON MONACH., I, IV, c. xvii.

Mais quoi ? La charte d'Alaon est fausse. Quant aux trois autres textes, il est clair que leurs rédacteurs, copiant Frédégaire, au lieu des mots *regnat in partem provinciae Aquitaniae*, ont écrit : *regnat in parte Provinciæ Aquitaniae*<sup>1</sup>.

Parmi les contrées du Midi qu'il place en dehors du royaume de Charibert, Fauriel nomme « le Gévaudan, le Rouergue, l'Albigeois, et peut-être le Cahorsin<sup>2</sup> ». Pourquoi ce doute à l'encontre du « Cahorsin » ou Quercy, puisque Frédégaire l'attribue expressément au frère de Dagobert I<sup>er</sup> ? Quant aux trois autres cités dont parle Fauriel, nous verrons plus bas ce qu'il faut en penser.

Spruner-Menke ne donne à Charibert que les cinq comtés expressément désignés par Frédégaire<sup>3</sup>, plus la Vasconie cispyrénenne, qui était encore à conquérir. Il oublie donc que le chroniqueur Franc fait commencer vers le nord le nouvel État au bord même de la Loire. C'est évidemment trop peu, et l'on verra bientôt pourquoi.

Henri Martin attribue à Charibert « les cités qui avaient autrefois appartenu à la seconde Aquitaine ». Il faudrait donc ajouter Bordeaux, Angoulême et Poitiers aux cinq cités dont parle Frédégaire. Or, cela ne serait possible qu'en argumentant de la charte d'Alaon, dont Henri Martin lui-même reconnaît la fausseté. À ce territoire, il ajoute « Arles et les cantons provençaux qui avaient dépendu de la Neustrie<sup>4</sup>. Ici, l'historiographe se range évidemment à l'avis des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, dont j'ai déjà montré l'erreur. Mais qui pourra jamais compter toutes les bavures de ce pauvre Henri Martin ?

M. Darest affirme que Charibert reçut de son frère « tout le littoral de l'Océan entre la Loire et les Pyrénées, jusques et y compris le château de Loches<sup>5</sup> ». En désignant ainsi la Loire et les Pyrénées, M. Darest est assurément dans le vrai, car il se conforme aux indications de Frédégaire. Mais que vient donc faire ici le « château de Loches », dont il n'est aucunement parlé dans l'annaliste mérovingien ? Le nom de

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 224.

2. FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, III, 3.

3. SPRUNER-MENKE, *Atlas*, n° 29.

4. HENRI MARTIN, *Histoire de France*, II, 184.

5. DARESTE, *Histoire de France*, I, 383.

cette localité n'apparaît, en effet, qu'en 742<sup>1</sup>. Elle appartenait alors au duché d'Aquitaine. Mais a-t-elle jamais dépendu du royaume de Charibert? Je l'admetts pour ma part très volontiers, à cause de la délimitation générale indiquée par Frédégaire, et je tâcherai de prouver ailleurs que le premier duché d'Aquitaine représentait, moins la Vasconie cispyrénenne, l'État concédé par Dagobert I<sup>er</sup> à son frère. N'importe. Il n'en est pas moins étrange de voir M. Dreste attribuer Loches à celui-ci sans invoquer un texte spécial.

M. Longnon<sup>2</sup>, et après lui M. Perroud<sup>3</sup>, proposent de donner à Charibert le Gévaudan par la raison qu'on a trouvé dans ce pays, à Banassac, trois triens d'or au nom dudit Charibert, CHARIBERTVS REX, et frappés dans cette localité, BANNACIACO III. D'après M. Anatole de Barthélémy, aucune monnaie mérovingienne en or, frappée dans le midi, antérieurement au règne de Childebert II, ne portait de nom de roi, les triens de Banassac doivent être attribués par conséquent à Charibert, frère de Dagobert I<sup>er</sup>.

Voilà le raisonnement, et je l'accepte sous réserves.

Combinons maintenant ces renseignements divers. Le royaume de Toulouse, après la conquête de la Vasconie cispyrénenne s'étendait le long de l'Océan, c'est-à-dire du côté de l'ouest, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Mais à l'opposite, à l'est jusqu'à quelle profondeur pénétrait-il dans la Gaule franque? Il s'agit ici de procéder par voie de raisonnements partiels.

Frédégaire donne expressément la cité de Saintes, et la Vasconie. Est-il raisonnable d'admettre qu'après les conquêtes du roi de Toulouse au sud de la Garonne, Bordeaux ait formé dans son État de Toulouse une enclave appartenant à Dagobert I<sup>er</sup>? N'avons-nous pas, d'ailleurs, la preuve directe du contraire dans le passage précité d'Aimoin, qui écrivait d'après des sources aujourd'hui perdues, et qui font inhumer Charibert à Blaye, dans le diocèse de Bordeaux? Évidemment on enterra ce prince dans son royaume. Donnons-lui donc le Bordelais.

1. ANGILBERT, *Ann.*, ad ann. 742. Cf. pour la même année, *Ann. Laurissen-ses majores* et *Ann. Metens*. Les Annales d'Engilbert ont été longtemps attribuées à Éginhard.

2. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 124, note 1.

3. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 225-26.

Passons à l'Angoumois et au Poitou. Il est prouvé que le second de ces deux pays s'étendait à l'ouest jusqu'à l'Océan, avant la création des évêchés de Luçon et de Maillezais<sup>1</sup>, tous deux en 1317, par le pape Jean XXII. On sait que le siège de celui de Maillezais fut transféré à La Rochelle, en vertu d'une bulle d'Innocent X, datée de 1648. Donnons donc au royaume de Charibert tout le Poitou primitif, dont la partie maritime n'est séparée vers le nord du cours tout-à-fait inférieur de la Loire que par une bande assez étroite de territoire appartenant au diocèse de Nantes, compris dans la province ecclésiastique de Tours.

L'Angoumois, était borné à l'est par le Limousin, au nord par le Poitou, à l'ouest et sud-ouest par la Saintonge, et au sud par le Périgord. Frédégaire attribue expressément les deux derniers de ces pays au royaume de Toulouse, et je viens de prouver qu'il faut faire de même pour le Poitou. Or, l'Angoumois s'étendait entre ces quatre districts, et il n'était séparé de la mer que par la Saintonge. Laissons-le donc à Charibert.

La découverte des triens d'or de Banassac a son grand prix. Seule elle suffirait à montrer que la limite orientale du nouvel État s'étendait au moins jusque-là. Nous sommes donc autorisés à y comprendre le Gévaudan, et par conséquent le Rouergue et l'Albigeois, situés au couchant de ce pays. Il faut en dire autant de l'Auvergne, qui confine au nord-ouest et au nord du Gévaudan. N'oubliions pas non plus le Limousin, situé plus au couchant que l'Auvergne.

Grâce à cet ensemble de sûres indications, nous sommes déjà autorisés à attribuer au royaume de Charibert : 1<sup>o</sup> les cinq cités de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux et Saintes, en vertu du texte de Frédégaire; 2<sup>o</sup> la Vasconie cispyrénéenne, conformément au témoignage du même auteur; 3<sup>o</sup> le Bordelais, le Poitou, l'Angoumois, le Gévaudan, le Rouergue, l'Albigeois, l'Auvergne et le Limousin.

Dans cette énumération, je ne prétends comprendre que la très grande majorité, et non pas la totalité des cités qui composaient le royaume de Toulouse. Il n'entre pas d'ailleurs dans mes devoirs d'annaliste de la Gascogne de m'inquiéter plus

1. Les preuves de ce que j'avance sont au *Gallia Christiana*, II, 1406 et 1407, 1468-1471, et *Instrum.*, 384.

qu'il ne faut de l'Aquitaine. Ici, je suis certain d'avoir dépassé la mesure. Mais quoi? La tentation était trop forte. Je ne regrette pas d'y avoir succombé. Mais le lecteur voudra bien se souvenir que j'avais déjà, dans le § XLIII fourni à l'appui de ma thèse certains arguments que je ne dois pas répéter.

§ LIV. POSTÉRITÉ HISTORIQUE DE CHARIBERT — Ce prince mourut vers l'âge de vingt-quatre ans. Frédégaire ne lui donne qu'un fils, Childeéric, assassiné selon toute apparence par des partisans de Dagobert I<sup>er</sup>. Le nom de la femme de Charibert est inconnu, de même que celui de ses autres enfants, si toutefois il en eut, ce qui n'est guère vraisemblable.

Voilà tout ce que nous savons avec certitude sur la postérité de Charibert. Pourtant, la plupart de nos historiens généraux et provinciaux disent que le frère consanguin de Dagobert I<sup>er</sup> avait épousé une femme nommée Gisèle. De cette union, disent-ils, seraient nés, indépendamment de Childeéric, deux autres enfants mâles, Bertrand et Boggis, qui auraient joué un rôle considérable dans le sud-ouest de la Gaule franque, et dont la descendance serait aussi nombreuse qu'illustre. Mais toutes ces affirmations reposent uniquement sur dix pièces apocryphes, la charte dite d'Alaon, et les neuf prétextes confirmations de cette charte. Avant de parler de la fausse postérité de Charibert, il convient donc de s'inquiéter à suffisance des pièces fausses utilisées pour la confection d'un arbre généalogique si touffu. Voilà pourtant ce dont je ne m'inquiéterai pas ici. Les notions générales à fournir sur la charte d'Alaon me semblent mieux à leur place dans un mémoire qui fera suite à celui-ci, et dont le titre sera : *La Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert I<sup>er</sup> jusqu'à la création du royaume d'Aquitaine par Charlemagne* (638-778). La rédaction de ce travail est déjà très avancée, et je m'y suis notamment beaucoup inquiété d'Eudes, duc d'Aquitaine, à qui on avait déjà donné des ancêtres fabuleux en Cantabrie, avant de le rattacher ensuite, et tout aussi frauduleusement, par la charte d'Alaon, à Charibert, roi de Toulouse, par Boggis, prétendu fils du roi Charibert et donné pour duc d'Aquitaine et de Vasconie, conjointement avec Bertrand, présenté comme son frère. Je réserve donc pour le mémoire à publier les généralités concernant la charte d'Alaon, et aussi la portion des critiques afférentes aux géné-

rations successives de descendants qu'elle donne au roi de Toulouse.

§ LV. RETOUR DE L'ÉTAT DE CHARIBERT A DAGOBERT I<sup>er</sup> (630). — Le texte précité de Frédégaire nous renseigne à ce sujet. Il nous apprend aussi que, durant le règne de son frère, Dagobert I<sup>er</sup> avait conservé des partisans au sud de la Loire, et que ceux-ci firent périr, dans l'intérêt de ce prince, Childéric, fils de Charibert : *fertur faccione Dagoberti fuisset interfectus*. M. Perroud nomme Ayghinia et Barontus, « que l'installation d'un roi à Toulouse avait relégués au second plan, et qui devaient mieux aimer un maître éloigné, vivant à Clichy, qu'un souverain résidant parmi eux<sup>1</sup> ». Pourtant l'attachement direct d'Ayghinia à Dagobert I<sup>er</sup> n'est pas douteux, puisque, dès 626, il lui dénonçait les évêques d'Eauze, Palladius et Senoc, comme complices d'une révolte des Vascons cispyrénéens. Je n'oserais en dire autant du duc Barontus, celui qui pilla le trésor de Charibert. Les faits que je rapporterai plus bas prouveront assez qu'il avait un intérêt majeur à soutenir Dagobert I<sup>er</sup>.

§ LVI. POUVOIRS PROBABLES DU DUC BARONTUS DANS LE SUD-OUEST DE LA GAULE (630). — Nous savons qu'après la mort de Charibert, Barontus, chargé par Dagobert I<sup>er</sup> de transporter de Toulouse en Neustrie le trésor du défunt, s'en appropria une partie. Frédégaire fait un duc (*Barontum ducem*) de cet agent infidèle. Le grand pouvoir dont il était revêtu ne permet pas de supposer qu'il fut bien jeune. Tout porte à croire qu'après la mort de Charibert, Barontus exerça dans le sud-ouest de la Gaule des fonctions analogues à celles d'un haut commissaire chargé de rattacher l'État de Charibert, à celui de Dagobert I<sup>er</sup>. Nous verrons ce même duc figurer cinq ans plus tard (635) parmi les généraux commandant les troupes envoyées par le roi de France contre les Vascons cispyrénéens.

§ LVII. EXPÉDITION EN ESPAGNE ORDONNÉE PAR DAGOBERT I<sup>er</sup> (630). — « Je rapporterai, dit Frédégaire, ce qui arriva cette année-là aux Espagnols et à leurs rois. Sisebod, roi très clément, étant mort, Suintila lui aurait succédé l'année suivante. Comme Suintila était très sévère et haï de tous les grands de son royaume, Sisenand, l'un d'eux, et de l'avis des autres, alla trouver Dagobert pour obtenir une armée

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 40.

afin de détrôner Suintila. En récompense de ce bienfait, il promit de donner à Dagobert un superbe missaire en or, du trésor des Goths, qui avait été donné au roi Thorismond par le patrice Aétius, et qui pesait cinq cents livres d'or. A cette proposition, Dagobert, qui était avide, fit lever une armée dans tout le royaume de Bourgogne, pour marcher à l'appui de Sisenand. Dès qu'on sut en Espagne l'approche des Francs au secours de Sisenand, toute l'armée des Goths se soumit à lui. Abundantius et Venerandus, partis de Toulouse avec leurs troupes, ne s'avancèrent avec Sisenand que jusqu'à Saragosse, où tous les Goths du royaume d'Espagne proclamèrent Sisenand roi. Abundantius et Venerandus, accablés de dons, s'en retournèrent à Toulouse avec leur armée (*cum exercitu Tholosano*). Dagobert envoya en ambassade à Sisenand le duc Amalarius, et Venerandus, pour qu'il leur remît le missaire qu'il lui avait promis. Le missaire ayant été remis aux députés par le roi Sisenand, les Goths s'en emparèrent de force, et ne voulurent pas le rendre. Ensuite Dagobert reçut des députés de Sisenand deux cent mille sols d'or, prix de ce missaire qu'il fit peser<sup>1.</sup> »

Par où les Francs prirent-ils alors, pour pénétrer en Espagne et s'en retourner en Gaule? M. Perroud tient pour le Col de Puymorens, ou mieux Puigmorent<sup>1</sup>, et je ne vois ici que bien peu de chose à lui objecter. « Les Toulousains, dit-il, ne durent pas traverser les Pyrénées occidentales, bien que la route du Somport fût pour eux la plus directe (350 kil. à vol d'oiseau de Toulouse à Saragosse par Elloro et Jacca), car ces routes, pratiquées jadis par les Romains, devaient être alors non pas impraticables, mais fermées, étant aux mains des Vascons; de 542 à 731, nous ne voyons pas trace d'une armée, d'une ambassade, d'un cortège quelconque ayant passé par là<sup>2.</sup> »

M. Perroud a raison. Il n'était pas prudent de s'aventurer dans la Vasconie cispyrénenne plus ou moins soumise, ni surtout dans la Vasconie transpyrénenne, toujours impatiente de l'autorité des rois Visigoths. Mais il ne faudrait pourtant pas induire de là qu'en deçà des monts les Vascons de race et de langue formaient un petit État particulier.

1. FREDEG., C. LXXIII.

2. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 288.

*7<sup>e</sup>*  
 « Restent, continue M. Perroud, les Pyrénées centrales et les Pyrénées orientales ; M. Fauriel se prononce pour celles-là ; mais comment les Pyrénées centrales auraient-elles été abordables pour une armée au VIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'elles ne le seraient pas de nos jours ? Le port de Vénasque et les ports voisins devaient être, ce qu'ils sont encore, des sentiers. Il faut aller jusqu'au col de Puymorens, qui dut être suivi de bonne heure, et aux autres cols des Pyrénées orientales, qui étaient fort pratiqués, et que les Wisigoths, maîtres des deux versants de la montagne, ouvrirent nécessairement à leurs alliés. C'est vers ces derniers passages que les contingents burgondes ont dû marcher (par la via Domitia), et c'est par le col de Puymorens, plus voisin de Toulouse, que l'avant-garde toulousaine a dû descendre dans la vallée de la Sègre (400 kil. à vol d'oiseau de Toulouse à Saragosse par l'Hospitalet et Lérida).

« Nous venons de dire que le col de Puymorens dut être suivi de bonne heure ; en effet, la première localité que rencontre sur cette route le voyageur qui pénètre d'Espagne en France s'appelle Hospitalet. Or, M. Guigue, dans une étude profondément originale (*Les voies antiques*, etc., p. 80), a montré que la situation des hôpitaux au moyen âge révèle le parcours des voies antiques<sup>1</sup>. »

Assurément ; M. Perroud a raison de dire que le Port de Vénasque n'est qu'un sentier. Moi-même, j'en ai parlé plus haut comme d'une simple route muletière, que je connais parfaitement. Ce Port était fréquenté par les commerçants dès l'époque romaine. Une inscription bien connue prouve, en effet, qu'un bureau de péage de la *quadragesima Galliarum* était alors établi à Saint-Bertrand-de-Comminges (*Lugdunum Convenarum*), poste avantageusement placé pour lever cette contribution sur les marchandises importées d'Espagne en Gaule par le Port de Vénasque, le seul qui soit accessible aux chevaux et mulets durant la belle saison. Néanmoins, il n'est pas croyable que l'armée envoyée par Dagobert I<sup>er</sup> ait pris par un passage si étroit, si difficile en tout temps, et même inaccessible pendant plusieurs mois de l'année. Le Col ou Port de Puigmorent, que j'ai franchi plusieurs fois, était naturellement désigné pour pénétrer, par la haute vallée de

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 228-29.

l'Ariège, alors dépendante de la cité de Toulouse, dans la Cerdagne par la vallée de Querol, improprement appelée Carol, qui part du Port de Puigmorent. Ici l'attitude est moindre, la pente bien moins abrupte, le passage beaucoup plus largement ouvert. Aussi est-ce par là qu'ont souvent pénétré, de France en Espagne, et réciproquement, de petites armées durant les périodes féodale et monarchique. Mais le Port de Puigmorent n'est pas le seul praticable dans cette portion des Pyrénées. D'autre part, on ne pourrait admettre qu'il ait suffi pour donner, dans un délai relativement court, passage à toute l'armée de Dagobert I<sup>er</sup>. Bon nombre des troupes d'Abondantius et de Venerandus durent donc prendre par les Ports voisins, et notamment par celui de Saldeu, dit aussi de Merens, qui débouche dans la vallée d'Audorre, et que j'ai franchi dix ou douze fois. On peut faire passer par là des fantassins, et même de la cavalerie légère. En cette circonstance, le Port Puigmorent doit-être naturellement réservé pour le corps principal de l'armée, et en particulier pour les bagages et autres *impedimenta*, sans oublier la grosse cavalerie. Rien de plus facile d'ailleurs que de réunir ensuite ces divers corps de troupe dans la vallée de la Segre, ou plutôt du Segre, pour gagner ensuite la vallée de l'Èbre.

M. Perroud fait aussi remarquer que Dagobert pratiquait déjà le système militaire régional que Charlemagne régularisa plus tard. Nous savons, en effet, par Frédégaire, qu'on appelait, pour chaque expédition, les guerriers du royaume ou du territoire le plus voisin du théâtre de la guerre. « Un mot, dit-il ensuite, sur les deux chefs de l'avant-garde toulousaine, Abondantius et Venerandus. Dans le récit de Frédégaire, ils ne sont pas qualifiés ; c'est seulement dans les *Gesta Dagoberti* qu'ils sont appelés *ducs*<sup>1</sup>. Nous ne croyons pas qu'ils aient eu droit à ce titre, car Frédégaire, quelques lignes plus bas, nommant les ambassadeurs que Dagobert envoie à Sisenand, dit « *Amalgarium ducem et Venerandum dirigit....* » Donc, pour Frédégaire, Venerandus n'est pas un duc non plus, probablement<sup>2</sup>. »

Ainsi raisonne M. Perroud, sans y être d'ailleurs poussé par les nécessités de son sujet. A cela j'objecte d'abord que les

1. FRÉDEG., c. LXVIII, LXXIV.

2. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 230.

*Gesta Dagoberti*, plus que suspects quand il s'agit des intérêts de l'abbaye de Saint-Denis, sont très généralement croyables quand le chroniqueur n'a aucune raison de trahir la vérité. J'en ai déjà donné plus haut les raisons, sur lesquelles je n'ai pas à revenir. Or, les *Gesta Dagoberti*, dans un des paragraphes les plus acceptables, font par deux fois mention des ducs Abondantius et Venerandus, *Abundantium et Venerandum Duces instituit (Dagobertus)*. — *Abundantius vero et Venerandus Duces Dagoberti Regis*<sup>2</sup>. Notez en outre que, dans le même chapitre, les *Gesta* donnent à Amalarius le titre de duc. *Amalarium Duce et Venerandum dirigit, (Dagobertus)*. Or, dans le passage précédent, Frédégaire fait aussi un duc d'Amalarius. Ici, c'est de ce chroniqueur que s'inspirent visiblement les *Gesta Dagoberti*. Abundantius et Venerandus étaient donc des ducs, car ils devaient commander une armée forcément nombreuse. On ne s'expliquerait pas, en effet, que les partisans du roi Visigoth Suintila ne lui eussent pas résisté, si elle avait été médiocrement forte. D'ailleurs, nous verrons plus bas, en 635, Dagobert I<sup>e</sup> diriger contre la Vasconie cispyrénenne une armée commandée par onze ducs, sans parler des comtes, et ayant pour généralissime le référendaire Chadoind. Je n'insiste pas davantage. Mais je regrette, une fois de plus, qu'en posant et traitant trop souvent avec légèreté des questions de fort médiocre intérêt, M. Perroud me force à sortir ainsi de mon domaine.

§ LVIII. LES ENFANTS DU PRÉTENDU DUC SADRÉGÉSILE PRIVÉS DE LA SUCCESSION DE LEUR PÈRE ASSASSINÉ POUR AVOIR NÉGLIGENCE DE VENGER SA MORT (634). — Les *Gesta Dagoberti*, déjà cités à propos de Sadrégésile, racontent en outre que, durant la treizième année du règne de Dagobert, ce même duc des Aquitains (*Sadregesilus dux Aquitanorum*) fut assassiné. Ses enfants, qui avaient été élevés dans le palais du roi, pouvaient aisément venger la mort de leur père. Mais ils s'en abstinrent. C'est pourquoi on les condamna dans un plaid royal (*a proceribus regni*), et en vertu de la loi romaine (*secundum legem Romanum*) à perdre leurs droits sur la succession de Sadrégésile<sup>2</sup>.

Fauriel a contesté que cette perte fût édictée par le Droit

1. *Gesta Dagoberti*, c. xxix, ap. Bouquet, II, 587.

2. *Gesta Dagoberti*, c. xxxv, ap. Bouquet II, 589. Cf. AIMON. MONACH., l. IV, c. xxviii.

écrit, et même par les lois barbares. On la trouve pourtant dans le code *Haeredes quos necem testatoris inultam omisisse constiterit*, etc. Cod. l. VI. t. XXXV, *De his quibus ut indignis haereditates auferuntur*. Elle est aussi dans le Digeste; l. XVII, *De his quibus*, etc. Les lois barbares ne sont pas moins explicites, et notamment la loi Saxonne<sup>1</sup>.

Toujours d'après les *Gesta Dagoberti*, les terres qui passèrent alors des héritiers de Sadrégésile aux moines de Saint-Denis furent la villa de Novientum dans le pays d'Anjou, celles de Parciacus, Nulliacus, Podentinacus, Parcellarias et Anglavias en Poitou<sup>2</sup>. D'après une charte souvent citée, et qui n'est pas celle d'Alaon, Dagobert I<sup>er</sup> aurait donné à l'église de Saint-Denis les domaines enlevés aux fils de Sadrégésile, et cette donation aurait été confirmée par Clovis II en 644. Mais Pardessus à prouvé sans réplique le caractère apocryphe de cette pièce<sup>3</sup>. Aussi je tiens à répéter que, sur Sadrégésile et ses actes, nous sommes uniquement renseignés par les *Gesta Dagoberti*, dont Reginon, Aimoin, Adhémar de Chabannes, etc., ne font qu'utiliser le texte notoirement postérieur au IX<sup>e</sup> siècle. J'ai déjà dit plus haut que, dans ce texte, il faut surtout écarter toutes les fables imaginées pour soutenir les intérêts de l'abbaye de Saint-Denis. Or, c'est précisément ici le cas. Repoussons donc cette nouvelle mention de Sadrégésile, duc d'Aquitaine, et ne croyons pas davantage à la peine de la confiscation encourue par ses prétdendus enfants.

**§ LIX. DAGOBERT I<sup>er</sup> RÈGLE D'AVANCE LE PARTAGE DE SA SUCCESSION ENTRE SES DEUX FILS SIGEBERT ET CLOTAIRE (634).** — Dagobert I<sup>er</sup> avait des mœurs fort relâchées. Sans compter de nombreuses concubines, il entretenait à la fois plusieurs reines en titre. C'est pourquoi on lui donne quatre femmes légitimes : Ragnatrude, mère de Sigebert, fait roi d'Austrasie par son père Nantechilde ou Nanthilde, mère de Clovis, futur roi de Neustrie et de Bourgogne, Wulfegonde, Berthilde. Sigebert et Clovis étaient deux frères consanguins. Frédégaire nous apprend que, quatre ans avant sa mort (634), leur père régla d'avance la façon dont ils se partageraient son héritage<sup>4</sup>. Je

1. V. la Grande Glose, art. 16. l. II, *in prim.*, SCHNEIDWIN, *ad instit.*, p. 556.

2. *Gesta Dagoberti*, c. xxxv, ap. Bouquet, II, 589.

3. PARDESSUS, *Diplomata*, II. 80-81.

4. FREDEG., c. LVI.

me borne à noter ici que Sigebert devait conserver l'Austrasie, et que la Neustrie et la Bourgogne étaient dévolues à Clovis. Ce partage fut exécuté strictement à la mort de Dagobert I<sup>er</sup>, c'est-à-dire en 638. Mais quelles furent, pour l'Aquitaine et la Vasgonie cispyrénenne, les conséquences du partage ? Je ne crois pas possible d'aborder, dans le présent mémoire, l'examen de ce problème. Il trouvera mieux sa place dans une autre étude qui fera suite à celle-ci, et commençera par conséquent à la mort de Dagobert I<sup>er</sup>.

§ LX. EXPÉDITION ORDONNÉE PAR DAGOBERT I<sup>er</sup> CONTRE LES VASCONS CISPYRÉNÉENS (635). — La quatorzième année du règne de Dagobert I<sup>er</sup>, dit Frédégaire, « comme les Vascons (*Vuascones*) s'étaient furieusement révoltés et faisaient de grands ravages dans le royaume des Francs qu'avait possédé Charibert, Dagobert fit lever une armée dans tout le royaume de Bourgogne, et mit à la tête un référendaire nommé Chadoindus qui, sous le règne de Théodoric, avait dans un grand nombre de combats montré beaucoup de bravoure. Étant passé en Vasconie (*Vuasconia*) avec dix ducs et leurs armées, savoir Arimbertus Amalgarius, Leudebertus, Wandalmarus, Waldericus, Ermeno, Barontus, Chairardus, Franc d'origine, Chrammelenus, Romain d'origine, Willibadus, patrice Bourguignon d'origine, Aigina, Saxon d'origine, et plusieurs comtes qui n'avaient pas de ducs au-dessus d'eux, il inonda tout ce pays de son armée. Les Vascons, (*Vuascones*) étant sortis des rochers de leurs montagnes, se préparèrent à la guerre. Le combat s'étant engagé, selon leur coutume, lorsqu'ils virent qu'ils allaient être vaincus, ils prirent la fuite, et, se réfugiant dans les gorges des Pyrénées (*montibus Pernes*), ils se cachèrent dans les rochers inaccessibles de ces montagnes. Les troupes de Chadoindus les ayant poursuivis, en firent un grand nombre de captifs, en tuèrent beaucoup et, incendiant toutes leurs maisons, pillèrent leur argent et leurs biens. Enfin les Vascons (*Vuascones*) vaincus ou soumis demandèrent grâce aux ducs susnommés, promettant de se présenter devant le glorieux roi Dagobert, de se remettre en son pouvoir, et de faire tout ce qu'il ordonnerait. Cette armée serait retournée dans son pays sans aucune perte, si le duc Arimbertus n'eût été, par sa négligence, tué dans la vallée de Soule (*vallis Subola*) avec les seigneurs et les nobles de son armée. L'armée des Francs, qui avait passé de Bourgogne en

Gascogne, rentra dans son pays après avoir remporté la victoire<sup>1</sup> ».

Tel est le récit de Frédégaire. Il s'agit de le commenter.

Et d'abord, le texte précité prouve assez clairement que Dagobert I<sup>er</sup> dépêcha dans la Vasconie cispyrénéenne une armée si formidable que, contre elle, les Basques Francs, les Vascons cispyrénéens de race et de langue auraient été anéantis jusqu'au dernier s'ils avaient été seuls à combattre. Voilà donc une preuve nouvelle que le duché de Vasconie sis en deçà des monts s'étendait jusqu'à la Garonne. La révolte de ses habitants dût être universelle, puisqu'il était besoin d'un tel effort pour la confirmer. Or, Charibert, qui avait conquis la même Vasconie cinq ans auparavant, disposait pourtant, et sans conteste, de ressources bien moindres que celles de son frère Dagobert I<sup>er</sup>. Il faut donc induire de là qu'en 630 les dispositions des Vascons cispyrénéens étaient beaucoup moins défavorables qu'en 635, et que le roi de Toulouse dût se les attacher encore plus par des concessions que par la force. Cette induction se trouve d'ailleurs confirmée par la grande insurrection de 635. Dagobert I<sup>er</sup> s'était donc montré moins accommodant que son frère. Certainement, les Vascons avaient alors chassé son duc Ayghinia, que nous ne tardons pas d'ailleurs à retrouver.

Mais où avaient été recrutées les nombreuses troupes dépe-

1. Anno quarto decimo rigni Dagoberti cum Vuascones forteter reuellarent et multas praedas in regno Francorum quod Charibertus tenuerat facerint, Dagobertus de uniuersum regnum Burgundiae exercitum promouere iobet, satuens eis capud exercitus nomeni Chadoindum referendarium, qui temporebus Theodorici quandam regis multis priliis probatur strenuos; quod cum decem docis cum exercetibus, id est Arimbertus, Amalgarius, Leudebertus, Vuandalmarus, Vualdericus, Ermeno, Barontus, Chairardus ex genere Francorum, Chrannelenus ex genere Romano, Vuillibadus patricius genere Burgundionum, Aygina genere Saxonum, exceptis comitebus plurimis qui docem super se non habebant, in Vuasconia cum exercito perrixissent, et totam Vuasconiae patriam ab exercito Burgundiae fuisset repleta, Vuascones de inter moncium rupes aegressi ad bellum properant. Cumque priliare cepissint ut eorum mus (*l. mos*) est terga vertentes, dum cernerent se esse superandus in fauis vallium montibus Perenees latebram, dantes se locis latessimis per rupis eiusdem moncium conlocantes latetarint. Exercitus post tergos eorum cum ducibus insequens, pluremo numero captiuorum Vuasconum siperatus seo et ex his multitudinem interfectis, omnis domus eorum incensis paeculies et rebus expoliavit. Tandem Vuascones oppressi seo perdomiti ueniam et pacem subscriptis duabus petentes promittent se gluriae et conspectum Dagoberti regi presentatur, et suae dicione traditi cuncta (*l. cuncta*) ab eodem in inuncta empleturus. Feliciter haec exercitus absque ulla laesionem ad patriam fuerunt repediti, si Arnebertum docem maxime cum seniores nobiliores exercitus sui per negligenciam a Vuasconebus in ualle Subola non fuisset interfactus. Exercitus uero Francorum qui de Burgundia in Vuasconia accesserat patrata uictoria reddit ad proprieis sedebus. FREDEG., c. LXXVIII.

chées contre les rebelles? Sur ce point, le texte de Frédégaire est formel. Il est clair que les Vascons ne se bornaient pas à se révolter. Ils faisaient des invasions dans l'ancien royaume des Francs qu'avait auparavant tenu Charibert, *in regno Francorum quod Charibertus tenuerat*. M. Daresté fait coïncider avec ces entreprises une insurrection qui aurait « éclaté à Poitiers, chez les Aquitains<sup>1</sup> ». A ce compte, les Aquitains se seraient donc révoltés, de Toulouse à Poitiers, et ils auraient combiné leurs efforts avec ceux des Vascons cispyrénéens. Henri Martin, si fécond en bêvues personnelles ou empruntées, ne manque pas de se rattacher à cette opinion<sup>2</sup>. Mais évidemment ces deux auteurs se font ici l'écho de Fauriel<sup>3</sup>, qui lui-même s'appuie sur les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*<sup>4</sup> et sur Auteserre. Et comme les historiens du Languedoc visent à leur tour Auteserre, il s'ensuit que c'est à celui-ci qu'il faut s'en prendre.

Ainsi fait à bon droit M. Perroud<sup>5</sup>, qui d'ailleurs traite les *Rerum Aquitanicarum libri X* de « compilation », et l'auteur de « savant de province » du xvii<sup>e</sup> siècle. Cette fois, Auteserre s'est trompé, comme on va le voir. Mais on ne parle pas ainsi, sans se faire tort à soi-même, du plus grand juris-consulte du xvii<sup>e</sup> siècle, et du véritable fondateur de l'histoire de l'Aquitaine. Voilà trente ans passés que j'étudie l'ouvrage du vieux maître, qui n'aurait jamais voulu de moi comme d'un simple et docile copiste. Certes, il y a là quelques erreurs. Mais qui donc n'en commet pas? Quand j'aurai, par hasard, à remplir les mêmes devoirs que M. Perroud, je parlerai debout et chapeau bas, ainsi qu'il convient ~~envers~~ devant la mémoire de l'honnête et robuste érudit qui a tant fait pour l'histoire de l'Aquitaine et de la Gascogne.

Mais quoi? M. Perroud, je le répète, a raison sur ce point spécial. A l'époque dont<sup>s</sup>agit, dit en effet Auteserre, la cité de Poitiers fut ruinée par Dagobert I<sup>er</sup>, comme ayant favorisé la révolte des Vascons. Le fait est attesté par Vignier et autres historiographes français. Sur les ruines de la cité s'éleva le Vieux-Poitiers, où Carloman et Pépin se partagèrent le

1. DARESTE, *Hist. de France*, I, 383.

2. HENRI MARTIN, *Hist. de France*, II, 142.

3. FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*, III, 3.

4. *Hist. gén. de Languedoc* (édit. Privat), I, 677.

5. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 232-36.

royaume des Francs. Le sol où s'élevait la cité fut labouré et semé de sel. Voilà pourquoi un vieux dicton parle des *Poitevins salis*, comme le remarque Jean Bodin<sup>1</sup>.

Ainsi parle Auteserre<sup>2</sup>, qui vise ici la *Chronique Bordeloise* et Aimoin, et, dans son texte, Nicolas Vignier et Jean Bodin. Et pourtant *La Chronique Bordeloise* de Gabriel de Lurbe, continuée par le sieur Darnalt ne contient pas un mot de tout cela. Nicolas Vignier n'en parle pas davantage dans son *Traité de l'estat et origine des anciens François*, imprimé en 1581, ni dans la seconde édition de cet ouvrage sous le titre de *Sommaire de l'Histoire des François*, en quatre livres formant un volume in-folio publié en 1579. Heureusement M. Perroud démêle l'origine de cette fable. « Elle se trouve, dit-il, dans un passage d'Aimoin, interprété et enjolivé par les *Chroniques de Saint-Denis*. Aimoin<sup>3</sup> affirme simplement que Dagobert, dans son zèle pour enrichir l'église de Saint-Denis, dépouilla les autres églises de son royaume et entre autres celle de Saint-Hilaire de Poitiers. Le moine de Saint-Denis rapporte le même fait, mais (est-ce pour excuser la spoliation dont profita son église?) il y voit le châtiment d'une révolte à la suite de laquelle Poitiers aurait été détruit, son sol labouré et semé de sel. C'est peut-être une tradition locale que le moine a recueillie sans y croire tout-à-fait : « si comme d'aucuns veulent dire... », et qui aura été forgée au moyen âge pour expliquer un fait dont cette époque ignorante ne pouvait se rendre compte, l'existence des ruines du *Vetus Pictavis* à côté du Poitiers nouveau. »

Ainsi raisonne judicieusement M. Perroud. Quant à l'armée de Dagobert I<sup>er</sup>, Frédégaire atteste formellement qu'elle venait de Bourgogne. Mais certainement l'Aquitaine avait aussi fourni des contingents, selon l'usage du temps, qui imposait cette obligation aux contrées les plus voisines du théâtre de la guerre. D'ailleurs, comme dit M. Perroud, « si

1. BODIN, *De Rep.* l. III, c. vii.

2. Per hæc tempora Pictavorum civitas a Dagoberti excisa atque solo exæquata, quod Wasconum partibus fuisset, ex Nicolao Vignerio et aliis scriptoribus rerum Gallicarum; ex cuius ruinis surrexit oppidum ejus nominis, Veteris Pictavis supersunt vestigia et nomen. Hic est locus ubi Carolomanus et Pipinus regnum Francorum inter se divisere. Urbem aratrum passam et sale aspersam ferunt, unde Pictones veteri scomate *saliti* dicuntur, *Poitevins salés*, ut observavit vir doctissimus Joan, Bodinus, lib. III de Rep. cap. VII. ALTESERRA, *Rer. Aquit.*, l. VII, c. iv.

3. AIMON. l. IV, c. xx.

les Burgondes eussent été appelés seuls, sans les Aquitains, on pourrait se demander pourquoi les Burgondes plutôt que les Neustriens ». Mais je repousse le surplus des raisons données par cet érudit, dont j'aurai à signaler en temps utile la tendance à rattacher plus longtemps qu'il ne faut les destinées de l'Aquitaine à celles de la Bourgogne.

Frédégaire nous apprend qu'un des chefs de l'expédition ordonnée par Dagobert I<sup>er</sup>, le duc Arimebertns, pérît dans la vallée de la Soule, *in valle Subola*, comprise dans le Pays Basque français. Ainsi, les troupes du roi pénétrèrent dans tout le pays des Vascons, cispyrénéens, tout aussi bien de ceux qui représentaient les Aquitains dès longtemps romanisés, que de ceux qui étaient venus d'Espagne entre 580 et 587. La Soule, où pérît le duc Arimbertus, représente, dit-on, le pays des anciens *Sibyllates* de Pline <sup>1</sup> (*Hist.* IV., 33). Dans Aimoin, comme dans Frédégaire, elle est appelée *vallis Subola*. — *Soula* x<sup>e</sup> siècle, Ch. de Navarrenx, cart. de Bigorre. — *Vicecomitatus de Sola*, 1005, *Hist.* de Lang. II., Pr. col. 162 (de l'édition originale). — *Solla*, 1120 ; *Seula*, xii<sup>e</sup> siècle, Coll. Duch. vol. CXIV, f° 33 et 34. — *Seule*, au milieu du xii<sup>e</sup> siècle, cart. de Bayonne, f° 10. — *Sole*, 1454, ch. du Chap. de Bayonne. — *Le pays de Solle*, vers 1480, contrats d'Ohix, f° 12. — *Les habitants de Sole*. 1520, Coutume de Soule. — On dit en basque *Suberoa* <sup>2</sup>.

Dans une des meilleures parties de son livre *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, M. Perroud a récapitulé ce que Frédégaire nous apprend sur les divers chefs qui commandèrent l'armée de Dagobert I<sup>er</sup> en Vasconie. Je m'approprie ce travail, après rigoureux contrôle.

« 1<sup>o</sup> Le référendaire Chadoind, qui avait le commandement suprême de l'armée, « jadis, aux temps du roi Thierry, avait montré sa vaillance dans beaucoup de combats... » En 613, Brunehaut l'avait envoyé en ambassade auprès de Clotaire avec le comte Herpo (Frédég. c. 40) ; il avait fait probablement comme Herpo, passé du côté du plus fort, si nous en jugeons par la haute situation où nous le retrouvons vingt-deux ans après. — M. Darest, nous ne savons pourquoi, dans son récit de 635, supprime Chadoind. Il dit que

1. PLIN. *Nat. Hist.*, IV, 33 (19).

2. RAYMOND, *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, art. *Soule*.

« l'armée de Bourgogne » était « sous les ordres du patrice Wilebad (*sic*). » Willibad était en effet de l'expédition, mais il ne la commandait pas, le texte est formel : « *Statuens eis caput exercitus nomine Chadoindum.....* » En tout cas, Chadoind, par tout ce que nous savons de lui, est très certainement un seigneur burgonde ;

« 2<sup>e</sup> Arimbertus ne nous est connu que par sa défaite et sa mort, rapportées au cours du récit ;

« 3<sup>e</sup> Amalgarius est un des deux chefs qui, en 628, à Saint-Jean-de-Losne, sous la direction de Willibad, mettent à mort le malheureux Brodulf. Un peu plus tard, il est un des deux ambassadeurs que Dagobert envoie à Sisenand pour lui réclamer le prix de notre (*sic*) assistance ; en 641, nous le retrouvons, tramant avec le maire (*sic*) Flaochat la mort du patrice Willibad ;

4<sup>e</sup> Leudebertus, inconnu.

5<sup>e</sup> Wandalmarus, inconnu aussi. — Nous trouvons dans Frédégaire un Wandalmar, camérier, qui, en 585, livre à Gontran la veuve et les trésors de Mummolus, est établi en 591 duc du pays transjuran, semble même avoir été patrice de Burgondie (Frédég. c. 34) et meurt en 601 ;

« 6<sup>e</sup> Waldericus, inconnu ;

« 7<sup>e</sup> Ermenus (*sic*, Ermeno) reparaît en 641 dans Frédégaire ; partisan de Flaochat, mêlé aux incidents de la mort de Willibad, il est qualifié de « *domesticus* » ;

« 8<sup>e</sup> Barontus avait, nous le savons, exercé un commandement en Aquitaine, probablement à Toulouse, puisqu'il avait été chargé par Dagobert, en 630, de saisir et d'amener à Paris le trésor de Charibert. Nous avons dit comment il accomplit sa mission ;

« 9<sup>e</sup> Chairaardus (variante : Airardus ; il semble que ce soit son vrai nom : Airardus, Chairardus avec l'aspiration, Gérard en français) était, nous dit Frédégaire, « de race franque » ;

« 10<sup>e</sup> Chramnelenus (Ramelenus dans les *Gesta Dagoberti* ; autres variantes : Ranlenus, Chramlenus) était « de race romaine ». Il sera, en 641, avec Amalgaire, le principal complice de Flaochat pour la mort de Willibad<sup>1</sup>.

1. FREDEG., c. xc. Cf. Chramlinus, évêque d'Embrun, déposé en 678; PARDESSUS, II, 178.

« 11° Willibad, « patrice de race burgonde », paraît avoir eu un grand rôle ; dès 628 nous le rencontrons patrice en Burgondie ; c'est lui qui préside au supplice de Brodulf. En 635 nous le retrouvons sans titre dans l'expédition de Wasconie. En 641, nous assistons à sa lutte contre Flaachat et à sa chute ;

« 12° Enfin Aigina « de race saxonne ». Nous le connaissons, nous savons déjà qu'avant 628, il était duc du côté de la Garonne et luttait contre les hommes et les intérêts du Midi. L'installation royale de Charibert à Toulouse dut lui enlever son commandement ou en diminuer le prestige ; mais nous devons supposer, en le retrouvant dans l'expédition de 635, qu'à la mort de Charibert il avait retrouvé sa première situation.

« Au total, sur les onze chefs que nomme Frédégaire après Chadoinde, quatre seulement, et les quatre derniers, sont caractérisés par la mention de leur race (Chairaardus, Franc ; Chrammelenus, Romain ; Willibad, Burgonde, Aigina, Saxon<sup>1</sup>). »

Contre cette portion de la doctrine de M. Perroud, je suis heureux de n'avoir rien à objecter, sauf en ce qui concerne Ayghinia, qui était un véritable duc de la Vasconie cispyrénéenne. Mais je me suis déjà expliqué au sujet de ce personnage, sur lequel je reviendrai du reste un peu plus bas.

MM. Dapeyron<sup>2</sup> et Perroud<sup>3</sup> trouvent que l'échec du duc Arimbertus dans la Gaule rappelle celui de Roland, sous Charlemagne, en 778. M. Perroud ajoute que « tout ce chapitre 78 de Frédégaire ressemble de plus à une chanson de geste ». Or, j'ai déjà donné plus haut ledit chapitre d'après le texte établi par M. Monod. Je ne crois pas que le lecteur l'ait trouvé particulièrement épique. Tel est aussi mon humble avis. Mêlons-nous donc des réminiscences littéraires et légendaires, surtout en ce qui concerne le Pays Basque français<sup>4</sup>, où nos érudits contemporains ont maintes fois fait preuve d'igno-

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 236-38. Pour citer Frédégaire, M. Perroud ne pouvait user du texte critique donné plus tard par M. Monod, et passé depuis dans les *Monumenta Germaniae*.

2. DAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Australasie*, 56.

3. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 50.

4. V. BLADÉ, *Dissertation sur les chants héroïques des Basques* ; *Id. La Gascogne dans la légende carolingienne*.

rance et de crédulité, en acceptant comme authentiques de prétendues traditions fabriquées et publiées par des faussaires.

§ LXI. SOUMISSION DES VASCONS CISPYRÉNÉENS A DAGOBERT I<sup>er</sup> (636). — L'année même de l'expédition commandée par le référendaire Chadoind, « tous les seigneurs vascons (*Vuascones*), dit Frédégaire, avec le duc Ayghinia, vinrent trouver Dagobert à Clichy, et saisis de crainte, se retirèrent d'abord dans l'église de Saint-Denis. La clémence de Dagobert leur accorda la vie, et ils jurèrent qu'en tout temps ils seraient fidèles à Dagobert, à ses fils et au royaume des Francs. Ils tinrent ce serment selon leur coutume, comme l'événement le prouva. Par permission de Dagobert, les Vascons (*Vuascones*), retournèrent dans leur pays de Vasconie (*terra Vuasconiæ*)<sup>1</sup> ».

Comme le dit Frédégaire, les événements postérieurs devaient montrer une fois de plus combien peu il fallait se fier aux serments des Vascons. Mais Dagobert I<sup>er</sup> n'en régna pas moins de 630 à 638 sur toute la Vasconie Franque, sur tout le pays compris entre la Garonne et les Pyrénées. Fidèle à son système emprunté à Fauriel, M. Perroud admet que « la haute Vasconie redevint indépendante du temps même de Frédégaire. Il n'est pas probable que ce soit avant 641, puisque son récit, qui va jusque-là, ne rapporte pas l'événement auquel il vient de faire allusion, mais ce ne peut être longtemps après, à moins que le chroniqueur n'ait longtemps survécu à la dernière date de sa chronique<sup>2</sup> ».

Ainsi parle M. Perroud, et j'avoue que cela me surprend. Pour s'exprimer comme il l'a fait, Frédégaire devait avoir connaissance de révoltes postérieures à celle que Dagobert I<sup>er</sup> réprima en 635. Sans doute, ces dernières furent de moins grande importance, et finalement réprimées, puisque le chroniqueur n'en parle pas. C'est pourquoi je viens d'écrire que Dagobert I<sup>er</sup> régna de 630 à 638 sur la Vasconie Franque. Mais en quoi donc le texte de Frédégaire autorise-t-il M. Per-

1. Anno quintodecimo regno Dagoberti Vuascones omnes seniores terre illius cum Aiginane duci ad Dagobertum Clapiaco uenerunt, ibique in ecclesia domini Dionensis rigo timore perterriti confugium fecerunt. Clemenciam Dagoberti uitam habent indultam, ibique sacramentis Vuascones firmantes semul et promittentes se omni tempore Dagoberto eisque filies regnumque Francorum esse fedilis, quod more soleto sicut sepe fecirant post haec proflauit (*l. probauit*) aeuentus. Permissum Dagoberti Vuascones regressi sicut in terra Vuasconiae. FREDEG., c. LXXXVIII.

2. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 52.

roud à distinguer, comme il le fait, au point de vue de l'indépendance, les Vascons de race et de langue des autres populations romanisées de la région comprise entre la Garonne et les Pyrénées? N'ai-je pas déjà prouvé à suffisance combien cette distinction est peu fondée. Mais quoi? L'influence de Humboldt, de Fauriel et de leur école persiste chez ceux-là même qui prétendent s'en séparer.

§ LXII. AINANDUS, DUC PRÉTENDU DE LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE — Dans la série des ducs de la Vasconie dressée par Oihénart, nous trouvons d'abord Genialis, et après lui Aighinanes. Celui-ci n'est autre que le duc Ayghina, qui fit exiler, en 626, Pallade et son fils Senoc, évêques d'Eauze, comme complices d'une révolte des Vascons. Dans les textes dont disposait Oihénart, le nom de ce personnage se présente sous plusieurs variantes : *Aygina, Aycinianus, Agino, Aighinanes, Aginanus, Anianus, Ainandus*, et enfin *Aighinanes*, forme adoptée par l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiae*. Mais Oihenart<sup>1</sup> a tort de placer après lui dans sa liste ducale un personnage du nom d'Ainandus, vivant sous Dagobert I<sup>er</sup>, et ayant participé à la grande expédition dirigée contre la Vasconie, en 635, par ordre de ce prince, et s'étant ensuite employé à flétrir le roi en faveur des révoltés. Ici, Oihenart se laisse très visiblement abuser par la syncope qui, du nom d'*Aighinianes* ou *Aighinianus*, a fait *Anianus* et par suite *Ainandus*. On trouve, dans les noms germaniques, de nombreux exemples de cette syncope. Ainsi, *Eginartus* ou *Eginardus* devient *Einardus*, et *Raghenaldus*, *Rainaldus*, etc.

§ LXIII. DE LA PRÉTENDUE TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT SATURNIN DE TOULOUSE A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, PAR ORDRE DE DAGOBERT I<sup>er</sup> (636). — On impute à Dagobert I<sup>er</sup> d'avoir dépoillé diverses églises pour enrichir celle de Saint-Denis, et d'y avoir notamment fait transporter le corps de saint Saturnin de Toulouse.

D'après Catel, le duc Barontus, chargé par le roi de saisir les trésors de son frère Charibert, aurait aussi fait main basse sur les reliques de saint Saturnin, pour les remettre au roi; qui les aurait fait déposer à Saint-Denis. Après cet enlèvement, continue le même annaliste, les Toulousins furent affligés d'une stérilité générale qui régna sur les femmes et

1. OIHENART, *Not. utr. Vascon.*, 414-16.

les animaux de la contrée. Pour obtenir la cessation de ce fléau, les Toulousains envoyèrent, la quatorzième année du règne de Dagobert I<sup>er</sup>, des députés à l'abbaye de Saint-Denis pour demander la restitution du corps de leur saint patron. En échange, ils offraient de céder ceux de Saint-Hilaire, et de saint Romain-de-Blaye. Cette offre fut acceptée. Les reliques de saint Saturnin furent rapportées à Toulouse, et la calamité qui affligeait le pays prit fin <sup>1</sup>.

Tel est le récit de Catel, à bon droit repoussé par le Cointe <sup>2</sup> et Félibien <sup>3</sup>. Néanmoins, l'abbaye de Saint-Denis prétendait posséder encore, avant la Révolution, les reliques de Saint Hilaire, évêque de Gévaudan, appelé communément saint Cheli, pour le distinguer de son successeur saint Ilere. Mais, la chose fût-elle vraie, ce ne serait pas la preuve que les reliques dont s'agit auraient été cédées contre celles de saint Saturnin.

On trouve, d'ailleurs, dans Grégoire de Tours une anecdote relative au transport des reliques dudit saint Saturnin dans l'abbaye de Saint-Denis <sup>4</sup>. Raymond Daydé admet aussi, comme un fait hors de doute, la fable acceptée par Catel <sup>5</sup>.

§ LXIV. MORT DE DAGOBERT I<sup>er</sup> (638). — Dagobert I<sup>er</sup> mourut dans sa villa d'Epinay près de Saint-Denis, en janvier 638, à l'âge de trente-six ans. Conformément au partage anticipé de 634, le fils aîné du défunt, Sigebert II, alors âgé de dix-sept ans, conserva l'Austrasie où il régnait déjà nominalement sous l'autorité de son père. Clotaire II, qui n'avait que quatre ans, obtint la Neustrie et la Bourgogne. Quant à la façon dont les copartageants disposèrent de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénenne, j'ai déjà dit que j'étudierai minutieusement ce problème dans les recherches qui feront suite à celles-ci.

Dieu merci, je suis au bout de ce long mémoire, où je n'ai jamais reculé devant les répugnantes besognes de la critique. Les auteurs que j'ai censurés me rendront peut-être la pareille. Tel est leur devoir, et surtout leur droit. Mais c'est principalement des érudits dont les opinions ne sont pas encore

1. CATEL. *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 174.

2. COINT., *Ann.*, ad ann. 638, n. 22.

3. FÉLIBIEN, *Hist. de Saint-Denis*, p. 49. et s.

4. GREGOR. TURON., *Glor. conf.* l. I, c. 48.

5. Raymond DAYDÉ, *Histoire de saint Sernin*, p. 67-68.

engagées que j'attends de bons conseils. Par avance, je remercie les uns et les autres des sévérités salutaires qui me permettront d'améliorer, dans ce travail, l'un des plus difficiles chapitres de ma future *Histoire de la Gascogne*<sup>1</sup>.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

1. J'anticiperai même de mon chef sur les critiques à venir. En corrigeant la fin des épreuves du présent mémoire, je constate trop tard pour me corriger au § XXIII une bévue qui consiste à donner au *Tarbelli* autrement dit à la *civitas Aquensium* ou diocèse primitif de Dax, les archiprêtrés de Lerin, Bartzan et Cinco-Villas, situés sur la rive gauche de la Bidassoa. Cette erreur est d'ailleurs conforme à la doctrine courante de tous nos annalistes et géographes gascons. Partant de la théorie qui prévaut généralement, ils considèrent le diocèse de Bayonne incontestablement démembré de celui de Dax, comme ayant appartenu tout entier à la *civitas Aquensium*. En conséquence ils donnent à cette cité les trois archiprêtrés susnommés, par la seule raison qu'elles ont incontestablement dépendu du diocèse de Bayonne depuis la fin du x<sup>e</sup> siècle jusqu'au règne de Philippe II. Mais, dans ma *Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine*, il sera prouvé qu'alors le pays des *Tarbelli*, et par conséquent l'Aquitaine ne dépassaient pas la Bidassoa. L'évêché de Bayonne et l'attribution à cet établissement, diocèse des trois archiprêtrés de Bartzan, Lerin et Cinco-Villas est un fait qui ne remonte probablement qu'au ix<sup>e</sup> siècle. Ceci sera prouvé en son temps. Ainsi, les Basques cispyrénéens de race et de langue étaient encore moins nombreux que je ne l'admetts dans les § XXIII. Mon erreur de géographie, maintenant rectifiée, a donc l'avantage de montrer plus clairement encore que nos Basques étaient à eux seuls incapables d'un grand effort militaire.







